



# Bulletin Officiel

N° 5356 Vendredi 12 Mai 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION DE TITRES PARTICIPATIVES

BANQUE ZITOUNA 2-4

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A 5-10

#### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2» 11-14

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1» 15-17

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1» 18-22

#### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT - AGO - 23

ARAB BANKING CORPORATION - ABC - AGO - 24

ENNAKL AUTOMOBILES SA - AGO - 25

SOCIETE NEW BODY LINE SA - AGO - 26

SOCIETE NEW BODY LINE SA - AGE - 26

UNIMED - AGO - 27

UNIMED - AGE - 27

OFFICE PLAST - AGO - 28

SOBOCO - AGO - 29

SOBOCO - AGE - 29

ARAB TUNISIAN BANK - ATB - AGO - 30

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB - AGO - 31

ATTIJARI BANK - AGO - 32

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - AGO - 33

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - AGE - 34

HANNIBAL LEASE - AGO - 35

HANNIBAL LEASE - AGE - 35

DELICE HOLDING - AGO - 36

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS - AGO - 37

SOCIETE HEXABYTE - AGO - 38

AMEN TRESOR SICAV - AGO - 39

#### CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTL 2017-1 » 40

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATTIJARI BANK SUBORDONNE 2017 » 40

#### PAIEMENT D'ANNUITES

FCC BIAT - CREDIMMO 1 41

FCC BIAT - CREDIMMO 2 42

BNAC CONFIANCE FCP 43

BNAC PROGRES FCP 43

#### PROJET DE RESOLUTIONS AGO - AGE

ARAB BANKING CORPORATION - AGO 44-46

SANIMED - AGE - 47

#### INFORMATIONS POST AGO

MODERN LEASING 48-51

#### AMORTISSEMENT ACCELERE DES PARTS DE FCC

TUNISIE TITRISATION 52

#### RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV BH PLACEMENT 53-54

SICAV BH OBLIGATAIRE 55-56

#### COURBE DES TAUX

57

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

58-59

#### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### ANNEXE II

##### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT -
- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE -
- SOTUVER
- SOTIPAPIER

#### ANNEXE III

##### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT -
- SOTIPAPIER

#### ANNEXE IV

##### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS DE SICAV ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- AMEN TRESOR SICAV

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission de titres participatifs

## EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune  
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis  
Registre de Commerce : B24162142009  
Matricule Fiscal : 1120822H

### « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

**2. Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

**3. Objet de l'émission :**

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

#### **4. But de l'émission :**

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

### **2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »**

### **3. Nature des titres :** Titres de créance assimilés à des fonds propres.

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

**La 1<sup>ère</sup> date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

### **9. Remboursement**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

#### **1. Première partie de la rémunération**

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

#### **2. Deuxième Partie de la rémunération**

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

### **IV. CESSIION ET TRANSMISSION DES TITRES**

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

### **V. GARANTIE**

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

### **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

## AVIS DE SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### « ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.

Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous  
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

### **Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ( $\frac{3}{4}$ ) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

### **But de l'émission**

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

### **Caractéristiques de l'opération**

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

### **Période de souscription**

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis d e l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*\*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus\*\*.

\*\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire  
« HL 2017-2 »**

**Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20** Dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**But de l'émission**

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt** : « HL 2017-2 »

**Nature des titres** : Titres de créance

**Forme des obligations** : nominatives.

**Catégorie des titres** : Ordinaire.

**Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

**Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

### **Date de règlement**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### **Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **Notation de la société**

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

### **Notation de l'émission**

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

### **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

### **Organisation de la représentation des obligataires**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° **96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

### **Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

#### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « HL 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « HL 2016 » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.**

La note d'opération et le document de référence « HL 2016 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« CIL 2017-1 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «CIL 2017-1 »

**Montant :** 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

**Durée totale :**

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

**25/07/2017**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

**Cotation en bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis .

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017 .

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**But de l'émission :**

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement** : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale**: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

**Durée de vie moyenne** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

**Garantie** : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Mode de placement** : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt**: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

**Notation de la société**: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

**Organisation de la représentation des obligataires** : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres** : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

##### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres :** Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.**

**La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUI LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inte Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.**

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

**المصرف القومي التونسي**  
المقر الإجتماعي: طريق قابس كلم 1.5 صفاقس

- السيدات والسادة المساهمين في شركة المصرف القومي التونسي مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الجمعة 26 ماي 2017 على الساعة الرابعة بعد الزوال بفرعها بتونس نهج الطاقة الشمسية – الشرقية 1 - تونس وذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي:
1. تلاوة و مصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2016.
  2. تلاوة تقارير مراقب الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2016.
  3. المصادقة على الإتفاقات المذكورة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات و المتعلقة بالسنة المالية 2016.
  4. تحديد منحة حضور أعضاء مجلس الإدارة.
  5. المصادقة على القوائم المالية المتعلقة بالسنة المالية 2016.
  6. توظيف نتائج السنة المالية 2016.
  7. تجاوز عتبات المساهمة.
  8. تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة لتصرف السنة المالية 2016.
  9. الإعلام عن مباشرة رئيس مجلس الإدارة أو المدير العام أو أعضاء مجلس الإدارة لأي منصب إدارة في شركات أخرى.
  10. تلاوة و مصادقة على تقرير تصرف المجمع المتعلق بالسنة المالية 2016.
  11. تلاوة تقرير مراقب الحسابات و المتعلق بالقوائم المالية المجمع للسنة المالية 2016.
  12. المصادقة على القوائم المالية المجمع و المتعلقة بالسنة المالية 2016.
  13. تعيين أعضاء مجلس الإدارة.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEES GENERALES

**Arab Banking Corporation – Tunisie  
ABC Bank**

**Siège social** : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac - Tunis

La Bank ABC - Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire se tiendront le 17 mai 2017 respectivement à 09h00 et à 10h00 au Siège Social de la Banque, et ce à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

**Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2016,
3. Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016,
4. Approbation des Etats Financiers, des conventions réglementées, des transactions avec les parties liées et du Rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016,
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2016,
6. Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 30 millions de dinars Tunisiens,
7. Ratification de la nomination du nouveau Président du Conseil d'Administration,
8. Ratification de la nomination du nouveau membre indépendant du Conseil d'Administration,
9. Ratification du renouvellement du mandat du Directeur Général,
10. Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/12/2016,
11. Fixation du montant des jetons de présence relatif à l'exercice 2017.

**Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
2. Modification de l'Article 46 des statuts de Bank ABC,
3. Approbation de l'Article 25/ nouveau des statuts relatif aux comités du Conseil d'Administration ,
4. Approbation de l'Article 31 /nouveau des statuts relatif aux conventions réglementées.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**ENNAKL Automobiles SA**

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II -Tunis

Messieurs les Actionnaires de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi **16 Mai 2017 à 9H00** au **siège de AMEN BANK** sis à Tunis Avenue Mohammed V -. 1002 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
3. Approbation des conventions règlementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2016 ;
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2016 ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2017 ;
7. Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2017 ;
8. Nomination de nouveaux administrateurs ;

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE NEW BODY LINE SA**

*SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE*

Messieurs les actionnaires de la société New Body Line sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mardi 23 mai 2017 à 10h30** à l'IACE, Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2016.
5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2016.
6. Fixation du montant des jetons de présence.
7. Renouvellement du contrat de régulation du cours.
8. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

2017 - AS - 4728

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SOCIETE NEW BODY LINE**

*SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE*

Messieurs les actionnaires de la société New Body Line sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu, le **Mardi 23 mai 2017** suite à la tenue de l'AGO, à l'IACE, Rue du Lac Turkana -1053- Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital de la société New Body Line par incorporation de réserves.
2. Pouvoirs.

2017 - AS - 4729

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed**  
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments » sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 23/05/2017 à 10H.00 à l'hôtel « Mövenpick » sis à Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2016 et quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2016 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées,
- Affectation des résultats.
- Distribution des dividendes.
- Pouvoirs pour formalités.

---

2017 - AS - 4730

---

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed**  
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments » sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 23/05/2017 à 11H.00 à l'hôtel « Mövenpick » sis à Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du conseil d'administration relatif au projet d'augmentation de capital par incorporation des réserves.

Autorisation pour l'augmentation de capital et changement de l'article 7 des statuts.

Pouvoirs pour formalités

---

2017 - AS - 4731

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE OFFICE PLAST**

**Société Anonyme au Capital de 9.802.700 DT**

**Siège Social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB 9070 BEJA**

**RC : B246582006 - MF : 0947962F**

**AVIS DE CONVOCATION**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Du 23 mai 2017**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le mardi 23 Mai 2017 à 9H 30 mn à l'hôtel Sheraton- Tunis, Avenue de la ligue Arabe- Tunis Carthage à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2016,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016,
- Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2016,
- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016,
- Affectation du résultat de l'exercice 2016,
- Fixation des jetons de présence pour l'année 2016
- Nomination d'un nouvel administrateur : FCPR MAX ESPOIR
- Nomination d'un nouvel administrateur représentant les petits porteurs,
- Pouvoirs pour formalités

AVIS DE SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية و الخارقة للعادة

شركة حلويات الأغالبة  
"سوبوكو"

المقر الإجتماعي : المنطقة الصناعيّة لريانة-تونس-

إن السادة المساهمين في شركة حلويات الأغالبة "سوبوكو" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية و الخارقة للعادة اللتان ستعقدان يوم الخميس 18 ماي 2017 بداية من الساعة العاشرة صباحا بنزل الكنتيننتال Continental القيروان و ذلك للتداول حول جداول الأعمال التّالي :

الجلسة العامة العادية:

- دراسة تقرير مجلس الإدارة عن تصرّف سنة 2016.
- تلاوة التّقرير العام و التّقرير الخاصّ لمراقب الحسابات عن تصرّف سنة 2016.
- المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و حسابات النتائج لسنة 2016 و تخصيص النتائج.
- إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة لتصرّف سنة 2016.
- المصادقة على الإتفاقيات المنصوص عليها بمجلة الشركات التجارية.
- ضبط مكافئات الحضور لأعضاء مجلس الإدارة.
- مسائل مختلفة.

الجلسة العامة الخارقة للعادة على إثر الجلسة العامة العادية :

- الزيادة في رأس المال الاجتماعي
- تنقيح القانون الأساسي.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**ARAB TUNISIAN BANK**

**Siège Social** : 9, rue Hédi Nourra, 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 25 mai 2017 à 11 heures à l'hôtel « The Residence » Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 **Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016.**
- 2 **Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2016.**
- 3 **Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2016.**
- 4 **Affectation des résultats.**
- 5 **Ratification de la cooptation d'un administrateur**
- 6 **Nomination d'un nouvel administrateur**
- 7 **Fixation du montant des jetons de présence**
- 8 **Quitus aux administrateurs.**
- 9 **Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2016.**
- 10 **Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2016.**

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE**

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 23 mai 2017, à 10 heures du matin, à l'Hôtel ACROPOLE – Les Berges du Lac – Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration, sur la gestion de la banque et du groupe STB, relatifs à l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la Banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2016 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n° 2016 – 48 du 11 juillet 2016, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2016;
4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2016 ;
5. Affectation des résultats ;
6. Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des présidents et des membres des comités;
7. Ratification de la décision du conseil d'administration du 15 février 2017 portant cooptation et remplacement d'un administrateur représentant l'Etat Tunisien.
8. Nomination des commissaires aux comptes.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l'imprimé est disponible auprès de la STB-Titres) qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social: rue Hédi Nouira - Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social : rue Hédi Nouira - Tunis-, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**Attijari bank**

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **Jeudi 25/05/2017** à partir de **09h00** du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
8. Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires;
9. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction du Juridique sise à la rue Hédi Karray - N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction du Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-**

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 24 mai 2017 à 10h30 à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2016 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016 et distribution de dividendes;
6. Transfert de Réserves ;
7. Nomination et renouvellement des membres du Conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des jetons de présence ;
9. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ;
10. Décotation des GDR à la Bourse de Londres ;
11. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'administration ;
12. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19 mai 2017, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-**

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 24 mai 2017 à 10h à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mise en conformité de l'article 25 des statuts avec les nouvelles dispositions législatives ;
2. Amendement de l'article 48 des statuts :
  - a) Mise en conformité avec les dispositions législatives en vigueur ;
  - b) Modification de la somme à attribuer au fonds social ou à l'association amicale du personnel de la banque ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19 mai 2017, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEES GENERALES

**HANNIBAL LEASE**

**Siège social** : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S.A sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le Mercredi 17 Mai 2017 respectivement à 15h00 et 16h30 à L'institut Arabe des Chef d'entreprise –Les Berges du Lac -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2016.
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2016.
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Approbation des Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2016.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice 2016.
- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés en 2017 et en 2018 dans la limite de Cent Cinquante Millions de Dinars, et d'en fixer les conditions et modalités.
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2017.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques relatifs à l'exercice 2017.
- Autorisation du Conseil d'Administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans.

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

- Dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.
- Augmentation du capital social.
- Modification corrélative des articles 4, 6, 8, 9, 11, 14, 17, 18, 19, 25, 28 et 35 des statuts d'Hannibal Lease.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DELICE HOLDING SA**

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING – SA- « DH » informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société se tiendra le Jeudi 25 Mai 2017 à 15h00 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes, approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016, affectation du résultat et distribution des dividendes ;
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approbation desdites conventions ;
4. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 ;
5. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité .

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs**

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 Mai 2017 à 15H:00 au siège de l'UTICA Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2016 ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
- 8- Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateur ;
- 9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- 10- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société HexaByte**

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 06 juin 2017 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016
- Affectation du résultat net de l'exercice 2016 et distribution des dividendes
- Allocation aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence
- Quitus aux administrateurs,

Pouvoir

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**AMEN TRESOR SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du CMF n°05-2005 du 16 février 2005**  
**Siège Social : 150, Avenue de la Liberté- 1002 Tunis**

Le Conseil d'Administration d'**AMEN TRESOR SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le mardi 30 mai 2017 à 10 heures**, au siège d'AMEN INVEST sis à Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016 ;
- 2/ Lecture des rapports du Commissaire aux comptes ;
- 3/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2016 ;
- 4/ Quitus aux Administrateurs ;
- 5/ Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
- 6/ Renouvellement de mandat d'administrateur ;
- 7/ Fixation des jetons de présence.

**AVIS DE SOCIETES**

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE**  
**«BTL 2017-1 »**

MAC SA, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**BTL 2017-1**» de **20 000 000 DT** susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000 DT** sans recours à l'appel public à l'épargne, ouvertes au public le **10 avril 2017**, ont été clôturées le **10 mai 2017**, pour un montant de **20 000 000 DT**.

---

2017 - AS - 4748

---

**AVIS DE SOCIETES**

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**  
**«Attijari bank subordonné 2017»**

Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «**Attijari bank subordonné 2017**» de **60 000 000 DT**, ouvertes au public le 29 mars 2017, ont été clôturées le **10 mai 2017**, pour un montant de **60 000 000 DT**.

---

2017 - AS - 4749

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PAIEMENT D'ANNUITES****FCC BIAT- CREDIMMO 1**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P2** et le règlement des intérêts **pour P2 et S**, aux taux respectifs de **TMM\*+1,20%** et **TMM\*+2,20%**, relatifs à l'échéance du **15 mai 2017**, seront effectués comme suit :

**Part P2 :**

Principal Unitaire :	34,059 DT	par part P2
Intérêt Unitaire brut :	1,449 DT	par part P2

---

**Total brut : 35,508 DT par part P2**

**Part S :**

Intérêt Unitaire brut :	1,711 DT	par part S
-------------------------	----------	------------

---

**Total brut : 1,711 DT par part S**

\* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 4,33%.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

PAIEMENT D'ANNUITES**FCC BIAT- CREDIMMO 2**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P3** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P3** et le règlement des intérêts **pour P3 et S**, aux taux respectifs de **TMM\*+1,70%** et **TMM\*+2,00%**, relatifs à l'échéance du **15 mai 2017**, seront effectués comme suit :

**Part P3 :**

Principal Unitaire :	116,734 DT	par part P3
Intérêt Unitaire brut :	7,390 DT	par part P3
	<hr/>	

**Total brut : 124,124 DT par part P3**

**Part S :**

Intérêt Unitaire brut	7,758 DT	par part S
	<hr/>	

**Total brut : 7,758 DT par part S**

\* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 4,33%.

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**BNAC CONFIANCE FCP**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n°28-2006 du 28 juin 2006  
**Adresse:** Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad-  
Les Berges du Lac -1053 Tunis.

BNA-CAPITAUX gestionnaire de **BNAC CONFIANCE FCP** porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2016 fixés à **2,663 dinars par part**.

Ces dividendes sont payables à partir du **15 mai 2017** aux guichets de BNA-CAPITAUX.

---

2017 - AS - 4752

---

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**BNAC PROGRES FCP**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n°29-2006 du 28 juin 2006  
**Adresse:** Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad-  
Les Berges du Lac -1053 Tunis.

BNA-CAPITAUX gestionnaire de **BNAC PROGRES FCP** porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2016 fixés à **2,782 dinars par part**.

Ces dividendes sont payables à partir du **15 mai 2017** aux guichets de BNA-CAPITAUX.

---

2017 - AS - 4753

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Projet de résolutions AGO****Arab Banking Corporation – Tunisie**

**Siège social** : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac - Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 17 mai 2017.

**Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'ordre du jour, la modalité et le délai de convocation pour la réunion dans son intégralité.

Cette résolution, mise en vote

**Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote

**Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016, et après lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits Etats Financiers.

Cette résolution, mise au vote

**Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2016, approuve l'ensemble des conventions et les transactions avec les parties liées qui sont mentionnées dans la liste jointe en annexe conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et l'article 62 de la loi 2016-48.

Cette résolution, mise au vote

**Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire net dégagé au titre de l'exercice 2016 qui s'élève à 3 098 Mille Dinars et décide de l'affecter comme suit:

Résultat de l'année 2016	3 098 K TND
Résultat reporté	3 401 K TND
<b>Total</b>	<b>6 499 K TND</b>
Réserves Légales	325 K TND
<b>Reliquat</b>	<b>6 174 K TND</b>
Affectation aux résultats reportées	6 174 K TND

Cette résolution, mise au vote

- Suite -

### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Trente 30 Millions de Dinars Tunisien à émettre dans un délai maximal de 2 ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts.

Cette résolution, mise au vote

### **Septième Résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale ratifie la nomination de **Monsieur Jonathan Robinson** en tant que **Nouveau Membre et Président** du Conseil d'Administration suite à la démission de **Monsieur Graham Scopes** en sa qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Et ceci pour la période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2018.

Cette résolution, mise au vote

### **Huitième Résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale ratifie la nomination de **Monsieur Abderrazak Zouari** en tant que **Membre Indépendant** du Conseil d'Administration.

Et ceci pour la période de 3 ans conformément à la réglementation en vigueur et qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2018.

Cette résolution, mise au vote

### **Neuvième Résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale ratifie le renouvellement du mandat du **Monsieur Ali Kooli** en tant que **Directeur Général de la Bank ABC Tunisie**.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de **Monsieur Ali Kooli** en tant que Membre du Conseil d'Administration de Bank ABC Tunisie à compter du 1er janvier 2017 et ce, conformément aux dispositions de la loi Bancaire N° 2016 - 48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution, mise au vote

### **Dixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2016.

- Suite -

Cette résolution, mise au vote

#### **Onzième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017, la somme de 190 Mille Dollars Américains net. Le Conseil d'Administration fixera les modalités de distribution de la dite somme. La Banque se chargera de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du Conseil lors des réunions du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise au vote

#### **Douzième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation prescrite par la loi.

Cette résolution, mise au vote

**AVIS DE SOCIETES**

**Projet de résolutions AGE**

**SANIMED**

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 - BP 68 Marquez Sahnoun 3012 Sfax- Tunisie

**Projet de la 1<sup>ière</sup> résolution : Augmentation du capital par incorporation des réserves**

L'assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du Conseil D'Administration, décide d'augmenter le capital social de douze millions quatre cent mille dinars (12 400 000 dinars) à Treize millions sept cent cinquante et un mille six cent dinars (13 751 600 Dinars) par l'augmentation de la valeur nominale de l'action à prélever du compte « réserves spéciale pour réinvestissement exonéré » selon les dispositions de la loi N° 93/120 du 27 Décembre 1993.

**Cette résolution est approuvée à ..... des présents**

**Projet de la 2<sup>ième</sup> résolution : Modification de l'article 6 des statuts**

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social, l'assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à Treize millions sept cent cinquante et un mille six cent dinars (13 751 600 Dinars) réparti en 12 400 000 actions de 1,109 dinar de valeur nominal chacune ».

**Cette résolution est approuvée à ..... des présents**

**Projet de la 3<sup>ième</sup> résolution : Pouvoirs pour formalités**

L'assemblée Générale Extraordinaire donne le pouvoir nécessaire au Conseil d'Administration représenté par son président, pour effectuer les formalités pratique de l'augmentation du capital et constater la réalisation de cette augmentation et ce conformément à l'article 294 de code des sociétés commerciales.

**Projet de la 4<sup>ième</sup> résolution : Pouvoirs pour formalités**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités juridiques d'enregistrement, de dépôt, de publicité et autres requises par la loi.

**Cette résolution est approuvée à ..... des présents**

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Informations Post AGO

## MODERN LEASING

Siège Social : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH –BC5 CENTRE URBAIN NORD  
1082 TUNIS MAHRAJENE

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 2 mai 2017, la société Modern Leasing publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

### I- Résolutions adoptées :

#### PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2016 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils sont présentés.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

#### DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2016 approuve les conventions au sens des dispositions des articles 62 de la loi n°2016-48 et 200 et suivant et 475 du Code des sociétés commerciales telles que présentées.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité**

#### TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire **décide**, de réaffecter, en Résultat Reporté une partie des réserves pour réinvestissement exonéré constatée en 2011 lors de la répartition du Bénéfice de l'exercice 2010, et dont le montant s'élève à 1 450 000 Dinars devenus libre,

Par conséquent, le Résultat reporté est ainsi modifié :

- Résultat reporté après répartition du résultat 2015 : **149 997,419DT**
- Réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles : **1450 000,000DT**  
D'où un **Résultat Reporté avant affectation est de : 1599 997,419DT**

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

#### QUATRIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter le Résultat de l'exercice clos au 31/12/2016 comme suit :

En Dinars Tunisiens

Désignation	Montants
Bénéfice Net	2 431 904,418
Résultat reporté	1 599 997,419
<b>Total</b>	<b>4 031 901,837</b>
Réserve Légale (5% du résultat distribuable)	201 595,092
1er Reliquat	3 830 306,745
Réserve spéciale de réinvestissement	1 450 000,000
2ème Reliquat :	2 380 306,745
Dividendes *	2 100 000,000
3ème reliquat	280 306,745
Fond D'aide Social	100 000,000
Report à nouveau	180 306,745

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires à **300millimes** par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du **18/05/2017**.

**\*Les dividendes prélevés sur le montant relatif à l'exercice 2010, soit 1 450 000 sont réservés en priorité aux personnes physiques et sont exonérés de retenue à la source.**

- Suite -

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2016.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.**

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Nouredine YAICHE en tant qu'administrateur indépendant décide la nomination de Monsieur **HABIB GUEDRI** en tant que nouvel administrateur indépendant et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Le nouvel administrateur déclare accepter ces fonctions et déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de leur interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de **MOHAMED KAIES LARIBI** en tant que nouvel administrateur représentant les petits actionnaires et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Le nouvel administrateur déclare accepter ces fonctions et déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de leur interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats des Administrateurs suivants pour une durée de trois ans expirant le jour de l'Assemblée qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019 :

- **Madame Najet CHABCHOUB**
- **La Banque de l'Habitat**
- **Société des Assurances SALIM**
- **Société SIM SICAR**
- **Société EL BOUNIANE**
- **EL BARAKA Bank**
- **Monsieur Ahmed TRABELSI**

Les nouveaux Administrateurs déclarent accepter ces fonctions et déclarent en outre n'être frappés d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de leur interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**NEUVIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2016 à un montant forfaitaire annuel net de **3 750** Dinars par Administrateur.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**DIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité Permanent d'Audit, du Comité des Risques et du Comité Supérieur de financement au titre de l'exercice 2016 à un montant forfaitaire annuel net de **3 750** Dinars par administrateur.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**ONZIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société Modern Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de **50 Millions de Dinars (50.000.000 DT)**, dans un délai de 3 ans, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer montants successifs, les modalités et les conditions.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**DOUZIEME RESOLUTION :**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal ou son mandataire conformément à la loi.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

- Suite -

**II - Le Bilan après affectation du résultat comptable****BILAN ARRETE AUX 31/12/2016***(En dinars tunisiens)*

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>10 432 083</b>	<b>4 029 964</b>
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>262 150 567</b>	<b>228 006 529</b>
<b>Créances de Leasing : encours financiers</b>	<b>262 162 216</b>	<b>228 077 161</b>
Moins : provisions 1	<8 804 304>	<8 462 951>
	253 357 911	219 614 210
<b>Créances de Leasing : impayées</b>	<b>15 714 430</b>	<b>14 248 304</b>
Moins : provisions 2	<10 440 570>	<8 516 557>
	5 273 860	5 731 747
<b>Créances de leasing encours</b>	<b>3 518 796</b>	<b>2 660 572</b>
<b>Portefeuille titre de placement</b>	<b>6 000 000</b>	<b>0</b>
<b>Portefeuille titres d'investissement</b>	<b>5 397 307</b>	<b>5 545 991</b>
titres d'investissement	5 978 476	6 041 476
Moins : provisions 3	<581 169>	<495 485>
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>1 420 936</b>	<b>1 057 494</b>
Immobilisations propres	4 244 716	3 592 110
Moins : Amortissement	<2 823 781>	<2 534 616>
<b>Autres Actifs</b>	<b>6 830 400</b>	<b>11 079 895</b>
	<b>292 231 294</b>	<b>249 719 873</b>

**BILAN ARRETE AUX 31/12/2016***(En dinars tunisiens)*

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	31/12/2016	31/12/2015
<b>PASSIFS ET CAPTAUX PROPRES</b>		
<b>PASSIFS</b>		
Dettes envers les établissements financiers	6 411	6 411
Dettes envers la clientèle	1 886 673	2 110 366
Emprunt et dettes rattachées	221 595 293	195 947 270
Fournisseurs et comptes rattachés	23 148 076	7 804 010
Autres passifs courants (*)	5 394 304	3 963 828
<b>Total des passifs</b>	<b>252 030 757</b>	<b>209 831 885</b>

- Suite -

<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<i>Capital social</i>	35 000 000	35 000 000
<i>Reserves legale</i>	1 316 955	1 115 359
<i>Autres reserves</i>	3 445 539	3 445 539
<i>Rèsvres fond social</i>	257 737	177 092
<i>Resultat reportès</i>	180 306	149 997
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>40 200 537</b>	<b>39 887 987</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		
	<b>292 231 294</b>	<b>249 719 873</b>

## III- L'état d'évolution des capitaux propres (En dinars)

<b>Libellés</b>	<b>Capital social</b>	<b>Réserves Légales</b>	<b>Autres Réserves</b>	<b>Réserve pour reinvestissement exonéré</b>	<b>Réserves statutaires</b>	<b>Réserves Fonds Social</b>	<b>Résultats Reportés</b>	<b>Résultat de la période</b>	<b>Total</b>
<i>Solde au 31/12/2016</i>	35 000 000	1 115 360	1 109 047	2 032 000	304 492	157 737	149 997	2 431 904	42 300 537
<i>Affectation des fonds gérés devenus libres</i>			0	-1 450 000			1 450 000		0
<b><i>Solde au 31/12/2016 après affectation des fonds gérés devenus libres</i></b>	<b>35 000 000</b>	<b>1 115 360</b>	<b>1 109 047</b>	<b>582 000</b>	<b>304 492</b>	<b>157 737</b>	<b>1 599 997</b>	<b>2 431 904</b>	<b>42 300 537</b>
<i>Affectation du résultat de l'exercice 2016</i>		201 595	0	1 450 000		100 000	680 309	-2 431 904	0
<i>Dividendes 2016</i>							-2 100 000		-2 100 000
<b><i>Solde au 31/12/2016 après affectation du resultat</i></b>	<b>35 000 000</b>	<b>1 316 955</b>	<b>1 109 047</b>	<b>2 032 000</b>	<b>304 492</b>	<b>257 737</b>	<b>180 306</b>	<b>0</b>	<b>40 200 537</b>

**AVIS DE SOCIETES**

**AMORTISSEMENT ACCELERE DES PARTS DE FCC**

**TUNISIE TITRISATION**

Société de gestion de Fonds Communs de Créances  
Agrément du CMF n° 17-2005 du 3 octobre 2005

**Adresse** : Boulevard principal-Angle rue Turkana et rue Malawi  
1053 Les Berges du Lac-Tunis

TUNISIE TITRISATION porte à la connaissance des porteurs de parts des Fonds Communs de Créances FCC BIAT- CREDIMMO 1 et FCC BIAT-CREDIMMO 2 que son conseil d'Administration réuni en date du 29 mars 2017, a décidé le passage de l'amortissement normal à l'amortissement accéléré des parts des deux Fonds Communs de Créances.

La procédure d'amortissement accéléré implique :

- la suspension de tout paiement au titre de la Part Résiduelle jusqu'à total amortissement des Parts Prioritaires et des parts Subordonnées S ;
- la suspension de l'amortissement des Parts S jusqu'à total amortissement des Parts Prioritaires ;
- Le versement des intérêts dus sur les Parts Prioritaires et sur les Parts S à leurs porteurs, à chaque date de paiement trimestriel ;
- L'amortissement des Parts Prioritaires, à chaque date de paiement trimestriel, sur une base pari passu, au prorata du Capital Restant Dû (CRD) sur ces Parts Prioritaires.

Ladite procédure prévue par les prospectus d'émission et les règlements intérieurs desdits fonds s'applique suite au constat par TUNISIE TITRISATION du dépassement du seuil de 7% du ratio de perte nette par les deux fonds.

**AVIS DE SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**SICAV BH PLACEMENT**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 12 février 1994  
**Siège social** : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5  
Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2017**

**1<sup>ère</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2016, approuve le rapport du Conseil d'Administration, et les états financiers arrêtés au 31.12.2016 tels qu'ils sont présentés.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**2<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2016, approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**3<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2016 comme suit :

• Sommes distribuables exercice 2016 :	67.183,256 dinars
• Reliquat disponible exercice antérieur :	70,702 dinars
• <b>Total des sommes distribuables</b>	<b>67.253,958 dinars</b>
• <b>Dividendes de l'exercice 2016</b>	<b>67.178,475 dinars</b>
• Report à nouveau créateur pour solde:	75,483 dinars

De ce fait, elle décide de fixer le dividende de cet exercice à **0,585 dinar brut par action**.

Ce dividende, sera mis en paiement à tous les guichets de la BANQUE DE L'HABITAT, à partir du **lundi 22 mai 2017** au choix de l'actionnaire :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV BH PLACEMENT sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **lundi 22 mai 2017**.

- Suite -

Les actionnaires auront jusqu'au **vendredi 19 mai 2017** inclus pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

La soulte montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**4<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016 à 734 dinars brut par administrateur.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**5<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2016.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**6<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des administrateurs ci-après désignés pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- Monsieur Mohamed ACHOUR
- Monsieur Ahmed TRABELSI
- Monsieur Radhouen ZOUARI
- BANQUE DE L'HABITAT
- Assurances SALIM
- EPARGNE INVEST SICAF

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**7<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**AVIS DE SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**SICAV BH OBLIGATAIRE**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997

**Siège social :** Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5  
Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2017**

**1<sup>ère</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2016, approuve le rapport du Conseil d'Administration, et les états financiers arrêtés au 31.12.2016 tels qu'ils sont présentés.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**2<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2016, approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**3<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2016 comme suit :

• Sommes distribuable exercice 2016 :	7.994.797,504 dinars
• Reliquat disponible exercice antérieur :	87,440 dinars
• <b>Total des sommes distribuables:</b>	<b>7.994.884,944 dinars</b>
• <b>Dividendes de l'exercice 2016 :</b>	<b>7.993.851,162 dinars</b>
• Report à nouveau créateur pour solde:	1.033,782 dinars

De ce fait, elle décide de fixer le dividende de cet exercice à **4,283 dinars brut par action**.

Ce dividende, sera mis en paiement à tous les guichets de la BANQUE DE L'HABITAT, à partir du **lundi 22 mai 2017** au choix de l'actionnaire :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV BH OBLIGATAIRE sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **lundi 22 mai 2017**.

- Suite -

Les actionnaires auront jusqu'au **vendredi 19 mai 2017** inclus pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

La soulte montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**4<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016 à 2500 dinars brut par administrateur.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**5<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2016.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**6<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des administrateurs ci-après désignés pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- Madame Kmar ZAOUALI
- BANQUE DE L'HABITAT
- SIM SICAR
- Assurances SALIM
- EPARGNE INVEST SICAF
- MODERN LEASING

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

**7<sup>ème</sup> RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

**Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 12 MAI 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,471%		
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,487%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,543%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,565%	1 003,292
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,709%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,754%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,798%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,843%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,863%	1 002,579
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,887%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,931%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,211%	1 003,516
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,284%	921,830
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,396%	1 001,567
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,812%	991,968
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,114%	981,112
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,226%	984,385
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,712%	971,456
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,819%	1 003,321
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,935%	942,521
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,236%	941,942
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,286
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,348%	932,355
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,375%	929,040
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,401%	926,050
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,603%	917,971
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,666%	910,026
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,598
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,802%	920,703
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,887

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	166,905	166,920		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,717	112,729		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,556	96,566		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,863	14,865		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,532	108,544		
<i>2448486</i>								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,525	1,526		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,055	107,121		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,658	40,662		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,073	55,078		
10	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	114,931	115,046		
11	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,664	109,899		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
12	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	133,052	133,854		
13	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	499,669	501,520		
14	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,549	117,809		
15	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	126,801	127,292		
16	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,357	138,024		
17	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,652	120,071		
18	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	99,268	99,888		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	146,805	147,384		
20	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,124	93,437		
21	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,447	97,553		
22	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	143,573	144,485		
23	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	127,463	128,036		
24	FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25	FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26	FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	96,758	97,294		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	100,698	100,953		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,841	19,967		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
30	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 224,660	2 231,592		
32	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	111,015	112,106		
34	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	146,802	147,238		
35	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	155,100	155,402		
36	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,752	15,825		
37	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 298,819	5 300,273		
38	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 164,452	5 169,727		
39	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,491	2,499		
40	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,189	2,194		
41	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,208	1,209		
42	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,091	1,093		
43	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,083	1,088		
44	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,078	1,082		
45	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	109,692	110,579		
46	AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47	AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,276	119,246		
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
50	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	105,707	105,717
51	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,590	104,869	104,877
52	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	107,171	107,182
53	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,729	104,112	104,123
54	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,357	101,369
55	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,724	108,734
56	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,816	106,421	106,433
57	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,340	103,528	103,537
58	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,842	105,850
59	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	103,931	103,941
60	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	101,724	101,735
61	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	105,017	105,027
62	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,101	104,113
63	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	106,516	106,526
64	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	104,997	105,008
65	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,287	100,297
66	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	105,694	105,703
67	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,797	104,346	104,358
68	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	105,334	105,346
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,828	106,838
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	104,609	104,621
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	104,838	104,848
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	106,522	106,533
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,250	100,259

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,349	10,350
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	104,841	104,851
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,788	105,468	105,480
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	106,902	106,915
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,668	10,669
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	56,543	56,727
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	97,101	98,257	98,916
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	16,962	16,972
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	268,460	269,813
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,785	29,830
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 277,930	2 290,315
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	72,644	73,971	74,024
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	54,941	55,806	55,852
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	102,121	102,608
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	85,789	86,252
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,646	10,645
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,268	11,273
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,731	13,759
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	11,962	12,029
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,821	13,109	13,171
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	11,441	11,758	11,796
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	141,450	143,001	144,146
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	138,271	139,155	139,763
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	8,947	8,993
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	104,819	105,057
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	80,235	80,644
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	81,928	82,372
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	99,555	99,584
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	93,633	94,230
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	100,418	100,745
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,794	9,827
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	101,208	101,699
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	142,394	143,289
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	104,843	104,940	105,765
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	104,328	103,233	103,172
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	200,088	202,552
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	182,591	184,184
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	157,925	158,529
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,104	21,448
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,712	143,707
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,203	124,556
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	8 965,848	9 066,725
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,246	8,309
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,098	83,487
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	951,347	954,346
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5345,065	5361,868
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4943,002	4968,835
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	114,566	115,103
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,148	9,211
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 289,868	10 361,438

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en cours de liquidation anticipée

\*\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE**

**I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUIM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT-**  
Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX -

Le Comptoir National Tunisien - CNT - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mme Chiraz DRIRA.

**BILAN ARRETE AU 31/12/2016***(Exprimé en dinars)*

<b>ACTIFS</b>	<b>NOTE</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b><u>ACTIFS IMMOBILISES</u></b>			
Immobilisations Incorporelles	<u>1</u>	93 886,846	77 691,046
Amort Immob Incorporelles	<u>A1</u>	-78 068,362	-68 474,180
<b>TOTAL NET</b>		<b><u>15 818,484</u></b>	<b><u>9 216,866</u></b>
Immobilisations Corporelles	<u>2</u>	13 659 947,309	13 034 499,452
Amort Immob Corporelles	<u>A1</u>	-6 994 376,216	-6 657 006,607
<b>TOTAL NET</b>		<b><u>6 665 571,093</u></b>	<b><u>6 377 492,845</u></b>
Immobilisations Financières	<u>3</u>	5 235 205,567	5 243 799,116
Prov / Immob Financières		-6 700,000	-6 700,000
<b>TOTAL NET</b>		<b><u>5 228 505,567</u></b>	<b><u>5 237 099,116</u></b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u></b>		<b><u>11 909 895,144</u></b>	<b><u>11 623 808,827</u></b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u></b>		<b><u>11 909 895,144</u></b>	<b><u>11 623 808,827</u></b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks	<u>4</u>	17 822 532,694	20 280 690,898
<b>TOTAL NET</b>		<b>17 822 532,694</b>	<b>20 280 690,898</b>
Clients et Comptes rattachés	<u>5</u>	5 064 455,614	6 278 971,816
Prov / Clients	<u>A2</u>	-3 879 471,402	-4 024 923,167
<b>TOTAL NET</b>		<b><u>1 184 984,212</u></b>	<b><u>2 254 048,649</u></b>
Autres Actifs Courants	<u>6</u>	3 224 621,040	3 118 395,102
Prov / Autres Actifs Courants		-8 582,158	
<b>TOTAL NET</b>		<b><u>3 216 038,882</u></b>	<b><u>3 118 395,102</u></b>
Placement et Autres		0,000	81 263,466
Liquidités et Equivalents de Liquidités	<u>7</u>	3 293 452,709	5 410 678,068
<b><u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u></b>		<b><u>25 517 008,497</u></b>	<b><u>31 145 076,183</u></b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>		<b><u>37 426 903,641</u></b>	<b><u>42 768 885,010</u></b>

**BILAN ARRETE AU 31/12/2016***(Exprimé en dinars)*

<b><u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>	<b><u>NOTE</u></b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>	<b><u>8</u></b>		
Capital Social		1 440 000,000	1 440 000,000
Réserves		14 048 000,000	14 624 000,000
Autres Capitaux Propres		176 615,474	176 615,474
Résultats Reportés		3 248 275,517	2 141 993,711
Compte spécial d'investissement		1 892 160,000	1 892 160,000
<b><u>CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u></b>		<b><u>20 805 050,991</u></b>	<b><u>20 274 769,185</u></b>
<b><u>DE L'EXERCICE</u></b>			
<b><u>RESULTAT NET DE L' EXERCICE</u></b>		<b>749 874,778</b>	<b>1 106 281,806</b>
<b><u>TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT</u></b>			
<b><u>AFFECTATION</u></b>		<b><u>21 554 925,769</u></b>	<b><u>21 381 050,991</u></b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PASSIFS COURANT</u></b>			
Fournisseurs et Comptes rattachés	<b><u>9</u></b>	2 227 446,308	4 700 303,247
Autres Passifs Courants	<b><u>10</u></b>	896 582,322	803 566,761
Clients et comptes rattachés		794 023,461	785 610,925
Concours Banc.et Autres Passifs	<b><u>11</u></b>	11 953 925,781	15 098 353,086
<b><u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u></b>		<b><u>15 871 977,872</u></b>	<b><u>21 387 834,019</u></b>
<b><u>TOTAL DES PASSIFS</u></b>		<b><u>15 871 977,872</u></b>	<b><u>21 387 834,019</u></b>
<b><u>TOTAL DES CAPT. PROP. ET DES PASSIFS</u></b>		<b><u>37 426 903,641</u></b>	<b><u>42 768 885,010</u></b>

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2016

	<i>NOTE</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>			
<b><u>REVENUS</u></b>			
Ventes		33 569 308,371	36 038 543,752
Autres Produits d'exploitation	<u>19</u>	325 226,688	56 678,647
Production Immobilisée		98 046,997	15 608,429
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<u>12</u>	<b><u>33 992 582,056</u></b>	<b><u>36 110 830,828</u></b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>			
Achats de Marchandises Consommées	<u>13</u>	28 085 286,992	30 004 070,341
Achats d'Approvision. Consommées	<u>14</u>	450 917,784	459 764,449
Charges de Personnel	<u>15</u>	2 039 829,585	1 975 774,898
Dotations aux Amort. et aux Provisions	<u>A1-A2</u>	620 209,519	560 369,111
Autres charges d'exploitation	<u>16</u>	1 405 095,230	1 273 757,394
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b><u>32 601 339,110</u></b>	<b><u>34 273 736,193</u></b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>		<b><u>1 391 242,946</u></b>	<b><u>1 837 094,635</u></b>
Charges Financières Nettes	<u>17</u>	-727 836,790	-693 892,723
Produits Financiers	<u>18</u>	257 998,871	267 773,944
Autres Pertes Ordinaires		-80 377,569	-2 116,715
Autres Gains Ordinaires		178 901,544	11 929,665
<b><u>RESULTAT DES ACTI. ORD. AVANT IMPOTS</u></b>		<b><u>1 019 929,002</u></b>	<b><u>1 420 788,806</u></b>
Impôts sur les Bénéfices		207 734,000	314 507,000
<b><u>RESULTAT DES ACTI. ORD. APRES IMPOTS</u></b>		<b><u>812 195,002</u></b>	<b><u>1 106 281,806</u></b>
<i>Eléments Extraordinaires</i>	<u>20</u>	62 320,224	
<b><u>RESULTAT NET A AFFECTER</u></b>		<b><u>749 874,778</u></b>	<b><u>1 106 281,806</u></b>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2016

	NOTE	31/12/2016	31/12/2015
<i>I °/Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Résultat net :		749 874,778	1 106 281,806
Ajustements pour :			
*Amortissements et provisions net de reprise		354 286,353	551 650,215
Variation des :			
*Stocks		2 458 158,204	-3 918 079,879
*Créances		1 214 516,202	355 179,049
*Autres actifs		-88 058,713	1 995 897,574
*Fournisseurs et autres dettes		-2 677 594,958	991 349,906
*Plus ou moins value de cession		-30 059,000	0,000
*TVA/Investissement		62 669,075	65 029,173
<b>Flux provenant de l'exploitation</b>		<b>2 043 791,941</b>	<b>1 147 307,844</b>
<i>II°/Flux de trésorerie liés aux activités d'invest.</i>			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immo.fin		0,000	-417 929,394
Encaissement provenant de la cession d'immo.corp.		30 059,000	0,000
Décaissement provenant de l'acquisit d'immo.corp.	<u>21</u>	-733 208,629	-670 585,170
Encaissement provenant de la cession d'immo.fin.			
<b>Flux affectés aux activités d'investissements</b>		<b>-703 149,629</b>	<b>-1 088 514,564</b>
<i>III°/ Flux de trésorerie liés aux activités de fin.</i>			
Distribution de dividende		-549 327,250	-580 639,250
<b>FLUX DE TRESOR.PROVE. DE FINANCE.</b>		<b>-549 327,250</b>	<b>-580 639,250</b>
<b>IV°/ VARIAT.DE TRESORERIE ( I + II + III )</b>		<b>791 315,062</b>	<b>-521 845,970</b>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		996 888,121	1 518 734,091
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXE.</b>		<b>1 788 203,183</b>	<b>996 888,121</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS 2016

Les présents états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, totalisant au bilan 37 426 903,641DT et dégageant un bénéfice net de 749 874,778 sont arrêtés par le conseil d'administration.

Ils sont audités par le CABINET Chiraz DRIRA, commissaire aux comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables.

### I- PRESENTATION DE LA SOCIÉTÉ

C.N.T.

Comptoir National Tunisien

S.A. au capital de 1.440.000 DT divisé en 288000 actions de valeur nominale 5 dinars.

#### *ACTIVITÉ PRINCIPALE*

Commerce de matériaux de construction et bois et dérivés.

### II- LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

La société a appliqué l'ensemble des normes comptables tunisiennes en vigueur sauf les méthodes particulières suivantes :

Les méthodes et les taux d'amortissements appliqués sont ceux reconnus par la réglementation fiscale tunisienne.

Les montants amortissables des biens sont déterminés sans tenir compte de leurs valeurs résiduelles.

Les valeurs indiquées sur les états financiers sont exprimées en dinars tunisiens.

### III- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires de l'année 2016 a atteint le montant de 33 569 308,371 DT H.T contre 36 038 543 ,752 DT en 2015.

Les résultats avant impôt ont enregistré le montant de 1 019 929,002 DT en 2016 contre 1 420 788,806 DT en 2015.

### I- NOTE SUR LE BILAN

#### NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

\* Les immobilisations incorporelles s'élèvent au 31/12/2016 à 93 886,846 DT et sont détaillées ainsi :

Désignations	Valeur brute au 31/12/16	Valeur brute au 31/12/15	Amorti 2016	Total Amorti	VCN
Logiciel	65 420,346	53 595,546	3 254,003	55 355,578	10 064,768
Site web	28 146,200	23 775,200	6 340,179	22 712,784	5 433,416
Dépôt de marque	320,300	320,300			320,300
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>93 886 ,846</b>	<b>77 691,046</b>	<b>9 594,182</b>	<b>78 068,362</b>	<b>15 818.484</b>

**NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES :**

\* Les immobilisations corporelles arrêtées au 31/12/2016 s'élèvent à 13 659 947,309 DT et sont détaillées comme suit :

<u>Désignations</u>	Valeur brute au 31/12/16	Valeur brute au 31/12/15	Amorti 2016	Total Amorti	VCN	
Terrain et Constructions & A.A.I./Construction	10 610 028,909	9 711 505 ,031	324 669,317	4 282 992,263	6 327 036,	46
Matériel et outillage	78 979,414	82 280,537	3 264,887	68 711,155	10 268,	59
Matériel de transport	2 366 536,533	2 301 286,033	124 471,254	2 099 547,273	266 989,	60
Mobilier et Mat. de bureau	419 530,908	409 760,061	17 865,710	378 881,587	40 649,	21
Matériel informatique	184 871,545	169 857,451	11 290,610	164 243,938	20 627,	07
Construction en cour	0,000	359 810,339	0,000	0,000	0,	00
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>13 659 947,309</b>	<b>13 034 499,452</b>	<b>481 561,778</b>	<b>6 994 376,216</b>	<b>6 665 571,0</b>	<b>93</b>

*NB : Le détail des immobilisations corporelles et incorporelles et leurs amortissements est retracé dans le tableau des immobilisations.*

**NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES:**

\* Les immobilisations financières totalisent au 31/12/2016 un montant de 5 235 205,567 DT.

Immobilisations Financières	2016	2015	variation
L'IMMOBILIÈRE DU COMPTOIR	1 899 000,000	1 899 000,000	0,000
S.T.I.B	715 073,245	715 073,245	0,000
SOVATOUR	2 700,000	2 700,000	0,000
STE. IMMOBILIERE GABÈS	10 000,000	10 000,000	0,000
EL FOULADH	2 000,000	2 000,000	0,000
SORITS	1 000,000	1 000,000	0,000
SORETRAS	500,000	500,000	0,000
MATEX	1 500,000	1 500,000	0,000
FAÏENCERIE TUNISIENNE	7 000,000	7 000,000	0,000
B.T.S	4 000,000	4 000,000	0,000
S.T.B	41 498,000	41 498,000	0,000
B.I.A.T	21 874,800	21 874,800	0,000
U.B.C.I	2 505 808,917	2 505 808,917	0,000
PRETS AU PERSONNEL	21 041 ,757	29 635,306	-8 593,549
DÉPOTS ET CAUTIONNEMENT	2 208,848	2 208,848	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>5 235 205,567</b>	<b>5 243 799,116</b>	<b>-8 593,549</b>

Provisions/Immobilisations Financières	2016	2015	variation
SOVATOUR	2 700,000	2 700,000	0,000
EL FOULADH	2 000,000	2 000,000	0,000
SORETRAS	500,000	500,000	0,000
MATEX	1 500,000	1 500,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>6 700,000</b>	<b>6 700,000</b>	<b>0,000</b>

**NOTE 4 : LES STOCKS :**

\* La valeur des stocks de marchandises arrêtée au 31/12/2016 s'élève à 17 822 532,694 DT.

**NOTE 5 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS :**

\* Les créances de la société sur sa clientèle s'élèvent au 31/12/2016 à 5 064 455,614 DT et se présentent comme suit:

Clients et comptes rattachés	2016	2015	variation
Clients Débiteurs	1 184 984,212	2 242 894,086	-1 057 909,874
Effets à recevoir	0,000	11 154,563	-11 154,563
Clients douteux	3 879 471,402	4 024 923,167	-145 451,765
<b>TOTAL</b>	<b>5 064 455,614</b>	<b>6 278 971,816</b>	<b>-1 214 516,202</b>

**NOTE 6 : AUTRES ACTIFS COURANTS:**

\* Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à un montant de 3 224 621,040 DT regroupant les postes suivants:

Autres Actifs Courants	2016	2015	variation
Impôts récupérable	2 096 984,131	1 655 582,488	441401,643
Débiteurs et créditeurs divers	0,000	367,000	-367,000
Société de groupe	19 208,923	18 217,015	991,908
Personnel & comptes rattachés	56 645,071	48 439,634	8 205,437
État taxes/chiffre d'affaires	142 426,719	347 089,843	-204 663,124
Produit à recevoir	1 700,626	1 700,626	0,000
Charges constatées d'avance	897 305,570	1 036 648,496	-139 342,926
Fournisseurs débiteurs	10 350,000	10 350,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>3 224 621,040</b>	<b>3 118 395,102</b>	<b>106 225,938</b>

Provisions/Autres Actifs Courants	2016	2015	variation
Prov pour dépréciation des comptes prêts au personnel	8 582,158	0,000	8 582,158
<b>TOTAL</b>	<b>8 582,158</b>	<b>0,000</b>	<b>8 582,158</b>

**NOTE 7 : LIQUIDITES ET ÉQUIVALENT DE LIQUIDITES :**

\* La rubrique liquidité et équivalent de liquidité totalise au 31/12/2016 un montant de 3 293 452,709 regroupant les postes suivants:

Liquidités et Équivalent de Liquidités	2016	2015	variation
Valeurs à l'encaissement	2 626 401,576	2 782 568,741	-156 167,165
Solde bancaire	627 720,824	2 626 017,663	-1 998 296,839
C.C.P	2,800	2,800	0,000
UBCI FINANCE	0,000	712,782	- 712,782
Caisses	39 327,509	1 376,082	37 951,427
<b>TOTAL</b>	<b>3 293 452,709</b>	<b>5 410 678,068</b>	<b>-2 117 225,359</b>

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :**

**NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES :**

Le poste CAPITAUX PROPRES se détaille comme suit :

* CAPITAL SOCIAL	1 440 000,000
* RÉSERVES LÉGALES	144 000,000
* FONDS D'INVESTISSEMENT	1 720 000,000
* RÉSERVES NON STATUTAIRES	10 534 000,000
* RÉSERVES POUR RISQUES	1 650 000,000
* RÉSULTAT REPORTÉ	3 248 275,517
* AUTRES CAPITAUX PROPRES	176 615,474
* COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT	1 892 160,000
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>20 805 050,991</u></b>

Note sur les fonds propres disponibles au 31/12/2013 régis par le paragraphe 7 de l'Article 19 de la loi de finances n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014

En application du point 7 de l'Article 19 de la loi n°2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 Décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers au titre de l'année 2013.

Fonds propres figurant au bilan clos au 31-12-2013	Montant
Réserve légale	144 000,000
FONDS D'INVESTISSEMENT	1 720 000,000
RÉSERVES NON STATUTAIRES	11 486 000,000
RÉSERVES POUR RISQUES	1 650 000,000
RÉSULTAT REPORTÉ	676 301,766
AUTRES CAPITAUX PROPRES	176 615,474
COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT	1 892 160,000
Bénéfices de l'exercice 2013	798 978,138
Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014	18 544 055,378
AGO DU 20 Juin 2014 Dividendes décidés	504 000,000
AGO 05 Juin 2015 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 20 Juin 2016 Dividendes décidés	576 000,000
Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014	16 888 055,378

**NOTE 9 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS :**

\* Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à un montant de 2 227 446,308 DT.

Fournisseurs et comptes rattachés	2016	2015	variation
Fournisseurs locaux et Étrangers	1 595 232,557	4 070 180,437	-2 474 947,880
Effets à payer	598 781,995	559 007,796	39 774,199
Fournisseurs factures non parvenues	33 431,756	71 115,014	-37 683,258
<b>TOTAL</b>	<b>2 227 446,308</b>	<b>4 700 303,247</b>	<b>-2 472 856,939</b>

**NOTE 10 : AUTRES PASSIFS COURANTS :**

\* Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à un montant de 896 582,322 DT regroupant les postes suivants:

Autres Passifs Courants	2016	2015	variation
État impôts & taxes/Retenue à la source	55 097,369	55 642,455	-545,086
Créditeurs divers	368 572,386	341 899,636	26 672,750
CNSS	134 511,655	135 241,238	-729,583
Charges à payer	92 536,631	82 578,348	9 958,283
Personnel & comptes rattachés	137 208,142	160 927,370	-23 719,228
État charges à payer	38 342,463	18 880,594	19 461,869
Produits constatés d'avance	7 993,452	8 397,120	-403,668
Contribution conjoncturelle	62 320,224	0,000	62 320,224
<b>TOTAL</b>	<b>896 582,322</b>	<b>803 566,761</b>	<b>93 015,561</b>

**NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES :**

\* Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à un montant de 11 953 925,781 regroupant les postes suivants:

Concours Bancaires	2016	2015	variation
Crédit de refinancement de la trésorerie	10 416 670,000	10 680 000,000	-263 330,000
Découvert Bancaire et autres passifs	1 537 255,781	4 418 353,086	- 2 881 097 ,305
<b>TOTAL</b>	<b>11 953 925,781</b>	<b>15 098 353,086</b>	<b>-3 144 427,305</b>

**II- NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT**

**NOTE 12 : PRODUITS D'EXPLOITATION :**

La rubrique Produits d'Exploitation s'élève au 31/12/2016 à un montant de 33 992 582,056 DT comportant les détails :

* Chiffre d'affaires	33 569 308,371
* Autres produits d'exploitation	325 226,688
* Production immobilisée	98 046,997
	<u>33 992 582,056</u>

**NOTE 13 : ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMÉES :**

\* Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à un montant de 28 085 286,992 DT contre un montant 30 004 070,341 DT en 2015.

Achats de Marchandises Consommées	2016	2015	variation
Stock initial	20 280 690,898	16 362 611,019	3 918 079,879
Achat de marchandises	25 627 128,788	33 922 150,220	-8 295 021,432
Stock final	-17 822 532,694	-20 280 690,898	2 458 158,204
<b>TOTAL</b>	<b>28 085 286,992</b>	<b>30 004 070,341</b>	<b>-1 918 783,349</b>

**NOTE 14 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS :**

\* Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à un montant de 450 917,784 DT contre un montant de 459 764,449 DT en 2015.

Les Achats d'approvisionnement consommés	2016	2015	variation
Achat non stocké de matières et fournitures	450 917,784	459 764,449	-8 846,665
<b>TOTAL</b>	<b>450 917,784</b>	<b>459 764,449</b>	<b>-8 846,665</b>

**NOTE 15 : CHARGES DE PERSONNEL :**

\* Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à un montant de 2 039 829,585 DT.

Désignations	2016	2015	variation
Charges de personnel	2 039 829,585	1 975 774,898	64 054,687
<b>TOTAL</b>	<b>2 039 829,585</b>	<b>1 975 774,898</b>	<b>64 054,687</b>

**NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :**

\* Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à un montant de 1 405 095,230DT contre un montant 1 273 757,394DT en 2015.

Autres Charges d'exploitation	2016	2015	variation
Étude, recherche & divers services extérieurs	46 368,260	41 893,768	4 474,492
Entretiens & réparations	258 813,662	240 220,156	18 593,506
Charges locatives	179 512,768	175 896,155	3 616,613
Honoraires, commissions & courtages	103 962,758	138 685,728	-34 722,970
Sous-traitance général	51 178,227	0,000	51 178,227
Primes d'assurance	76 401,861	73 322,513	3 079,348
Voyages et déplacements	61 391,474	65 852,029	-4 460,555
Publicité	105 555,744	75 062,603	30 493,141
Transport/ventes	63 114,550	26 055,150	37 059,400
Missions & Réceptions	20 948,794	26 439,701	-5 490,907
Frais de P.T.T	49 783,637	59 405,294	-9 621,657
Frais bancaires	169 229,102	134 876,648	34 352,454
Impôts et taxes	181 894,393	166 469,189	15 425,204
Dons et cotisations	11 940,000	15 578,460	-3 638,460
Jetons de présence	25 000,000	34 000,000	-9 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>1 405 095,230</b>	<b>1 273 757,394</b>	<b>131 337,836</b>

**NOTE 17 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES :**

\* La rubrique charges financières s'élève au 31/12/2016 à un montant de 727 836,790 DT contre un montant de 693 892,723 DT en 2015.

Charges Financières Nettes	2016	2015	variation
Charges Financières Nettes	727 836,790	693 892,723	33 944,067
<b>TOTAL</b>	<b>727 836,790</b>	<b>693 892,723</b>	<b>33 944,067</b>

**NOTE 18 : PRODUITS FINANCIERS :**

Produits Financiers	2016	2015	variation
Revenus des titres de participation	240 692,100	174 682,800	66 009,300
Revenus des autres créances	10 662,844	2 817,542	7 845,302
Gains de changes	3 533,378	89 711,882	-86 178,504
Revenus des titres de placement	2 117,839	561,720	1 556,119
Produit/cession des valeurs mobilières	992,710	0,000	992,710
<b>TOTAL</b>	<b>257 998,871</b>	<b>267 773,944</b>	<b>-9 775,073</b>

Revenus titres de participation	2016	2015	variation
S.T.I.B	135 435,700	34 070,500	101 365,200
U.B.C.I	99 576,400	136 352,300	-36 775,900
B.I.A.T	5 680,000	4 260,000	1 420,000
<b>TOTAL</b>	<b>240 692,100</b>	<b>174 682,800</b>	<b>66 009,300</b>

**NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION :**

Autres produits d'exploitation	2016	2015	variation
Reprise/provision créance clients.	265 923,166	8 718,896	257 204,270
Transfert de charges	37 628,394	44 525,051	-6 896 ,657
Avance/TFP	18 000,000	0,000	18 000,000
Revenues loyers	3 675,128	3 434,700	240,428
<b>TOTAL</b>	<b>325 226,688</b>	<b>56 678,647</b>	<b>268 548,041</b>

**NOTE 20 : Eléments Extraordinaires :**

La rubrique Eléments Extraordinaires s'élève au 31/12/2016 à un montant de 62 320,224 Dinars qui provient de l'institution par l'État d'une contribution *conjoncturelle exceptionnelle concernant l'exercice 2016 au taux 7,5% de la base de calcul de l'impôt sur les sociétés* soit : 62 320,224 Dinars.

**III-NOTES SUR L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE**

**NOTE 21 : DÉCAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION CORPORELLES :**

Les investissements ont atteint la valeur de 733 208,629 DT provenant essentiellement de l'extension de la salle d'exposition Charguia et celle de la route de Gabes Sfax.

***Les engagements hors bilan : Nantissements, garanties et sûretés :***

Le «CNT » a donné les cautions bancaires suivantes :

- Effets clients escomptés non échues pour un montant de 725 705 ,454 dinars.

**TABLEAU COMPARATIF DES SOLDES INTERMEDIAIRES  
DE GESTION 2015/2016**

<b>LIBELLES</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>DIFFERENCES</b>	<b>VAR. %</b>
Ventes de marchandises	36 038 543,752	33 569 308,371	-2 469 235,381	-6,852
Coût d'achat des marchandises vendues	-30 004 070,341	-28 085 286,992	1 918 783,349	-6,395
<b>Marge Commerciale</b>	<b>6 034 473,411</b>	<b>5 484 021,379</b>	<b>-550 452,032</b>	<b>-9,122</b>
Production de l'exercice	72 287,076	423 273,685	350 986,609	485,545
Consommation de l'exercice	-1 567 052,654	-1 674 118,621	-107 065,967	6,832
<b>Valeur Ajoutée</b>	<b>4 539 707,833</b>	<b>4 233 176,443</b>	<b>-306 531,390</b>	<b>-6,752</b>
Charges de Personnel	-1 975 774,898	-2 039 829,585	-64 054,687	3,242
Impôts et Taxes	-166 469,189	-181 894,393	-15 425,204	9,266
<b>Excédent Brut d'exploitation</b>	<b>2 397 463,746</b>	<b>2 011 452,465</b>	<b>-386 011,281</b>	<b>-16,101</b>
Autres Produits Ordinaires	11 929,665	178 901,544	166 971,879	
Produits Financiers	267 773,944	257 998,871	-9 775,073	-3,650
Autres Charges Ordinaires	-2 116,715	-80 377,569	-78 260,854	
Charges Financières	-693 892,723	-727 836,790	-33 944,067	4,892
Dotations aux Amortissements & Provisions	-560 369,111	-620 209,519	-59 840,408	10,679
Impôts / Bénéfices	-314 507,000	-207 734,000	106 773,000	-33,949
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>1 106 281,806</b>	<b>812 195,002</b>	<b>-294 086,804</b>	<b>-26,583</b>
Eléments Extraordinaires		62 320,224	62 320,224	100,000
<b>Résultat Net</b>	<b>1 106 281,806</b>	<b>749 874,778</b>	<b>-356 407,028</b>	<b>-32,217</b>

**ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

DESIGNATION	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	FOND	RESERVE	RESERVE	RESERVE	COMPTE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	TOTAL
			D'INVEST_ ISSEMENT	NON STATUAIRE	POUR RISQUE	SPECIAL DE REVALUATION	SPECIAL D'INV STISSEMENT			
Solde au 31/12/2015 avant affectation du résultat	1 440 000,000	144 000,000	1 720 000,000	11 110 000,000	1 650 000,000	176 615,474	1 892 160,000	2 141 993,711	1 106 281,806	21 381 050,991
Affectation du résultat 2015 (AGO du 20 juin 2016)				(576 000,000)*				1 106 281,806	(1 106 281,806)	(576 000,000)
Capitaux propres au 31/12/2016	1 440 000,000	144 000,000	1 720 000,000	10 534 000,000	1 650 000,000	176 615,474	1 892 160,000	3 248 275,517	0,000	20 805 050,991

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires du  
Comptoir National Tunisien « CNT »**

**I- Présentation :**

- 01** En exécution du mandat de commissariat aux comptes que nous a confié votre Assemblée Générale et conformément aux Normes Internationales d'Audit adoptées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de notre mission pour l'exercice clos au 31 Décembre 2016.
- 02** Nous avons audité le bilan ci-joint du Comptoir National Tunisien «CNT » arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.
- 03** Le bilan annexé au présent rapport totalise un montant de 37 426 903 Dinars et fait ressortir un bénéfice comptable de 749 874 Dinars.
- 04** Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de votre société.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre mission d'audit.

**II- Etendue de l'Audit :**

- 05** Notre mission effectuée par référence aux Normes internationales d'Audit a été planifiée et réalisée en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.
- 06** Nous avons procédé à l'examen par sondages des éléments justifiant les données contenues dans ces états financiers et nous avons effectué les contrôles considérés comme utiles et nécessaires.
- 07** Nous avons procédé à la vérification périodique de l'efficacité du système de contrôle interne, à l'appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues, ainsi qu'à la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

**08** Nous estimons que nos investigations constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion. En effet, nos contrôles ont été opérés conformément aux normes d'audit d'usage.

### **III- Expression d'Opinion :**

**09** Compte tenu des vérifications auxquelles nous avons procédées, des diligences accomplies et des normes de révision généralement admises, à notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Comptoir National Tunisien «CNT » au 31 Décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

### **IV- Vérifications et informations spécifiques**

**10** Les informations financières présentées dans le rapport de votre Conseil d'Administration sont sincères et conformes à celles contenues dans les états financiers annexés au présent rapport.

**11** Nous avons procédé, dans le cadre de notre mission d'audit, à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances significatives susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**12** Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par le Comptoir National Tunisien «CNT » eu égard à la réglementation en vigueur.

Fait à Sfax le 20 Avril 2017

*Chiraz DRIRA*



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires du  
Comptoir National Tunisien « CNT »**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

***A- Conventions et opérations nouvellement réalisées***

Votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle. Nous n'avons pas également relevé, au cours de nos investigations de telles conventions.

***B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures***

- La location à la société de promotion immobilière « L'Immobilière du Comptoir » d'un bureau sis à la route de Gabes km 1.5 Sfax pour un montant de 1 500 dinars hors taxes par an avec une majoration annuelle de 7%.

Le loyer annuel facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2016 s'est élevé à 1 838 Dinars.

- La prise en charge par le Comptoir National Tunisien « CNT » des frais de gestion de la société de promotion immobilière « L'Immobilière du Comptoir » moyennant 3 500 dinars hors taxes par an avec une augmentation annuelle cumulative de 5%.

Le montant des frais administratifs et de gestion facturés en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2016 s'est élevé à 4 052 Dinars.

- La location à la société Tunisienne de l'Industrie du Bois « STIB » d'un bureau sis à la rue de l'énergie solaire la Charguia 1 Tunis pour un montant de 1 500 dinars hors taxes par an avec une majoration annuelle de 7%.

Le loyer annuel facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2016 s'est élevé à 1 838 Dinars.

*Ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration du 25 avril 2014 et approuvées par votre Assemblée Générale des Actionnaires du 20 juin 2014 et des Assemblées Générales ultérieures.*

- Un contrat de location et un contrat d'amendement ont été établis respectivement en 2003 et en 2005 entre le « Comptoir National Tunisien » et le Président du Conseil Monsieur Mohsen SELLAMI portant sur la totalité du terrain objet du titre foncier n°51 963 couvrant environ 10 340 m<sup>2</sup> sur lequel sont édifiés un dépôt couvert d'une superficie d'environ 2000 m<sup>2</sup> et des administrations d'une superficie d'environ 350 m<sup>2</sup>.

Cette location est consentie à compter du 1er décembre 2003 moyennant un loyer mensuel de 7 000 Dinars avec une augmentation annuelle de 6%.

Le loyer annuel en hors taxes au titre de l'exercice 2016 s'est élevé à 169 870 Dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 18 Novembre 2003 et du 20 Juin 2005 et a été approuvée par votre Assemblée Générale des Actionnaires du 17 juin 2011 et des Assemblées Générales ultérieures.*

- La prise en charge par le Comptoir National Tunisien « CNT » des frais administratifs et de gestion de la société Tunisienne de l'Industrie du Bois « STIB » moyennant 5 000 Dinars hors taxes avec une augmentation annuelle cumulative de 5%.

Le montant des frais administratifs et de gestion facturés en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2016 s'est élevé à 8 552 Dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 25 Avril 2005, et approuvée par votre Assemblée Générale des Actionnaires du 23 juin 2006 et des Assemblées Générales ultérieures.*

***C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants***

- Le Président du Conseil d'Administration bénéficie de la prise en charge des frais d'hébergement à Sfax et des frais de missions à l'étranger ainsi que d'une voiture de fonction avec chauffeur.

*Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 20 Juin 2014.*

- La rémunération mensuelle brute du Directeur Général a été fixée à 12 000 dinars outre la prise en charge par la société des frais d'hébergement à Sfax ainsi que des frais de missions à l'étranger, d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec chauffeur pour ses besoins privés.

*Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 20 Juin 2014.*

- L'octroi au Directeur Général Adjoint au titre de l'exercice 2016 :
  - D'une rémunération annuelle brute de 69 012 dinars.
  - D'une prime annuelle brute de 16 594 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 05 Juin 2015.*

- L'octroi aux membres du Conseil d'Administration d'un montant brut de 25 000 dinars au titre des jetons de présence, décidé par votre Assemblée Générale du 20 juin 2016.

*Ces conventions sont soumises à votre Assemblée Générale pour approbation.*

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Fait à Sfax le 20 Avril 2017**

  
**Chiraz DRIRA**



## AVIS DE SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

- BTE-

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Émirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

#### *Bilan arrêté au 31 Décembre 2016*

*(Unité : en millier de dinars)*

A C T I F		Notes	31/12/2016	31/12/2015
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	22 006	17 262
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	107 998	92 351
AC3	Créances sur la clientèle	3	705 412	659 573
AC4	Portefeuille titres commercial	4	96 484	80 682
AC5	Portefeuille investissement	5	18 444	27 064
AC6	Valeurs immobilisées	6	17 200	14 815
AC7	Autres actifs	7	13 186	14 621
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>980 730</b>	<b>906 368</b>
<b>P A S S I F</b>				
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	117 004	83 142
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	9	592 445	570 476
PA4	Emprunts & ressources spéciales	10	126 947	107 527
PA5	Autres passifs	11	15 183	17 118
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>851 579</b>	<b>778 263</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
CP1	Capital		90 000	90 000
CP2	Réserves		47 346	47 238
CP3	Actions propres		(840)	(840)
CP5	Résultats reportés		(8 293)	(9 956)
CP6	Résultat de la période		938	1 663
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>			<b>129 151</b>	<b>128 105</b>
<b>TOTAL PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES</b>			<b>980 730</b>	<b>906 368</b>

***Etat des engagements hors bilan***  
***Arrêté au 31 décembre 2016***  
***(Unité : en milliers de dinars)***

		Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>				
HB 1	Cautions, avals et autres garanties données	<b>13</b>	68 788	55 346
HB 2	Crédits documentaires		31 877	32 768
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>			<b>100 665</b>	<b>88 114</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>				
HB 4	Engagements de financement donnés	<b>14</b>	53 218	110 510
HB 5	Engagements sur titres		15 600	24 000
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>			<b>68 818</b>	<b>134 510</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
HB 6	Engagements de financement reçus		-	9 000
HB 7	Garanties reçues	<b>15</b>	531 114	554 732
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>			<b>531 114</b>	<b>563 732</b>

**Etat de résultat**  
**Période du 1er Janvier au 31 décembre 2016**  
*(Unité : en milliers de dinars)*

	<i>Notes</i>	<b>Exercice 2016</b>	<b>Exercice 2015</b>
<b><i>Produits d'exploitation bancaire</i></b>			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	50 184	40 972
PR2	Commissions	13 283	10 801
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	1 351	1 333
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	5 848	3 968
	<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>	<b>70 666</b>	<b>57 074</b>
<b><i>Charges d'exploitation bancaire</i></b>			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(30 554)	(28 274)
CH2	Commissions encourues	(360)	(452)
	<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(30 914)</b>	<b>(28 726)</b>
	<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>39 752</b>	<b>28 348</b>
CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	(8 946)	(2 025)
CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(1 485)	(1 128)
PR7	Autres produits d'exploitation	19	44
CH6	Frais de personnel	(18 692)	(14 950)
CH7	Charges générales d'exploitation	(6 911)	(6 757)
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations	(1 972)	(1 596)
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 765</b>	<b>1 936</b>
CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	-	(150)
CH11	Impôts sur les sociétés	(681)	(123)
	<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>1 084</b>	<b>1 663</b>
CH10	Eléments extraordinaires	(146)	-
	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>938</b>	<b>1 663</b>
	<b>Résultat par action (DT)</b>	<b>0,268</b>	<b>0,475</b>

**Etat de flux de trésorerie**  
**Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2016**  
*(Unité : en milliers de Dinars)*

	<i>Notes</i>	<b>Exercice 2016</b>	<b>Exercice 2015</b>
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		66 504	55 415
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(14 804)	(28 441)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		9 236	(7 448)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		19 186	97 731
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		(25 976)	(24 189)
Autres flux d'exploitation		(79 054)	(118 105)
Impôts sur les sociétés		(204)	(213)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux des activités d'exploitation</b>		<b>(25 112)</b>	<b>(25 250)</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		386	252
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(1 438)	(21 088)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(4 447)	(2 134)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(5 499)</b>	<b>(22 970)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Emission d'emprunts / Remboursement d'emprunts		21 945	(17 250)
Augmentation/diminution ressources spéciales		1 888	(11 087)
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement</b>		<b>23 833</b>	<b>(28 337)</b>
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(6 778)	(76 557)
<b>Liquidités et équivalents en début de période</b>		<b>5 069</b>	<b>81 626</b>
<b>Liquidités et équivalents en fin de période</b>	<b>23</b>	<b>(1 709)</b>	<b>5 069</b>

## ***Notes aux états financiers annuels au 31 Décembre 2016*** ***(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)***

### **1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers**

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

### **2- Bases de mesures**

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

### **3- Principes comptables pertinents appliqués**

#### **3.1. Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents**

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

#### **3.2. Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents**

Les crédits C.T sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

### **3.3. Comptabilisation des biens donnés en leasing**

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

### **3.4. Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents**

Le portefeuille-titres détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement. Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

### **3.5. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes**

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.6. Evaluation des risques et couverture des engagements**

#### ***3.6.1 Provisions individuelles***

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- |                                  |   |       |
|----------------------------------|---|-------|
| - Actifs incertains (classe 2)   | : | 20 %  |
| - Actifs préoccupants (classe 3) | : | 50 %  |
| - Actifs compromis (classe 4)    | : | 100 % |

#### ***3.6.2 Provision collective***

Les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Pour l'évaluation du montant de ces provisions, la banque a eu recours à la méthodologie référentielle édictée par la BCT à cet effet.

A ce titre, la BTE a estimé la provision conformément à la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Les provisions constituées par la banque à fin 2016, s'élèvent à 5638 KDT dont 625 KDT au titre de l'exercice 2016.

### **3.6.3 Provisions additionnelles:**

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A ce titre, Les provisions constituées conformément à la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013 totalisent au 31/12/2016 un montant de 13757 KDT.

En date du 22 juillet 2015, la BCT a publié la circulaire N°2015-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

- ✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2015-12.
- ✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2015 et 2016 des crédits accordées aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017.
- ✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

En 2015, 16 entreprises opérant dans le secteur touristique ont fait une demande auprès de la Banque afin de bénéficier des avantages de la circulaire n°2015-12.

Néanmoins, la Banque a procédé à la classification des dites relations conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

### **3.6.4 Provision sur participations**

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

### **3.7. Opérations en devises**

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises.
- Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.
- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au Comptant en vigueur à la date d'arrêté.
- Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de

contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la Période considérée.

- Les opérations de change à terme à des fins de couverture sont réévaluées en fin de période au cours de change au comptant de la date d'arrêté
- Au 31/12/2016 le montant global de la contre-valeur en monnaie de référence de l'actif et du passif en devises est de : 598 KDT
- La valeur des opérations de change à terme de couverture non dénouées au 31/12/2016 s'élèvent à : 5 289 KDT à la vente et 5 419 KDT à l'achat.

### **3.8. Immobilisations et autres actifs non courants**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans.

#### 4- Notes explicatives (Les chiffres sont exprimés en KDT: milliers de Dinars)

##### 4.1 Actifs

###### Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Caisse agences dinars	2 965	2 510
Caisse agences devises	1 062	971
Caisse IBS	648	160
Banque Centrale de Tunisie en dinars	429	1 056
Banque Centrale de Tunisie en devises	16 902	12 565
<b>TOTAL</b>	<b>22 006</b>	<b>17 262</b>

###### Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2016, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Créances sur les établissements bancaires	72 518	60 697
Créances sur les établissements financiers	35 480	31 654
<b>TOTAL</b>	<b>107 998</b>	<b>92 351</b>

##### **2.1. Créances sur les établissements bancaires :**

Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	-	12 000
Prêts interbancaires en devises	2 843	6 589
Prêts swap en devises	41 408	12 907
Avoirs chez les correspondants locaux	65	71
Avoirs chez les correspondants étrangers	28 202	29 130
<b>TOTAL</b>	<b>72 518</b>	<b>60 697</b>

- Cette rubrique ne comprend pas de créances sur les entreprises liées
- Cette rubrique ne comprend pas de créances douteuses
- Tous les intérêts rattachés sont mensualisés et constatés parmi les produits.

### **Note 3 : Créances sur la clientèle**

#### **3.1. Les créances brutes sur la clientèle**

Au 31 décembre 2016, les créances brutes sur la clientèle ont évolué comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Comptes débiteurs de la clientèle	37 916	38 323
Autres concours à la clientèle	732 235	674 182
Crédits sur ressources spéciales	6 519	8 064
<b>Total brut</b>	<b>776 670</b>	<b>720 569</b>

#### **3.2. Les créances nettes sur la clientèle**

Au 31 décembre 2016, les créances nettes sur la clientèle ont évolué comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Concours CT (1)	211 440	187 868
Concours M.L.T. (2)	485 714	455 268
Leasing (3)	41 557	38 323
Comptes débiteurs de la clientèle	37 916	38 338
Valeurs en recouvrement	43	772
<b>Total brut</b>	<b>776 670</b>	<b>720 569</b>
Agios réserves	(19 478)	(15 487)
Provisions individuelles	(46 142)	(40 496)
Provisions collectives	(5 638)	(5 013)
<b>Total net</b>	<b>705 412</b>	<b>659 573</b>

(1)-Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Encours non échus	203 481	168 042
Avance sur dépôt à terme	3 399	7 774
Principal impayé	6 436	13 520
Intérêts et commissions perçus d'avance	(1 965)	(1 530)
Créances rattachés	89	62
<b>Total</b>	<b>211 440</b>	<b>187 868</b>

(2)- Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Encours non échu	444 723	413 982
Principal échu	-	582
Intérêts et commissions échus	-	318
Principal impayé	28 817	29 091
Intérêts et commissions impayés	8 341	8 438
Intérêts à recevoir	3 657	2 675
Avance en comptes courants	186	186
Intérêts perçus d'avance	(10)	(4)
<b>Total</b>	<b>485 714</b>	<b>455 268</b>

(3)-Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Encours	40 437	37 827
Principal impayé	438	334
Intérêts impayés	394	38
Intérêts courus	137	122
Autres créances	151	2
<b>Total</b>	<b>41 557</b>	<b>38 323</b>

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Concours MLT	391 747	354 878	93 967	100 390	485 714	455 268
Concours CT	180 941	175 336	30 499	12 532	211 440	187 868
Comptes courants débiteurs	37 354	37 411	562	912	37 916	38 338
Leasing	24 294	25 053	17 263	13 285	41 557	38 323
<b>TOTAL Brut</b>	<b>634 336</b>	<b>592 678</b>	<b>142 291</b>	<b>127 119</b>	<b>776 627</b>	<b>719 797</b>
Valeurs en recouvrement	43	772	-	-	43	772
<b>TOTAL Brut</b>	<b>634 379</b>	<b>593 450</b>	<b>142 291</b>	<b>127 119</b>	<b>776 670</b>	<b>720 569</b>

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	Valeurs en Recouvrement	TOTAL
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme			
Concours MLT	3 668	86 281	76 622	83 876	235 267	-	485 714
Concours CT	5 516	90 071	114 265	331	1 257	-	211 440
Comptes courants débiteurs	329	4 211	33 106	270	-	-	37 916
Leasing	1 511	2 808	31 345	559	5 334	-	41 557
Valeurs en recouvrement	-	-	-	-	-	43	43
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>11 024</b>	<b>183 371</b>	<b>255 338</b>	<b>85 036</b>	<b>241 858</b>	<b>43</b>	<b>776 670</b>

### 3.3. Classement par maturité des créances nettes sur la clientèle :

Les créances nettes sur la clientèle sont classées par maturité comme suit :

DATE	< 3MOIS	3 MOIS < D > 1AN	1 AN <D > 5 ANS	Plus de 5 ans	Total
Créances nettes sur la clientèle	218 568	87 493	245 603	153 748	705 412

### 3.4. Les mouvements sur les créances classées

Créances classées	Actifs classés 2015	Augmentations/ Diminutions	Actifs classés 2016
Comptes courants débiteurs	13 285	3 978	17 263
Autres concours à la clientèle	113 834	11 194	125 028
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>127 119</b>	<b>15 172</b>	<b>142 291</b>
Agios réservés	(15 487)	(3 991)	(19 478)
Provisions	(40 496)	(5 646)	(46 142)
Provisions collectives	(5 013)	(625)	(5 638)
<b>TOTAL PROV ET AGIOS RESERVES</b>	<b>(60 996)</b>	<b>(10 262)</b>	<b>(71 258)</b>

#### Note 4 : Portefeuille-titres commercial

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
<b>Titres de Placement</b>	<b>96 177</b>	<b>81 146</b>
Titres de placement	80 075	62 809
Fonds gérés BTE SICAR	16 102	18 337
<b>Créances rattachées</b>	<b>2 996</b>	<b>2 266</b>
<b>Total Brut</b>	<b>99 173</b>	<b>83 412</b>
Provisions	2 689	2 730
<b>Total Net</b>	<b>96 484</b>	<b>80 682</b>

Les mouvements de l'exercice sur les titres de placements se présentent comme suit :

Libelles	31/12/2015	Acquisitions/Cessions	31/12/2016
Titres de Placement	81 146	15 031	96 177
Créances rattachées	2 266	730	2 996
<b>TOTAL Brut</b>	<b>83 412</b>	<b>15 761</b>	<b>99 173</b>
Provisions	2 730	(41)	2 689
<b>TOTAL Net</b>	<b>80 682</b>	<b>15 802</b>	<b>96 484</b>

## Note 5 :Portefeuille d'investissement :

Les titres de participations se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Titres de participation</b>	<b>20 298</b>	<b>27 650</b>
Titres cotés	7 288	7 288
Titres non coté	13 010	20 362
<b>Créances rattachées</b>	<b>850</b>	<b>1 288</b>
<b>Total Brut</b>	<b>21 148</b>	<b>28 938</b>
Provisions	2 704	1 874
<b>Total Net</b>	<b>18 444</b>	<b>27 064</b>

Les mouvements de l'exercice sur les titres de participation se présentent comme suit :

Libelles	31/12/2015	Acquisitions/Cessions	31/12/2016
Titres participation	27 650	(7 352)	20 298
Créances rattachées	1 288	(438)	850
<b>TOTAL Brut</b>	<b>28 938</b>	<b>(7 790)</b>	<b>21 148</b>
Provisions	1 874	830	2 704
<b>TOTAL Net</b>	<b>27 064</b>	<b>(8 620)</b>	<b>18 444</b>

### 5.1. Liste des filiales :

Sociétés	Siège	Capitaux propres	%	Résultat 2016
T.E.P (C.T.E.I)	Ennour building-5ème étage centre urbain Nord Tunis	2 989	99,99%	202
Rapid Recouvrement	Ennour building-5ème étage centre urbain Nord Tunis	3 199	99,73%	419
BTE – SICAR	5 bis ruemedBadra 1002 tunis	3 140	75,00%	340
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	5 bis ruemedBadra 1002 tunis	66 112	2,26%	2 923
JerbaAghir (*)	5 bis Rue medBadra 1002 tunis	-	43,62%	-

(\*) Les derniers états financiers arrêtés par son conseil et approuvés par son assemblée générale remontent à fin 2010.

## 5.2. Coût d'acquisition des titres de participations et pourcentage de détention :

<b>PARTICIPATIONS</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>%</b>	<b>Provision 31/12/2016</b>
BTE SICAR	2 250	75,00%	-
TEP – Tuniso-Emiratie de participations	5 000	99,99%	2 011
Rapid recouvrement	299	99,73%	-
TES	1 396	2,26%	-
Djerba Aghir	2 022	43,62%	-
<b>Entreprises liées</b>	<b>10 967</b>		<b>2 011</b>
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	7 289	3,83%	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	30	1,00%	-
INB - Société Industrie des Nouvelles Briques	300	4,62%	300
SPPI - Société de participation et de promotions des investissements	50	6,58%	50
La Maison du Banquier	134	1,50%	114
ABF – Académie des Banques et Finances	1	0,1%	-
SIBTEL – Société interbancaire de télé-compensation	52	0,67%	-
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 000	6,67%	-
United General Partners UGP	100	50%	-
FCPR	375	0,75%	226
BACOFIL	2	0,00%	2
<b>Autres participations</b>	<b>9 331</b>		<b>692</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 298</b>		<b>2703</b>

## **Note 6 : Valeurs Immobilisées**

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Valeur Brute 2015</b>	<b>Acquisitions /cessions</b>	<b>Valeur brute 2016</b>	<b>Amort cumul 2015</b>	<b>Valeur Nette 2015</b>	<b>Dotations 2016</b>	<b>Reprise 2016</b>	<b>Amort cumulé 2016</b>	<b>Valeur Nette 2016</b>
Terrain	4 002	-	4 002	-	4 002	-	-	-	4 002
Constructions	6 342	489	6 831	1 611	4 731	157	-	1 768	5 063
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 627	47	1 674	1 033	594	137	-	1 170	504
Matériel Informatique	5 061	1 450	6 511	3 717	1 344	580	-	4 297	2 214
Matériel de Transport	547	(152)	395	389	158	42	(152)	279	116
A, A & Installations	8 710	2 054	10 764	4 724	3 986	739	-	5 463	5 301
<b>Total</b>	<b>26 289</b>	<b>3 888</b>	<b>30 177</b>	<b>11 474</b>	<b>14 815</b>	<b>1 655</b>	<b>(152)</b>	<b>12 977</b>	<b>17 200</b>

## **Note 7 : Autres postes d'actif**

Au 31 décembre 2016, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Avances au Personnel	415	356
Prêt au Personnel	4 171	4 044
Etat et collectivités locales	1 165	2 191
Autres débiteurs	4 435	4 119
Créances prises en charge par l'Etat	3 000	3 911
<b>Total</b>	<b>13 186</b>	<b>14 621</b>

## 4.2 Passifs

### **Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers**

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Dépôts des établissements bancaires	116 298	82 293
Dépôts des établissements financiers spécialisés	706	849
<b>Total</b>	<b>117 004</b>	<b>83 142</b>

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaille comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Emprunts et refinancement BCT	55 000	60 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	41 233	12 882
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	19 000	9 000
Avoirs des correspondants étrangers	161	111
Créances rattachées	904	300
<b>Total</b>	<b>116 298</b>	<b>82 293</b>

La répartition des dépôts des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

<b>Dépôts des établissements bancaires et financiers par maturité</b>	<b>1 jour &lt;M&lt; 3 mois</b>	<b>3 mois&lt;M&lt; 6 mois</b>	<b>6 mois&lt;M&lt; 1 an</b>	<b>1 an&lt;M&lt; 2 ans</b>	<b>2 ans&lt;M&lt; 5 ans</b>	<b>Total</b>
Dépôts des Etablissements bancaires	97 298	4 000	-	15 000	-	116 298
Dépôts des Etablissements financiers	706	-	-	-	-	706
<b>Total général</b>	<b>98 004</b>	<b>4 000</b>	<b>-</b>	<b>15 000</b>	<b>-</b>	<b>117 004</b>

## **Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle**

### **9.1. Les dépôts et avoirs de la clientèle par nature**

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Dépôts à vue	406 331	433 969
Dépôts à terme	186 114	136 507
<b>Total</b>	<b>592 445</b>	<b>570 476</b>

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Dépôts à terme en dinars	183 013	133 821
Dépôts à terme en devises	3 101	2 686
Comptes courants personnes physiques	28 314	26 477
Comptes courants personnes morales	48 639	53 355
Comptes d'épargne	62 055	46 866
Comptes professionnels en devises	4 730	4 192
Dépôts en dinars convertibles	6 170	4 168
Certificats de dépôt	73 000	66 500
Comptes prestataires de service en devises	1 016	784
Comptes négoce international	546	386
Personnes non résidentes	141 169	196 901
Autres sommes dues à la clientèle	40 692	34 340
<b>Total</b>	<b>592 445</b>	<b>570 476</b>

### **9.2. Dépôts des entreprises liées :**

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Dépôts à vue	406 331	433 969
Dépôts à terme entreprises liées	7 000	10 600
Dépôts à terme	179 114	125 907
<b>Total</b>	<b>592 445</b>	<b>570 476</b>

### **9.3. Répartition des dépôts à terme par maturité :**

<b>Libellé</b>	<b>&lt; 3MOIS</b>	<b>3 MOIS &lt; D &gt; 1AN</b>	<b>1 AN &lt;D &gt; 5 ANS</b>	<b>Total</b>
Dépôts à terme	50	123 150	62 914	186 114

### **Note 10 : Emprunts et ressources spéciales**

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Emprunts extérieurs	6 364	14 704
Emprunts obligataires	110 195	88 250
Autres emprunts	8 080	1 401
<b>Emprunts</b>	<b>124 639</b>	<b>104 355</b>
Frais financiers/Emprunts extérieurs	35	231
Frais financiers/Emprunts obligataires	2 273	2 941
<b>Frais financiers rattachés</b>	<b>2 308</b>	<b>3 172</b>
<b>Total</b>	<b>126 947</b>	<b>107 527</b>

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Ligne Capital Risque	-	65
Banque Européenne d'Investissement 2	1 183	2 308
Ligne Bird 34.8 M€	2 637	2 981
Ligne Italienne Partenariat (63 M)	-	14
Banque Africaine de Développement 4	-	6 445
Ligne Italienne 73 millions d'euros	578	578
Ligne Espagnole	1 842	1 842
Ligne PME/EMIT	124	471
<b>TOTAL</b>	<b>6 364</b>	<b>14 704</b>

### **Note 11 : Autres Passifs**

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Organismes sociaux	2 079	1 869
Personnel	2 591	3 052
Etat et collectivités locales	2 057	1 425
Autres créiteurs	5 729	6 556
Valeurs exigibles après encaissement (1)	2 727	4 216
<b>Total</b>	<b>15 183</b>	<b>17 118</b>

(1) les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

**Note 12 : Capitaux propres**

	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Modifications comptables	Résultats Reportés hors Dividendes ADP rachetés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
<b>Soldes au 31/12/2015</b>	<b>90 000</b>	<b>(840)</b>	<b>7 372</b>	<b>22 344</b>	<b>4 192</b>	<b>130</b>	<b>13 200</b>	<b>834</b>	<b>-</b>	<b>(10 790)</b>	<b>1 663</b>	<b>128 105</b>
Affectation réserves légales												-
Affectation réserves à régime spécial												-
Opérations/fonds social					108							<b>108</b>
Distributions bénéfiques												
Distributions bénéfiques ADP rachetées												
Résultats reportés										1 663	(1 663)	-
Affectation autres réserves												
réserves pour réinvestissements exonérés												
Résultats de l'exercice 2016											938	<b>938</b>
<b>Soldes au 31/12/2016</b>	<b>90 000</b>	<b>(840)</b>	<b>7 372</b>	<b>22 344</b>	<b>4 300</b>	<b>130</b>	<b>13 200</b>	<b>834</b>	<b>-</b>	<b>(9 127)</b>	<b>938</b>	<b>129 151</b>

## 12.1 : Mouvements sur le fond social

Les mouvements sur le fond social au titre de 2016 se détaillent comme suit :

Libelles	Montant
Solde au 01/01/2016	4 192
Intérêts	108
<b>TOTAL Net</b>	<b>4 300</b>

## 12.2. Répartition du capital :

Répartition du capital social	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens (Etat tunisien)	20 1 750 000		35 000 000	38,9%
Actionnaires étrangers Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	20 1 750 000		35 000 000	38,9%
Actionnaires titulaires des actions à dividende prioritaire (ADP)	20 1 000 000		20 000 000	22,2%
<b>Total</b>	<b>4 500 000</b>		<b>90 000 000</b>	<b>100%</b>

## 4.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Note 13 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Cautions en faveur de la clientèle	61 596	47 704
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	452	225
Cautions en faveur des établissements bancaires	6 740	7 417
<b>Total</b>	<b>68 788</b>	<b>55 346</b>

### Note 14 : Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
faveur clientèle	53 218	110 510
<b>Total</b>	<b>53 218</b>	<b>110 510</b>

**Note 15 : Garanties reçues**

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement s'élèvent à 554.732mille dinars.

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Garanties reçues de la clientèle	531 114	554 732
<b>Total</b>	<b>531 114</b>	<b>554 732</b>

La valeur des opérations de change à terme de couverture non dénouées au 31/12/2016 se présente comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>
Change à terme à la vente	5 289
Change à terme à l'achat	5 419

**4.5 ETAT DE RESULTAT**

**Note 16 : Intérêts et revenus assimilés**

Cette rubrique se détaille ainsi :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	216	541
Opérations avec la clientèle	49 968	40 431
<b>Total</b>	<b>50 184</b>	<b>40 972</b>

Les intérêts sur les opérations avec la clientèle se détaillent comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Intérêts sur les prêts	46 671	37 453
Revenus Leasing	3 066	2 796
Commissions sur engagements	231	179
Commissions sur avals et cautions	-	3
<b>Total</b>	<b>49 968</b>	<b>40 431</b>

**Note 17 : Revenus du portefeuille d'investissement**

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Dividendes	304	349
Revenus portefeuille Titres	5 038	3 449
Plus-values sur Titres	506	170
<b>Total</b>	<b>5 848</b>	<b>3 968</b>

**Note 18 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Cette rubrique se détaille ainsi :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Opérations avec les établissements bancaires	6 448	4 037
Opérations avec la clientèle	19 369	17 909
Opérations sur Emprunts et ressources spéciales	428	875
Autres Charges sur Emprunts	4 309	5 453
<b>Total</b>	<b>30 554</b>	<b>28 274</b>

**Note 19 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif**

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Reprise des provisions sur prêts	2 514	11 697
Pertes /gain courus sur Intérêts	(88)	(4)
Dotations aux provisions individuelles	(9 643)	(8 742)
Dotations aux provisions collectives	(625)	(1 355)
Dotations aux provisions hors bilan	(163)	(141)
Dotations autres passifs	(941)	(3 480)
<b>Total</b>	<b>(8 946)</b>	<b>(2 025)</b>

**Note 20 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Cette rubrique se détaille ainsi :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Dotations aux provisions sur titres	(861)	(1 114)
Reprises de provisions sur titres	73	40
Pertes courues sur titres	(19)	-
Moins-value dépréciation titres BTA	(655)	(34)
Amortissement primes d'acquisition BTA	(23)	(20)
<b>Total</b>	<b>(1 485)</b>	<b>(1 128)</b>

**Note 21 : Charges du personnel**

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Traitements et salaires	13 755	11 510
Avantages complémentaires	621	540
Charges sociales	3 412	2 547
Autres charges du personnel	464	241
Provisions personnel	440	112
<b>Total</b>	<b>18 692</b>	<b>14 950</b>

**Note 22 : Résultat par action**

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2016 se présentent comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Résultat net	938	1 663
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	938	1 663
Nombre moyen d'actions ordinaires	3 500 000	3 500 000
<b>Résultat par action (en DT)</b>	<b>0,268</b>	<b>0,475</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

#### **4.6 ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

##### **Note 23 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2016 un solde de 1 709 mille dinars contre 5 069 mille dinars au 31 décembre 2015 :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Caisse agences dinars	2 965	2 510
Caisse agences devises et IBS	1 710	1 131
Banque Centrale de Tunisie en dinars	429	1 056
Banque Centrale de Tunisie en devises	16 902	12 565
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	-	12 000
Prêts en devises BCT	44 251	19 496
Avoirs chez les correspondants locaux	65	71
Avoirs chez les correspondants étrangers	28 202	29 130
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	(96 233)	(72 890)
<b>Total</b>	<b>(1 709)</b>	<b>5 069</b>

## **Note 24 : Transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 se présentent comme suit :

- 1- Courant l'exercice 2016, les dividendes perçus auprès de la BTE SICAR (société dans laquelle la Banque détient 75% du capital) sont de 180 KDT.  
En outre, la BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 2 225 DT.
- 2- La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2016 la somme de 16 102 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2016 des intérêts de placements pour un montant de 123KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 423KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 254KDT.
- 3- Courant l'exercice 2016, la BTE a perçu auprès de la société d'investissement à capital variable : TunisoEmiratie SICAV (TES) des dividendes pour un montant de 124 KDT.
- 4- En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 5 KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.
- 5- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.  
Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016 à 219 KDT.  
  
Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.
- 6- Une convention de location portant sur un bureau de 30 m<sup>2</sup> situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
- 7- La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 27 137 DT.

- 8- La BTE a signé en 2004 avec la Société « JerbaAghir», dans laquelle elle détient 43,62% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 KDT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 KDT avalisé par la BTE. L'échéancier s'étend du 01-03-2005 au 01-12-2013. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

Au 31/12/2016, les engagements de la société JerbaAghir se détaillent comme suit :

<b>Engagement</b>	<b>Montant</b>
Principal impayé MLT	<b>1 966</b>
Intérêts et commissions impayés	<b>292</b>
<b>Total</b>	<b>2 258</b>

- 9- La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler qu'au 31 décembre 2016, un montant de 600 KDT figure au niveau de l'actif du bilan de la BTE. Ce montant correspond à des dividendes à recevoir.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 7 130 DT.

- 10- La rémunération du Directeur Général est fixée par l'arrêté du ministre des finances en date du 15 décembre 2010. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2016 à un montant brut de 121 KDT charges patronales comprises.

- 11- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 01 juin 2016. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2016 à un montant brut de 47 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2016 de 115 KDT.

#### **Note 25 : Evènements postérieurs à la date de clôture**

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 14 mars 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
De la Banque de Tunisie et des Emirats***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 17 Juin 2015, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 980.730 KDT et un bénéfice de 938 KDT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Tunisie et des Emirats, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie et des Emirats au 31 décembre 2016 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nos remarques ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne qui constituent une partie intégrante du présent rapport.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

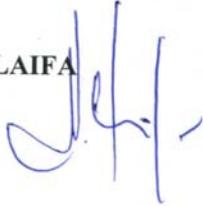
**Tunis, le 05 mai 2017**

**Les Commissaires aux Comptes**

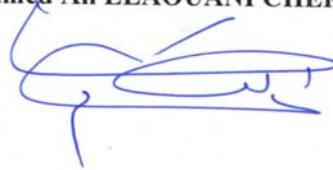
**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**

**ECC MAZARS**

**Ahmed BELAIFA**



**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**



**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
De la Banque de Tunisie et des Emirats BTE*

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2016.

**B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

1- La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2016 la somme de 16.102 KDT.  
En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2016 des intérêts de placements pour un montant de 123 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 423 KDT.

Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 254 KDT.

2- La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 2 225 DT.

3- En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la Tuniso Emiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 1 KDT HTVA réglée à terme échu.

Par ailleurs, cette convention fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 5 KDT TTC, qui sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009.

4- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution en contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016 à 219 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

5- Une convention de location portant sur bureau de 30 m<sup>2</sup> situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

6- La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise pour les frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 27 137 DT.

7- La BTE a signé en 2004 avec la Société « Jerba Aghir», dans laquelle elle détient 43,62% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 KDT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 KDT avalisé par la BTE. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

8- La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nos remarques ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne qui constituent une partie intégrante du présent rapport.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 05 mai 2017

**Les Commissaires aux Comptes**

**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**

**ECC MAZARS**

Ahmed BELAIFA



Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



**AVIS DE SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES  
-SOTUVER-**

Siège social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua Zaghouan.

La Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Sami MENJOUR et Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF.

**SOTUVER S.A**  
**Bilan**  
(Exprimé en Dinars)

	Solde au	
	31/12/2016	31/12/2015
<b>Actifs</b>		
<b>Actifs non courants</b>		
<b>Actifs immobilisés</b>		
Immobilisations incorporelles	1 010 282	985 170
- Amortissements des immobilisations incorporelles	(935 246)	(834 290)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>(B.1) 75 036</b>	<b>150 880</b>
Immobilisations corporelles	105 899 795	106 668 905
- Amortissements des immobilisations corporelles	(48 911 206)	(51 926 650)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>(B.1) 56 988 589</b>	<b>54 742 255</b>
Immobilisations financières	1 115 280	1 225 454
- Provisions sur immobilisations financières	(61 566)	(61 566)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>(B.2) 1 053 714</b>	<b>1 163 888</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>58 117 339</b>	<b>56 057 022</b>
Autres actifs non courants	<b>(B.3) 106 289</b>	229 167
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>58 223 628</b>	<b>56 286 189</b>
<b>Actifs courants</b>		
Stocks	33 619 740	31 135 636
- Provisions pour dépréciation des stocks	(218 624)	(241 830)
<b>Stocks nets</b>	<b>(B.4) 33 401 116</b>	<b>30 893 806</b>
Clients et comptes rattachés	12 211 636	12 422 724
-Provisions pour dépréciation des comptes clients	(2 995 504)	(2 737 953)
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>(B.5) 9 216 132</b>	<b>9 684 771</b>
Autres actifs courants	3 234 822	3 843 283
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(367 213)	(269 358)
<b>Autres actifs courants nets</b>	<b>(B.6) 2 867 609</b>	<b>3 573 926</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>(B.7) 2 637 343</b>	201 387
<b>Total des actifs courants</b>	<b>48 122 200</b>	<b>44 353 890</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>106 345 828</b>	<b>100 640 079</b>

**SOTUVER S.A**  
**Bilan**  
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au	
		31/12/2016	31/12/2015
<b>Capitaux propres et passifs</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		23 438 096	23 438 096
Réserves		10 446 993	10 264 990
Résultats reportés		2 224 182	1 233 871
Subvention d'investissement		2 551 483	2 991 937
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>38 660 754</b>	<b>37 928 893</b>
Résultat de l'exercice avant investissement		6 230 187	6 075 893
Réserve spéciale de réinvestissement		2 089 443	-
Résultat net affectable		<b>4 140 744</b>	<b>6 075 893</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>(B.8)</b>	<b>44 890 941</b>	<b>44 004 786</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts et dettes assimilées	<b>(B.9)</b>	16 898 133	10 073 798
Provisions pour risques et charges	<b>(B.10)</b>	516 133	442 233
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>17 414 266</b>	<b>10 516 031</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>(B.11)</b>	9 398 887	11 250 886
Autres passifs courants	<b>(B.12)</b>	6 477 539	5 982 436
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>(B.13)</b>	28 164 196	28 885 939
<b>Total des passifs courants</b>		<b>44 040 621</b>	<b>46 119 262</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>61 454 887</b>	<b>56 635 293</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>106 345 828</b>	<b>100 640 079</b>

**SOTUVER S.A**  
**Etat de résultat**  
**(Exprimé en Dinars)**

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre	
		2016	2015
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	(R.1)	53 376 133	50 154 887
Autres produits d'exploitation	(R.2)	1 304 129	925 832
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>54 680 262</b>	<b>51 080 719</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks de produits finis et des encours		1 511 155	5 453 895
Achats d'approvisionnements consommés	(R.3)	(27 750 385)	(29 243 654)
Charges de personnel	(R.4)	(7 068 430)	(6 623 259)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(R.5)	(6 904 859)	(6 508 353)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(5 257 705)	(4 909 134)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(45 470 225)</b>	<b>(41 830 504)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>9 210 037</b>	<b>9 250 215</b>
Charges financières nettes	(R.7)	(2 273 799)	(2 381 460)
Autres gains ordinaires	(R.8)	70 655	323
Autres pertes ordinaires	(R.9)	(45 659)	(134 156)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>6 961 235</b>	<b>6 734 921</b>
Impôt sur les bénéfices		(258 918)	(659 028)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>6 702 317</b>	<b>6 075 893</b>
Eléments extraordinaires		(472 130)	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>6 230 187</b>	<b>6 075 893</b>
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-
<b>Résultat de l'exercice après modification comptable</b>		<b>6 230 187</b>	<b>6 075 893</b>

**SOTUVER**  
**Etat des flux de trésorerie**  
**(Exprimé en Dinars)**

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</b>			
Résultat net		6 230 187	6 075 893
Ajustements pour			
* Amortissements et provisions	(F.1)	6 904 859	6 508 353
* Reprises sur provisions	(F.2)	(64 264)	(116 303)
* Variation des :			
- Stock	(F.3)	(2 484 104)	(7 961 432)
- Créances clients	(F.3)	211 088	(2 087 878)
- Autres actifs	(F.3)	608 462	530 724
- Fournisseurs et autres dettes	(F.4)	(1 282 997)	6 801 769
* Autres ajustements :			
- Résorption subvention d'investissement		(440 454)	(440 093)
- Plus ou moins-values de cession		(10 351)	
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</b>		<b>9 672 426</b>	<b>9 311 033</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.5)	(8 532 818)	(13 017 017)
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles		30 200	-
Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières		110 174	(8 318)
Décaissement pour acquisition des autres actifs non courants		(50 485)	(82 174)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(8 442 929)</b>	<b>(13 107 509)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Encaissement sur fonds social		18 422	15 386
Encaissements provenant des emprunts		10 153 223	208 500
Remboursements d'emprunts		(3 307 692)	(3 370 220)
Distributions de dividendes		(4 922 000)	(4 360 576)
Encaissement crédit de financement		88 024 163	44 684 504
Remboursement crédit de financement		(86 958 061)	(34 397 536)
Intérêts courus		(121 184)	(28 346)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>2 886 871</b>	<b>2 751 712</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>4 116 368</b>	<b>(1 044 764)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>(3 667 555)</b>	<b>(2 622 790)</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	(F.6)	<b>448 813</b>	<b>(3 667 555)</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société « SOTUVER S.A » est une société anonyme, ayant un capital de 23 438 096 Dinars Tunisiens. La « SOTUVER S.A » est une filiale de la société CFI. Cette dernière est établie en Tunisie et prépare des états financiers consolidés.

La société « SOTUVER S.A » a pour objet social la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

### **II. FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE:**

L'exercice 2016 est marqué par les faits suivants :

- La reconstitution du four 1 et la révision des équipements y inhérents. l'opération d'investissement s'est clôturée pour un montant global de 10 4270 556 DT. l'entrée en exploitation effective est datée du 24/08/2016.
- L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 juin 2016 a décidé la distribution des dividendes pour 4 922 000 DT soit 0,210 DT par action. Ces dividendes sont distribuables à partir du 15 juillet 2016.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 septembre 2016 a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 1 635 216 DT par souscription en numéraire. Cette opération n'est pas encore réalisée.

### **III. REFERENTIEL COMPTABLE**

#### **III.1 DECLARATION DE CONFORMITE**

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

#### **III.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Pour l'établissement de ses états financiers, la société respecte les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le Système Comptable Tunisien, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement

- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

- **Unité monétaire**

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par « SOTUVER S.A » sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants :

<b>Nature</b>	<b>Taux annuels</b>
Constructions	De 2% à 5 %
Matériel Industriel	De 10% à 12,5%
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériels informatiques	15%
Matériel de sécurité	10%
Logiciels et Licences	33%

Par ailleurs, les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les immobilisations de la société pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminées, chacune au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus par la société sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède la société et la dotation aux amortissements est calculée sur la base des dispositions de la NCT 5 relative Immobilisations corporelles et de la NCT 6 Immobilisations incorporelles.

- **Immobilisations financières**

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à SOTUVER). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

- **Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs :**

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

- **Charges reportées**

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement ainsi que les frais engagés au titre de l'intervention des consultants afin d'améliorer la performance de la société.

Ces charges sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date de leur capitalisation.

- **Subvention d'investissement**

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert par « SOTUVER S.A » à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété

(transfert de propriété) ou lorsque elle ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

- **Stocks**

Les produits finis de la « SOTUVER S.A » sont évalués à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture. Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles à rotation lente ou obsolètes.

Le stock des palettes a été comptabilisé sur la base des états théoriques au 31 décembre 2016.

## IV. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

### IV.1. Notes sur le bilan

#### B.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles se présente au 31 décembre 2016 comme suit :

En DT

Désignations	Valeurs brutes au 31/12/2015	Acquisitions 2016	(Cessions/Régularisations)	Transferts	Valeurs brutes au 31/12/2016	Amortissements Cumulés au 31/12/2015	Dotations 2016	Cessions	Amortissements Cumulés au 31/12/2016	Valeurs comptables nettes au 31/12/2016
Investissements, Recherches et développements	701	-	-	-	701	421	47	-	468	234
Licences	125 744	16 631	-	-	142 375	109 577	7 400	-	116 978	25 398
Logiciels	858 724	8 954	(473)	-	867 205	724 292	93 509	-	817 801	49 404
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>985 170</b>	<b>25 585</b>	<b>(473)</b>	<b>-</b>	<b>1 010 282</b>	<b>834 290</b>	<b>100 956</b>	<b>-</b>	<b>935 246</b>	<b>75 036</b>
Terrains	1 315 574	-	-	-	1 315 574	-	-	-	-	1 315 574
Constructions	19 211 208	318 179	-	2 678 408	22 207 795	6 245 100	695 149	-	6 940 249	15 267 546
Equipements de bureau	435 189	12 318	-	-	447 507	297 878	26 703	-	324 580	122 927
Installations techniques	2 639 224	51 224	-	-	2 690 448	1 462 365	165 118	-	1 627 484	1 062 964
Matériel de sécurité	140 774	9 853	-	-	150 627	62 911	12 536	-	75 447	75 179
Matériel de transport	885 097	354 197	(124 264)	-	1 115 030	463 509	156 113	(97 442)	522 180	592 850
Matériel Industriel	68 467 432	562 763	(9 152 079)	14 064 847	73 942 964	42 585 857	5 089 010	(9 152 079)	38 522 788	35 420 176
Matériel Informatique	756 226	52 576	-	-	808 802	588 112	53 221	-	641 333	167 469
Outillage Industriel	426 564	129 084	-	-	555 649	220 918	36 226	-	257 144	298 505
Immobilisations corporelles en cours	12 391 615	7 017 038	-	(16 743 255)	2 665 399	-	-	-	-	2 665 399
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>106 668 905</b>	<b>8 507 233</b>	<b>(9 276 342)</b>	<b>-</b>	<b>105 899 795</b>	<b>51 926 650</b>	<b>6 234 077</b>	<b>(9 249 521)</b>	<b>48 911 206</b>	<b>56 988 589</b>
<b>Total Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>107 654 074</b>	<b>8 532 818</b>	<b>(9 276 815)</b>	<b>-</b>	<b>106 910 077</b>	<b>52 760 940</b>	<b>6 335 033</b>	<b>(9 249 521)</b>	<b>49 846 452</b>	<b>57 063 625</b>

## B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2016 à 1 053 714 DT contre 1 163 888 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2016	Provision	Valeur nette au 31/12/2016	Valeur nette au 31/12/2015	Variation
Titres de participations	323 230	(61 566)	261 664	261 664	-
Dépôts et cautionnements	792 050	-	792 050	902 224	(110 174)
<b>Total</b>	<b>1 115 280</b>	<b>(61 566)</b>	<b>1 053 714</b>	<b>1 163 888</b>	<b>(110 174)</b>

Les titres de participation nets s'élèvent au 31 décembre 2016 à 261 664 DT se détaillant comme suit :

Participation	Valeurs brutes au 31/12/2016	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2016	% de détention
MARINAJERBA	190 730	49 066	141 664	2,14%
VETRO MEDITERRANEO	120 000	-	120 000	80%
NSD	12 500	12 500	-	12,5%
<b>Total</b>	<b>323 230</b>	<b>61 566</b>	<b>261 664</b>	

## B.3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2016 à 106 289 DT contre 229 167 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	Capitalisation 2016	Résorption 2016	31/12/2016	Variation
Charges reportées	229 167	50 485	(173 362)	106 289	(122 877)
<b>Total</b>	<b>229 167</b>	<b>50 485</b>	<b>(173 362)</b>	<b>106 289</b>	<b>(122 877)</b>

Ce montant englobe les coûts d'études engagées par la société et dont la finalité est l'amélioration des rendements de l'usine (amélioration de la productivité et de la qualité, optimisation et l'amélioration de l'organisation de l'usine etc).

## B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2016 à 33 401 116 DT contre 30 893 806 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation en DT
Matières premières	1 177 026	1 955 242	(778 216)
Matières consommables	4 611 569	4 246 813	364 756
Moules	5 492 634	4 648 683	843 950
Emballages	819 754	579 368	240 386
Palettes	1 997 355	1 695 281	302 073
Produits finis	19 521 403	18 010 248	1 511 155
<b>Stock bruts</b>	<b>33 619 740</b>	<b>31 135 636</b>	<b>2 484 104</b>
Provision pour dépréciation des stocks	(218 624)	(241 830)	23 206
<b>Stocks nets</b>	<b>33 401 116</b>	<b>30 893 806</b>	<b>2 507 310</b>

## B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2016 à 9 216 132 DT contre 9 684 771 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation en DT
Clients d'exploitation	6 497 356	8 145 366	(1 648 009)
Clients effets à recevoir	2 128 137	546 080	1 582 057
Clients douteux et impayés	3 056 334	3 117 357	(61 023)
Valeurs à l'encaissement	529 809	613 921	(84 112)
<b>Clients et comptes rattachés bruts</b>	<b>12 211 636</b>	<b>12 422 724</b>	<b>(211 088)</b>
Provision pour dépréciation des créances	(2 995 504)	(2 737 953)	(257 551)
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>9 216 132</b>	<b>9 684 771</b>	<b>(468 639)</b>

## B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2016 à 2 867 609 DT contre 3 573 926 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation en DT
Fournisseurs débiteurs	650 820	565 193	85 627
Personnel et comptes rattachés	522 287	541 015	(18 728)
Etat et collectivités publiques	1 071 123	1 660 424	(589 301)
Débiteurs divers	25 664	25 664	(0)
Comptes de régularisation actifs	964 927	1 050 987	(86 060)
<b>Autres actifs courants bruts</b>	<b>3 234 822</b>	<b>3 843 283</b>	<b>(608 462)</b>
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(367 213)	(269 358)	(97 855)
<b>Autres actifs courants nets</b>	<b>2 867 609</b>	<b>3 573 926</b>	<b>(706 317)</b>

## B.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2016 à 2 637 343 DT contre 201 387 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation en DT
Banques	2 620 965	198 403	2 422 562
Caisse	9 504	2 984	6 520
Effets à l'escompte	6 873	-	6 873
<b>Total</b>	<b>2 637 343</b>	<b>201 387</b>	<b>2 435 955</b>

## B.8. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 31 décembre 2016 une valeur de 44 890 941DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fond social	Résultats reportés	Subventions d'investissement	Autres réserves	Réserve spéciale de réinvestissement	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2014 après affectation</b>	<b>21 802 880</b>	<b>2 180 228</b>	<b>561 538</b>	<b>1 727 958</b>	<b>3 432 030</b>	<b>200 000</b>	<b>1 141 128</b>	<b>7 307 838</b>	<b>-</b>	<b>38 353 601</b>
Résultat de l'exercice 2015									6 075 893	6 075 893
Augmentation du capital par incorporation des réserves	1 635 216			(494 088)			(1 141 128)			-
Fond social			15 385							15 385
Amortissement de la subvention					(440 093)					(440 093)
<b>Capitaux propres au 31/12/2015 avant affectation</b>	<b>23 438 096</b>	<b>2 180 228</b>	<b>576 923</b>	<b>1 233 871</b>	<b>2 991 937</b>	<b>200 000</b>	<b>-</b>	<b>7 307 838</b>	<b>6 075 893</b>	<b>44 004 786</b>
Résultat de l'exercice 2015				6 075 893					(6 075 893)	-
Réserves légales		163 582		(163 582)						-
Distribution des dividendes				(4 922 000)						(4 921 999)
Fond social			18 422		(440 454)					(422 032)
Amortissement de la subvention										-
Résultat de l'exercice 2016									6 230 187	6 230 187
<b>Capitaux propres au 31/12/2016 avant affectation</b>	<b>23 438 096</b>	<b>2 343 809</b>	<b>595 345</b>	<b>2 224 183</b>	<b>2 551 483</b>	<b>200 000</b>	<b>-</b>	<b>7 307 838</b>	<b>6 230 187</b>	<b>44 890 941</b>

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2016, la somme de 9 539 470DT et se détaillent comme suit:

<b>Libellé</b>	<b>Solde en DT</b>
Réserves légales	2 031 632
Primes d'émission	7 307 838
Autres réserves	200 000
<b>Total Résultats reportés</b>	<b>9 539 470</b>

La variation de la réserve pour fonds social se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b><u>Solde au 1<sup>er</sup> Janvier</u></b>		
Trésorerie	576 923	561 538
Prêts au personnel	-	-
<b>Total</b>	<b>576 923</b>	<b>561 538</b>

#### **Ressources de l'exercice**

Participation de la société	-	-
Intérêts des prêts au personnel	18 422	15 385

#### **Emplois de l'exercice**

Aides au personnel non remboursables	-	-
--------------------------------------	---	---

#### **Solde au 31 Décembre**

Trésorerie	595 345	576 923
Prêts au personnel	-	-
<b>Total</b>	<b>595 345</b>	<b>576 923</b>

Par ailleurs, les subventions d'investissement nettes s'élèvent au 31 décembre 2016 à 2 551 483 DT contre 2 991 937 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur brute au 31/12/2016</b>	<b>Résorption 2016</b>	<b>Valeur nette au 31/12/2016</b>	<b>Valeur nette au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Subvention M A N	6 655 279	(4 735 466)	1 919 813	2 285 252	(365 438)
Subvention A P I	5 908 675	(5 312 505)	596 170	661 620	(65 450)
Subvention ITP	95 654	(60 155)	35 499	45 065	(9 565)
Subvention FNME	326 303	(326 303)	-	-	-
<b>Total brut</b>	<b>12 985 911</b>	<b>(10 434 428)</b>	<b>2 551 483</b>	<b>2 991 937</b>	<b>(440 454)</b>

### B.9. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 décembre 2016 à 16 898 133 DT contre 10 073 798 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Emprunt</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation en DT</b>
Emprunt ATTIJARI	8 888 892	3 777 780	5 111 112
Emprunt BIAT	1 333 333	2 095 238	(761 905)
Emprunt UBCI	6 455 864	4 008 282	2 447 582
Emprunt LEASING	220 044	192 498	27 546
<b>Total</b>	<b>16 898 133</b>	<b>10 073 798</b>	<b>6 824 335</b>

### B.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à 516 133 DT contre 442 233 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation en DT</b>
Provision pour litiges	8 289	8 289	-
Provision pour départ à la retraite	507 845	433 945	73 900
<b>Total</b>	<b>516 133</b>	<b>442 233</b>	<b>73 900</b>

### B.11. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2016 à 9 398 887 DT contre 11 250 886 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation en DT</b>
Fournisseurs d'exploitation	7 467 287	8 439 348	(972 061)
Retenues de garantie	1 615	1 615	-
Fournisseurs effets à payer	1 579 206	1 940 257	(361 051)
Fournisseurs d'immobilisation	426 716	804 022	(377 306)
Fournisseurs, factures non parvenues	(75 938)	65 644	(141 582)
<b>Total</b>	<b>9 398 887</b>	<b>11 250 886</b>	<b>(1 852 000)</b>

## B.12. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2016 à 6 477 539 DT contre 5 982 436 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation en DT
<b>Clients créditeurs</b>	<b>327 109</b>	<b>804 391</b>	<b>(477 282)</b>
<b>Personnel et comptes rattachés</b>	<b>1 333 762</b>	<b>1 187 813</b>	<b>145 949</b>
<i>Personnel UGTT</i>	6 332	5 998	334
<i>Assurance Groupe</i>	5 871	5 933	(62)
<i>Rémunération due</i>	5 995	4 119	1 876
<i>Personnel, cession divers</i>	7 063	2 039	5 024
<i>Dettes pour congés payés</i>	529 964	527 972	1 991
<i>Autres charges à payer</i>	778 537	641 753	136 785
<b>Etat et comptes rattachés</b>	<b>1 057 430</b>	<b>162 122</b>	<b>364 335</b>
<i>Etat, impôt et taxes</i>	898 855	-	898 855
<i>État retenues à la source</i>	115 652	118 922	(3 270)
<i>État, FOPROLOS, TFP</i>	12 552	11 685	867
<i>État, FODEC</i>	20 408	20 285	122
<i>État, droit de timbre</i>	163	183	(20)
<i>TCL</i>	9 801	11 047	(1 246)
<b>Créditeurs divers</b>	<b>398 463</b>	<b>408 468</b>	<b>(10 006)</b>
<i>Jetons de présence</i>	8 650	8 650	-
<i>Dividendes</i>	1 443	6 444	(5 001)
<i>C.N.S.S.</i>	388 017	360 722	27 295
<i>Assurances</i>	353	32 653	(32 300)
<b>Charges à payer</b>	<b>3 360 775</b>	<b>3 419 641</b>	<b>(58 866)</b>
<b>Total</b>	<b>6 477 539</b>	<b>5 982 436</b>	<b>495 102</b>

### B.13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2016 à 28 164 196 DT contre 28 885 939DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation en DT
<b>Crédit de financement</b>	<b>18 429 300</b>	<b>14 595 000</b>	<b>3 834 300</b>
<i>Crédit financement Stock</i>	<i>2 630 000</i>	<i>1 580 000</i>	<i>1 050 000</i>
<i>Crédit financement Export</i>	<i>5 400 000</i>	<i>3 865 000</i>	<i>1 535 000</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>10 399 300</i>	<i>9 150 000</i>	<i>1 249 300</i>
<b>Emprunt à moins d'un an</b>	<b>3 739 211</b>	<b>3 454 343</b>	<b>284 868</b>
ATTIJARI BANK	888 888	888 888	-
BIAT	952 381	952 381	-
UBCI	1 815 918	1 552 418	263 500
LEASING	82 024	60 656	21 368
<b>Financement en devise</b>	<b>3 605 236</b>	<b>6 880 046</b>	<b>(3 274 810)</b>
<b>Intérêts courus sur crédits</b>	<b>208 791</b>	<b>87 607</b>	<b>121 184</b>
ATTIJARI BANK	79 963	36 442	43 521
UBCI	95 825	7 161	88 664
BIAT	33 003	44 004	(11 001)
<b>Banques</b>	<b>2 181 657</b>	<b>3 868 942</b>	<b>(1 687 285)</b>
ATTIJARI BANK	1 295 869	1 047 074	248 796
B.N.A	12 966	12 354	612
B.I.A.T	868 072	1 624 406	(756 334)
AMEN BANK	-	105 916	(105 916)
A T B	-	342 828	(342 828)
S T B	1 568	-	1 568
UBCI	-	733 183	(733 183)
BTEI	3 181	3 181	-
<b>Total</b>	<b>28 164 196</b>	<b>28 885 939</b>	<b>(721 743)</b>

## IV.2. Notes sur l'état de résultat

### R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 53 376 133 DT au cours de l'exercice 2016 contre 50 154 887 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>Variation en DT</b>
Chiffre d'affaires local	24 832 284	22 496 575	2 335 709
Chiffre d'affaires export	28 543 849	27 658 312	885 536
<b>Total</b>	<b>53 376 133</b>	<b>50 154 887</b>	<b>3 221 246</b>

### R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 1 304 129DT au cours de l'exercice 2016 contre 925 832 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>Variation</b>
Autres produits locaux	808 207	342 732	465 475
Reprises sur provisions	64 264	116 303	(52 039)
Transferts de charges	(8 796)	26 703	(35 499)
Résorption subvention d'investissement	440 454	440 093	361
<b>Total</b>	<b>1 304 129</b>	<b>925 832</b>	<b>378 297</b>

### R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 27 750 385DT au cours de l'exercice 2016 contre 29 243 654DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>Variation</b>
<b>Matière première</b>	<b>11 311 376</b>	<b>11 439 499</b>	<b>(128 123)</b>
<i>Stock initial</i>	1 955 242	2 088 558	(133 315)
<i>Achat 2016</i>	10 533 160	11 306 184	(773 023)
<i>Stock final</i>	(1 177 026)	(1 955 242)	778 216
<b>Matière consommable</b>	<b>3 716 178</b>	<b>2 559 974</b>	<b>1 156 204</b>
<i>Stock initial</i>	8 895 496	6 590 447	2 305 049
<i>Achat 2016</i>	4 924 884	4 865 023	59 861
<i>Stock final</i>	(10 104 202)	(8 895 496)	(1 208 706)
<b>Emballage</b>	<b>2 447 750</b>	<b>3 035 171</b>	<b>(587 421)</b>
<i>Stock initial</i>	579 368	706 785	(127 418)
<i>Achat 2016</i>	2 688 136	2 907 753	(219 617)
<i>Stock final</i>	(819 754)	(579 368)	(240 386)
<b>Palette</b>	<b>1 068 552</b>	<b>1 156 363</b>	<b>(87 811)</b>
<i>Stock initial</i>	1 695 281	1 232 060	463 221
<i>Achat 2016</i>	1 370 626	1 619 584	(248 958)
<i>Stock final</i>	(1 997 355)	(1 695 281)	(302 073)
<b>Energie</b>	<b>9 206 528</b>	<b>11 052 647</b>	<b>(1 846 119)</b>
<i>Eau</i>	34 933	36 882	(1 948)
<i>Gaz</i>	5 798 694	6 774 761	(976 067)
<i>Electricité</i>	3 372 901	3 485 570	(112 669)
<i>Pet Coke</i>	-	755 435	(755 435)
<b>Total</b>	<b>27 750 385</b>	<b>29 243 654</b>	<b>(1 493 269)</b>

#### R.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 7 068 430 DT au cours de l'exercice 2016 contre 6 623 259 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>Variation en DT</b>
Salaires et appointements	6 039 467	5 647 800	391 668
Charges patronales	1 028 963	975 459	53 504
<b>Total</b>	<b>7 068 430</b>	<b>6 623 259</b>	<b>445 172</b>

#### R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 6 904 859 DT au cours de l'exercice 2016 contre 6 508 353 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>Variation en DT</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 508 395	6 421 149	87 246
Provisions pour dépréciation des stocks	21 144	-	21 144
Provisions pour dépréciation des clients	375 319	69 945	305 375
Provisions pour dépréciation immobilisations financières	-	17 259	(17 259)
<b>Total</b>	<b>6 904 859</b>	<b>6 508 353</b>	<b>396 506</b>

#### R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 5 257 705DT au cours de l'exercice 2016 contre 4 909 134 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>Variation en DT</b>
Honoraires	1 415 661	1 955 762	(540 101)
Entretiens et réparations	623 522	627 983	(4 461)
Assistance	117 285	84 189	33 095
Locations	518 695	414 655	104 040
Réceptions et missions	201 562	216 609	(15 046)
Transport	1 245 940	556 668	689 273
Sous-traitance	302 186	277 487	24 699
Impôts et taxes	216 240	191 905	24 335
Autres charges	180 306	186 961	(6 655)
Assurances	205 110	165 161	39 949
Frais bancaires	143 034	133 853	9 182
Télécommunications	50 665	60 402	(9 737)
Jetons de présence	37 500	37 500	-
<b>Total</b>	<b>5 257 705</b>	<b>4 909 134</b>	<b>348 572</b>

### R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 2 273 799DT au cours de l'exercice 2016 contre 2 381 460 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>Variation en DT</b>
Intérêts des emprunts	762 926	887 489	(124 563)
Intérêts des comptes courants	494 244	501 153	(6 909)
Intérêts Opérations de financement	892 820	586 670	306 150
Frais d'escompte	207 478	188 422	19 056
Différence de change	(83 670)	217 726	(301 395)
<b>Total</b>	<b>2 273 799</b>	<b>2 381 460</b>	<b>(107 662)</b>

### R.8. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 70 655 DT au cours de l'exercice 2016 contre 323 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>Variation en DT</b>
Profit exceptionnel	46 104	323	45 781
Plus-value /cession actif	24 551	-	24 551
<b>Total</b>	<b>70 655</b>	<b>323</b>	<b>70 332</b>

### R.9. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 45 659 DT au cours de l'exercice 2016 contre 134 156 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>Variation en DT</b>
Pertes exceptionnelles	36 223	18 042	18 181
Achats liées à des exercices antérieurs	9 435	116 114	(106 679)
<b>Total</b>	<b>45 659</b>	<b>134 156</b>	<b>(88 497)</b>

### IV.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

#### F.1. Amortissements et provisions

<b>Libellé</b>	<b>Montant en DT</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 508 395
Provisions pour dépréciation des stocks	21 144
Provisions pour dépréciation des clients	375 319
<b>Total</b>	<b>6 904 859</b>

#### F.2. Reprises sur provisions

<b>Désignation</b>	<b>Montant en DT</b>
Reprises sur provisions	64 264
<b>Total</b>	<b>64 264</b>

#### F.3. Variation des actifs

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016 (a)</b>	<b>31/12/2015 (b)</b>	<b>Variation (b)-(a)</b>
Stock	33 619 740	31 135 636	(2 484 104)
Créances clients	12 211 636	12 422 724	211 088
Autres actifs	3 234 822	3 843 283	608 462
<b>Total</b>	<b>49 066 198</b>	<b>47 401 643</b>	<b>(1 664 554)</b>

#### F.4. Variation des passifs

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016 (a)</b>	<b>31/12/2015 (b)</b>	<b>Variation (a)-(b)</b>
Fournisseurs et autres dettes	15 950 325	17 233 323	(1 282 997)
<b>Total</b>	<b>15 950 325</b>	<b>17 233 323</b>	<b>(1 282 997)</b>

#### F.5. Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles

<b>Libellé</b>	<b>Montant en DT</b>
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles	(8 507 233)
Décaissement pour acquisition d'immobilisations incorporelles	(25 585)
<b>Total</b>	<b>(8 532 818)</b>

## F.6.Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libellé	Solde au 31/12/2016
Caisse	9 504
<b>Comptes courants bancaires débiteurs</b>	<b>2 620 965</b>
ATTIJARI BANK	70 915
B.N.A	484
B.I.A.T	16 345
AMEN BANK	20 980
A T B	1 670 033
BH	106 998
UBCI	717 929
ABC	17 281
<b>Comptes courants bancaires créditeurs</b>	<b>(2 181 657)</b>
ATTIJARI BANK	(1 295 869)
B.N.A	(12 966)
B.I.A.T	(868 072)
BTEI	(3 181)
STB	(1 568)
<b>Total</b>	<b>448 813</b>

### V. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société « SOTUVER S.A » se détaillent comme suit :

#### V.1. Engagements donnés

##### A- Hypothèques et nantissements :

La société « SOTUVER S.A » a affecté spécialement au profit de la BIAT, et en pari-passu avec UBCI et ATTIJARI BANK :

##### a. En Hypothèque Immobilière de Premier Rang :

Conformément aux articles 270 et suivants du code des droits réels, la totalité des parts indivises lui appartenant dans la propriété sise à Jebel El Ouest, Délégation de ZAGOUAN, d'une superficie de 7 Ha, objet du titre foncier N° 15 452 dénommé « Henchir BOU HEJBA ».

##### b. En Nantissement de Premier Rang :

Conformément à la loi N° 2001-19 du 6 Février 2001 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation du Fonds.

Conformément au décret du 7 Novembre 1935 modifié par le décret du 10 Février 1955, sont en nantissement de premier rang : les machines, marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobiles ou autres moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans le fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

**B- Crédits :**

<b>Banque</b>	<b>Montant Crédit</b>	<b>Principal restant dû</b>	<b>Intérêts restants</b>
ATTIJARI BANK1	6 000 000	3 777 780	512 729
ATTIJARI BANK2	6 000 000	6 000 000	1 525 998
UBCI 1	2 540 000	695 476	29 316
UBCI 2	1 220 050	677 805	67 289
UBCI 3	5 270 000	2 635 000	170 287
UBCI 4	4 000 000	4 000 000	977 872
BIAT 2	4 000 000	2 095 238	179 724
<b>TOTAL</b>	<b>29 030 050</b>	<b>19 881 300</b>	<b>3 463 215</b>

**C- Effets escomptés non échus :**

Les effets escomptés non échus s'élèvent au 31 décembre 2016 à 5 648 480DT et se détaillent comme suit :

<b>Banque</b>	<b>Montant</b>
ATB	2 403 733
ATTIJARI BANK	1 042 732
BIAT	1 598 068
UBCI	590 947
BH	13 000
<b>Total</b>	<b>5 648 480</b>

## **VI. Notes sur les parties liées**

### **✓ Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

- a. Courant l'exercice 2016, la société « Lloyd Tunisien », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant global TTC de 245 355 DT. Le solde au 31 décembre 2016 s'élève à 353 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'administration en date du 18 Avril 2017.
- b. Courant l'exercice 2016, la société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a établi des factures à cette dernière relative à la construction du dépôt de stockage et divers travaux pour un montant de 792 423 DT. Le solde au 31 décembre 2016 s'élève à 110 170DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'administration en date du 18 Avril 2017.
- c. Courant l'exercice 2016, la « SOTUVER S.A » a établi à la société « ALUFOND », société ayant des administrateurs en commun, des notes de débit au titre de la consommation d'électricité, eau et gaz pour un montant global de 1 094 403 DT. Le solde au 31 décembre 2016 s'élève à 605 496DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'administration en date du 18 Avril 2017.
- d. Courant l'exercice 2016, la société « VetroMediterraneo », société détenue par la « SOTUVER S.A », a acquis des produits finis auprès de cette dernière pour un montant global de 873 484DT. Le solde au 31 décembre 2016 s'élève à 568 790DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'administration en date du 18 Avril 2017.

#### **1. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants**

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 28 avril 2008. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 8 000 DT et d'une prime annuelle nette de 24 000 DT.

Le Conseil d'administration du 30 mai 2012 a décidé de maintenir la rémunération mensuelle du Directeur Général et de transférer la prime annuelle à son compte assurance vie.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant (835 DT par mois) et un téléphone (4000 DT en 2016).

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 21 avril 2015. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 4 500DT servi sur quinze mensualités et d'une prime annuelle nette de 10 000 DT.

Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant (500 DT par mois) et un téléphone (750 DT en 2016).

Les obligations et engagements de la société SOTUVER SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont détaillés au niveau du tableau ci-après

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2016	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2016
Avantages à court terme	134 858		117 447	3 616
Charges pour congés payés		26 721	3 759	22 533
Indemnité de départ à la retraite			2 040	10 532
<b>Total</b>	<b>134 858</b>	<b>26 721</b>	<b>123 246</b>	<b>36 681</b>

## 2. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La société a provisionné au cours de l'année 2016 un montant de 37500 DT relatifs aux jetons de présence. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016 statuera sur ce point.
- La société a provisionné au cours de l'année 2016 un montant de 18750 DT relatifs aux rémunérations des membres du comité d'audit. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016 statuera sur ce point.

## VII. Evénements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 18 avril 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIE S.A « SOTUVER »**  
**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales du 15 Juin 2016 pour le cabinet AMC Ernst & Young et du 16 juin 2014 pour le Cabinet Sami MENJOUR, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « SOTUVER S.A » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SOTUVER S.A », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 44 890 941 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 6 230 187DT.

**1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2. Responsabilité des commissaires aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société « SOTUVER S.A », ainsi que des résultats

de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 28 avril 2017**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC ERNST& YOUNG  
Mohamed Zinelabidine CHERIF**

**Sami MENJOUR**

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIE S.A « SOTUVER »**  
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A.,**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Votre Conseil d'Administration nous a informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

1. Courant l'exercice 2016, la société « Lloyd Tunisien », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant global TTC de 245 355 DT. Le solde au 31 décembre 2016 s'élève à 353 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'administration en date du 18 avril 2017.
2. Courant l'exercice 2016, la société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a établi des factures à cette dernière relative à la construction du dépôt de stockage et divers travaux pour un montant de 792 423 DT. Le solde au 31 décembre 2016 s'élève à 110 170 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'administration en date du 18 avril 2017.
3. Courant l'exercice 2016, la « SOTUVER S.A » a établi à la société « ALUFOND », société ayant des administrateurs en commun, des notes de débit au titre de la consommation d'électricité, eau et gaz pour un montant global de 1 094 403 DT. Le solde au 31 décembre 2016 s'élève à 605 496 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'administration en date du 18 avril 2017.
4. Courant l'exercice 2016, la société « VetroMediterraneo », société détenue par la « SOTUVER S.A », a acquis des produits finis auprès de cette dernière pour un montant global de 873 484 DT. Le solde au 31 décembre 2016 s'élève à 568 790DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'administration en date du 18 avril 2017.

**II. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants**

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 28 avril 2008. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 8 000 DT et d'une prime annuelle nette de 24 000 DT.

Le Conseil d'Administration du 30 mai 2012 a décidé de maintenir la rémunération mensuelle du Directeur Général et de transférer la prime annuelle à son compte assurance vie.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant (835 DT par mois) et un téléphone (4000 DT en 2016).

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 21 avril 2015. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 4 500 DT servi sur quinze mensualités et d'une prime annuelle nette de 10 000 DT.

Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant (500 DT par mois) et un téléphone (750 DT en 2016).

2. Les obligations et engagements de la société « SOTUVER S.A » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2016	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2016
Avantages à court terme	134 858		117 447	3 616
Charges pour congés payés		26 721	3 759	22 533
Indemnité de départ à la retraite			2 040	10 532
<b>Total</b>	<b>134 858</b>	<b>26 721</b>	<b>123 246</b>	<b>36 681</b>

### **III. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants**

- La société a provisionné au cours de l'année 2016 un montant de 37 500 DT relatifs aux jetons de présence. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016 statuera sur ce point.
- La société a provisionné au cours de l'année 2016 un montant de 18 750 DT relatifs aux rémunérations des membres du comité d'audit. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016 statuera sur ce point.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 28 avril 2017**  
**Les commissaires aux comptes**

**AMC ERNST & YOUNG**  
**Mohamed Zinelabidine CHERIF**

**Sami MENJOUR**

## **AVIS DE SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

**Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)**  
**13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie**

La Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER) publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 mai 2017. Ces états sont accompagnés du rapport général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Abderrahmen FENDRI (Conseil d'Audit Formation).

**BILAN**  
**Arrêté au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles		483 274	326 834
Moins Amortissements		-208 784	-194 130
	<b>V.1</b>	<b>274 490</b>	<b>132 704</b>
Immobilisations corporelles		65 206 797	60 026 393
Moins Amortissements		-50 119 902	-47 186 455
	<b>V.2</b>	<b>15 086 895</b>	<b>12 839 938</b>
Immobilisations financières		1 695 002	1 920 002
Moins provisions		-210 000	-210 000
	<b>V.3</b>	<b>1 485 002</b>	<b>1 710 002</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>16 846 387</b>	<b>14 682 644</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>16 846 387</b>	<b>14 682 644</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		30 881 382	27 834 608
Moins provisions		-231 370	-260 522
	<b>V.4</b>	<b>30 650 012</b>	<b>27 574 086</b>
Clients et comptes rattachés		11 146 081	12 606 019
Moins provisions		-139 200	-129 320
	<b>V.5</b>	<b>11 006 881</b>	<b>12 476 699</b>
Autres actifs courants		1 733 941	2 727 052
Moins provisions		-	-10 000
	<b>V.6</b>	<b>1 733 941</b>	<b>2 717 052</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>V.7</b>	17 682	37 986
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>V.8</b>	164 319	111 588
<b>Total des actifs courants</b>		<b>43 572 835</b>	<b>42 917 411</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>60 419 222</b>	<b>57 600 055</b>

**BILAN**  
**Arrêté au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>Capitaux propres et passifs</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		26 105 500	26 105 500
Réserves légales		2 610 550	2 610 550
Résultats reportés		2 919 556	642 039
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>31 635 606</b>	<b>29 358 089</b>
Résultat de l'exercice		6 443 225	7 067 517
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>V.9</b>	<b>38 078 831</b>	<b>36 425 606</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Provision pour risques		168 110	116 818
Emprunt long terme		5 056 762	3 850 000
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>V.10</b>	<b>5 224 872</b>	<b>3 966 818</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>V.11</b>	6 807 999	9 839 216
Autres passifs courants	<b>V.12</b>	3 915 740	2 708 551
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>V.13</b>	6 391 780	4 659 864
<b>Total des passifs courants</b>		<b>17 115 519</b>	<b>17 207 631</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>22 340 391</b>	<b>21 174 449</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>60 419 222</b>	<b>57 600 055</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>Revenus</b>			
Produits d'exploitation		73 575 725	67 617 872
<b>Total des revenus</b>	<b>VI.1</b>	<b>73 575 725</b>	<b>67 617 872</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks de produits finis		1 636 055	-6 639 450
Achats de marchandises consommées	<b>VI.2</b>	33 753 024	38 567 086
Achats d'approvisionnements consommés	<b>VI.3</b>	16 891 163	15 844 675
Charge de personnel	<b>VI.4</b>	4 872 445	4 684 664
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>VI.5</b>	2 976 652	2 632 475
Autres charges d'exploitation	<b>VI.6</b>	2 856 661	2 843 875
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>62 986 000</b>	<b>57 933 325</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>10 589 725</b>	<b>9 684 547</b>
Charges financières nettes	<b>VI.7</b>	-2 092 139	-1 405 562
Produits des placements	<b>VI.8</b>	81 355	67 347
Autres gains ordinaires	<b>VI.9</b>	5 733	220 941
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>8 584 674</b>	<b>8 567 273</b>
Impôt sur les bénéfices		-1 489 778	-1 499 756
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>7 094 896</b>	<b>7 067 517</b>
Eléments extraordinaires	<b>VI.10</b>	-651 671	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>6 443 225</b>	<b>7 067 517</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>			
Résultat net		<b>6 443 225</b>	<b>7 067 517</b>
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions		2 976 652	2 587 404
- Résorption de la prime de mise à niveau		-	-70 609
- Résorption des subventions d'investissement		-	-96 136
- Variation des :			
* Stocks		-3 046 774	-6 937 628
* Créances		1 459 939	786 030
* Autres actifs		993 111	-936 865
* Fournisseurs et autres dettes		-3 031 217	1 112 954
* Autres passifs		1 207 189	383 040
* Dividendes provenant des participations		67 713	140 924
* Moins-value / (Plus-value) sur cession d'immobilisations		9 500	-19 000
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>VII.1</b>	<b>7 079 338</b>	<b>4 017 631</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>			
Décassements liés à l'acquisition des immobilisations corporelles & incorporelles		-5 419 558	-8 271 873
Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles & incorporelles		8 470	28 120
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		-	-311 282
Encaissements liés à la cession d'immobilisations financières		215 500	-
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>VII.2</b>	<b>-5 195 588</b>	<b>-8 555 035</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>			
Encaissements provenant des emprunts		17 730 000	8 700 000
Remboursement d'emprunts		-14 515 048	-550 000
Distributions de dividendes		-4 790 000	-3 592 500
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>VII.3</b>	<b>-1 575 048</b>	<b>4 557 500</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>VII.4</b>	<b>308 702</b>	<b>20 096</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>-210 290</b>	<b>-230 386</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>98 412</b>	<b>-210 290</b>

## **Notes aux Etats Financiers**

### **I. Présentation de la société**

La société «SOTIPAPIER», a été créée en 1981 à Belli (Gouvernorat de Nabeul). Elle produit du papier d'emballage de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier dit Test liner et du papier Fluting. Elle possède une capacité de production de 60.000 tonnes par an, emploie plus de 280 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires dépassant les 73 millions de Dinars Tunisiens au cours de l'exercice 2016.

### **II. Faits significatifs de la période**

L'exercice 2016 est marqué essentiellement par :

- L'augmentation du volume de production sur la ligne de produit test/fluting avec une demande qui reste toujours soutenue.
- L'augmentation du volume de production du papier pour sac suite à l'entrée en exploitation de la nouvelle ligne de presse à sabot.

### **III. Référentiel comptable**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises régi par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 et des principes comptables généralement admis.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie présentés selon les modèles autorisés, ainsi que les notes aux états financiers. Le bilan est composé de l'actif, du passif et des capitaux propres.

Les conventions comptables de base et les méthodes comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

#### Exercice social

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

#### Unité monétaire

Les états financiers de la société SOTIPAPIER sont libellés en Dinar Tunisien.

### **IV. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués**

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par SOTIPAPIER pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

#### **1- Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition hors taxes déductibles et sont amorties suivant la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Constructions	5%
Matériels et Outillages	10%
Matériels de transport	20%
A.A.I	20%
Mobiliers de bureau	20%
Matériel informatique	20%

## 2- Stocks

Les stocks de SOTIPAPIER sont constitués des rubriques suivantes :

- stock de matières premières,
- stock de matières consommables et pièces de rechange,
- stock de produits finis (calculé à partir du prix de vente),
- stock de produits finis importés.

La valorisation des stocks de matières premières est effectuée selon la méthode FIFO (*First In First Out*).

La valorisation des stocks de pièces de rechange et de matières consommables est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré (*CMP*).

La valorisation des stocks de produits finis est effectuée à partir du prix de vente.

La valorisation des stocks de produits finis importés est effectuée au coût d'achat.

## 3- Revenus

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

- La livraison a été effectuée,
- Le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
- Les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
- Les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxe).

## 4- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère

Les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours de change à la date de clôture des comptes.

## 5- Provision pour indemnité de départ à la retraite

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 24 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 24 ans.

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, il a été décidé de constituer une provision pour IDR, et ce, afin de tenir compte de cet engagement futur de la société.

Cette provision a été estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestation définie telle que définie par la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

## V. Notes relatives au Bilan

### 1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2016 à 483.274 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
Concession brevet et procédés	176 294	176 294	-
Logiciel	70 418	34 491	35 927
Immobilisations incorporelles en cours	236 562	116 049	120 513
<b>Valeur brute</b>	<b>483 274</b>	<b>326 834</b>	<b>156 440</b>
Moins Amortissements	-208 784	-194 130	-14 654
<b>Total</b>	<b>274 490</b>	<b>132 704</b>	<b>141 786</b>

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau de l'annexe A «Tableau de variation des immobilisations».

## 2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2016 à 65.206.797 DT contre 60.026.393 DT au 31 décembre 2015. Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit

Libellé	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
Terrain	204 964	204 964	-
Constructions	8 180 841	5 508 543	2 672 298
A.A.I	1 717 296	1 611 318	105 978
Outillage industriel	52 895 716	50 067 425	2 828 291
Matériel de transport	1 643 311	1 497 400	145 911
M.M.B & Matériel informatique	381 631	360 560	21 071
Immobilisations en cours	183 038	776 183	-593 145
<b>Valeur brute</b>	<b>65 206 797</b>	<b>60 026 393</b>	<b>5 180 404</b>
Moins Amortissements	-50 119 902	-47 186 455	-2 933 447
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>15 086 895</b>	<b>12 839 938</b>	<b>2 246 957</b>

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau de l'annexe A «Tableau de variation des immobilisations».

## 3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées par des participations et par des dépôts et cautionnements.

Libellé	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
Participations	683 000	883 000	-200 000
Dépôts et cautionnements	1 012 002	1 037 002	-25 000
<b>Total brut</b>	<b>1 695 002</b>	<b>1 920 002</b>	<b>-225 000</b>
Moins provisions	-210 000	-210 000	-
<b>Total net</b>	<b>1 485 002</b>	<b>1 710 002</b>	<b>-225 000</b>

Les participations se présentent comme suit :

Libellé	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
Marina Hôtel	350 000	350 000	-
ECRT	-	200 000	-200 000
TUCOLLECT	240 000	240 000	-
BTS	40 000	40 000	-
Sté expansion tourisme	25 000	25 000	-
SOFIJA	15 000	15 000	-
SODEK	10 000	10 000	-
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000	-
<b>Total brute</b>	<b>683 000</b>	<b>883 000</b>	<b>-200 000</b>
Moins provisions	-210 000	-210 000	-
<b>Total net</b>	<b>473 000</b>	<b>673 000</b>	<b>-200 000</b>

La provision constatée est relative à la dépréciation des titres Marina Hôtel.

## 4. Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2016 à 30.881.382 DT contre 27.834.608 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Matières premières	13 475 545	11 244 976	2 230 569
Consommables et pièces de rechange	7 231 153	4 778 894	2 452 259
Produits finis	9 466 596	11 098 533	-1 631 937
Produits finis importés	708 088	712 205	-4 117
<b>Total</b>	<b>30 881 382</b>	<b>27 834 608</b>	<b>3 046 774</b>
Moins provisions	-231 370	-260 522	29 152
<b>Total net</b>	<b>30 650 012</b>	<b>27 574 086</b>	<b>3 075 926</b>

La provision sur stock s'élevant au 31 décembre 2016 à 231.370 DT est relative à un ancien stock de pièces de rechanges et matières consommables.

## 5. Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2016 à 11.146.081 DT contre 12.606.019 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Clients KRAFT	6 626 835	2 344 982	4 281 853
Clients DOUTEUX	139 200	129 320	9 880
Clients LINER	2 651 019	1 157 346	1 493 673
Clients ventes d'énergie	570 912	555 438	15 474
Effets à recevoir KRAFT	387 490	6 025 241	-5 637 751
Effets à recevoir LINER	20 117	1 181 296	-1 161 179
Chèques en portefeuille	750 508	1 212 396	-461 888
<b>Total brute</b>	<b>11 146 081</b>	<b>12 606 019</b>	<b>-1 459 938</b>
Provision sur client	-139 200	-129 320	-9 880
<b>Total net</b>	<b>11 006 881</b>	<b>12 476 699</b>	<b>-1 469 818</b>

## 6. Autres actifs courants

Le solde brut des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2016 à 1.733.941 DT contre 2.727.052 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs locaux débiteurs	12 558	50 242	-37 684
Fournisseurs étrangers débiteurs	-	9 211	-9 211
Avances au personnel	62 381	58 940	3 441
Etat impôts et taxes (Crédit de TVA)	834 664	2 095 363	-1 260 699
Débiteurs divers	62 544	52 012	10 532
Débiteurs divers factures à établir	257 260	-	257 260
Charges constatées d'avance	190 867	99 511	91 356
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	313 667	361 773	-48 106
<b>Total brute</b>	<b>1 733 941</b>	<b>2 727 052</b>	<b>-993 111</b>
Provision/débiteurs divers	-	-10 000	10 000
<b>Total net</b>	<b>1 733 941</b>	<b>2 717 052</b>	<b>-983 111</b>

## 7. Placements et autres actifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille, au 31 décembre 2016, comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Prêts au personnel	17 682	37 128	-19 446
Prêts CNSS	-	858	-858
<b>Total</b>	<b>17 682</b>	<b>37 986</b>	<b>-20 304</b>

## 8. Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2016 à 164.319 DT contre 111.588 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
BT	125 420	-	125 420
BIAT	-	63 319	-63 319
STB MEGRINE	-	8 080	-8 080
BNA TUNIS	-	1 453	-1 453
AMEN BANK	-	3 386	-3 386
UBCI	-	350	-350
BH	32 132	-	32 132
Effets remis à l'escompte	1 767	-	1 767
Caisse	5 000	35 000	-30 000
<b>Total</b>	<b>164 319</b>	<b>111 588</b>	<b>52 731</b>

## 9. Capitaux propres

L'évolution de la structure de capital se détaille comme suit :

<b>Actionnaires</b>	<b>Au 31/12/2016</b>		<b>Au 31/12/2015</b>	
	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
HAN LUX SARL	3 668 864	14,05%	3 668 864	14,05%
Value Consulting	4 377 561	16,77%	4 377 561	16,77%
HAN TN	4 377 560	16,77%	4 377 560	16,77%
Abdelkader Hamrouni	4 879 831	18,69%	4 879 831	18,69%
CTKD	1 308 000	5,01%	1 308 000	5,01%
Divers public	7 493 684	28,71%	7 493 684	28,71%
<b>Total</b>	<b>26 105 500</b>	<b>100%</b>	<b>26 105 500</b>	<b>100%</b>

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2016 à 38.078.831 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Capital social</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>Capitaux propres au 31/12/2015</b>	<b>26 105 500</b>	<b>2 610 550</b>	<b>642 039</b>	<b>7 067 517</b>	<b>36 425 606</b>
Résultats reportés	-	-	2 277 517	-2 277 517	-
Dividendes	-	-	-	-4 790 000	-4 790 000
Résultat de l'exercice 2016	-	-	-	6 443 225	6 443 225
<b>Total avant affectation du résultat de 2016</b>	<b>26 105 500</b>	<b>2 610 550</b>	<b>2 919 556</b>	<b>6 443 225</b>	<b>38 078 831</b>

## 10. Passifs non courants :

- La « provision pour risque » concerne l'indemnité de départ à la retraite qui s'élève à 168.110 DT au 31 décembre 2016 contre 116.818 DT au 31 décembre 2015.
- La société SOTIPAPIER a obtenu des emprunts à long terme de l'ordre de 8.630.000 DT dont la partie non courante s'élève à 5.056.762 DT au 31 décembre 2016.

## 11. Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à 6.807.999 DT contre 9.839.216 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
Fournisseurs locaux	4 039 107	2 153 030	1 886 077
Fournisseurs étrangers	1 856 079	5 859 017	-4 002 938
Fournisseurs effets à payer	869 540	1 116 170	-246 630
Fournisseurs, factures non parvenues	43 273	710 999	-667 726
<b>Total</b>	<b>6 807 999</b>	<b>9 839 216</b>	<b>-3 031 217</b>

## 12. Autres passifs courants

La valeur des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2016 à 3.915.740 DT contre 2.708.551 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
Clients Kraft créditeurs	340	97	243
Clients Liner créditeurs	203	2 113	-1 910
Rémunérations dues au personnel	5 237	8 574	-3 337
I U R	138 832	117 270	21 562
Etat droits de douane	1 990	-	1 990
Retenues à la source	17 839	64 590	-46 751
Créditeurs divers	-	125 027	-125 027
CNSS	385 501	357 399	28 102
RET UGTT	3 069	2 405	664
Charges à payer	1 934 859	1 746 976	187 883
Charges à payer pour congés à payer	296 229	284 100	12 129
Produits constatés d'avance	479 970	-	479 970
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	651 671	-	651 671
<b>Total</b>	<b>3 915 740</b>	<b>2 708 551</b>	<b>1 207 189</b>

## 13. Concours bancaires

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2016 à 6.391.780 DT contre 4.659.864 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
A T B MEGRINE	55	166 133	-166 078
BT	-	189023	-189023
BH	-	4 708	-4 708
BIAT	12 170	-	12 170
BNA	71 364	-	71 364
<b>Total Banques créditrices</b>	<b>83 589</b>	<b>359 864</b>	<b>-276 275</b>
Échéance à moins d'un an sur emprunt bancaire	1 708 191	1 100 000	608 191
Encours crédit court terme (Fin Stock)	4 600 000	3 200 000	1 400 000
<b>Total passifs financiers</b>	<b>6 308 191</b>	<b>4 300 000</b>	<b>2 008 191</b>
<b>Total</b>	<b>6 391 780</b>	<b>4 659 864</b>	<b>1 731 916</b>

## **VI. Notes relatives à l'Etat de Résultat**

### **1. Revenus**

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2016 à 73.575.725 DT contre 67.617.872 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Vente Kraft	51 021 522	48 046 722	2 974 800
Vente Liner	20 931 832	17 459 613	3 472 219
Vente Energie	1 560 387	1 878 591	-318 204
Autres	453 934	422 469	31 465
Ristourne	-391 950	-189 523	-202 427
<b>Total</b>	<b>73 575 725</b>	<b>67 617 872</b>	<b>5 957 853</b>

### **2. Achats de marchandises consommées**

Les achats de marchandises consommées s'élèvent au 31 décembre 2016 à 33.753.024 DT contre 38.567.086 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Variation stock de MP	-2 230 569	675 452	-2 906 021
Achats vieux papier (*)	10 262 553	6 415 559	3 846 994
Achats pâte à papier	25 721 040	23 721 230	1 999 810
Achats étrangers papier Kraft	-	7 754 845	-7 754 845
<b>Total</b>	<b>33 753 024</b>	<b>38 567 086</b>	<b>-4 814 062</b>

(\*) Il s'agit d'achat de vieux papiers locaux et étrangers

### **3. Achats approvisionnements consommés**

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2016 à 16.891.163 DT contre 15.844.675 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Consommation GAZ	8 601 182	9 265 339	-664 157
Achats électricité	1 037 287	619 564	417 723
Achats eau	58 236	63 451	-5 215
Variation stock autres approvisionnement	-2 452 260	-973 630	-1 478 630
Achats emballages	302 336	184 862	117 474
Achats pièces de rechange	2 193 083	2 325 889	-132 806
Fourniture de bureau	52 881	55 322	-2 441
Achats matières consommables	6 806 152	4 214 823	2 591 329
Achats pièces de rechange en transit	84 135	70 107	14 028
Achats consommables en transit	208 131	18 948	189 183
<b>Total</b>	<b>16 891 163</b>	<b>15 844 675</b>	<b>1 046 488</b>

#### 4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2016 à 4.872.445 DT contre 4.684.664 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
Salaires de base	2 592 128	2 357 851	234 277
Primes	934 975	944 211	-9 236
Provision pour augmentation salariale	69 015	75 091	-6 076
Congés payés	238 016	246 267	-8 251
Indemnités de stage	16 131	19 841	-3 710
Charges sociales légales	590 571	555 679	34 892
Accidents de travail	70 485	67 162	3 323
Autres charges de personnel	95 470	91 792	3 678
Charge brute au titre de la rémunération du directeur général (y compris les retenues fiscales et sociales)(*)	265 654	326 770	-61 116
<b>Total</b>	<b>4 872 445</b>	<b>4 684 664</b>	<b>187 781</b>

(\*) Le directeur général a bénéficié au titre de l'exercice 2016 d'un salaire net de 146.764DT servi par la société SOTIPAPIER. Le montant de la charge brute s'élève à 265.654 DT.

#### 5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2016 à 2.976.652 DT contre 2.632.475 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
Dotations aux amortissements	2 954 632	2 516 038	438 594
Provision pour départ à la retraite	51 292	54 067	-2 775
Provision pour dépréciation des comptes clients	69 600	69 600	-
Provision pour dépréciation de stocks	231 370	-	231 370
Reprise sur provision pour dépréciation des autres actifs courants	-10 000	-	-10 000
Reprise sur provision pour dépréciation de stock	-260 522	-	-260 522
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes clients	-59 720	-7 230	-52 490
<b>Total</b>	<b>2 976 652</b>	<b>2 632 475</b>	<b>344 177</b>

#### 6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2016 à 2.856.661 DT contre 2.843.875 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
Location	88 182	87 733	449
Entretien	1 107 182	1 150 851	-43 669
Assurance	73 061	60 630	12 431
Honoraires (Refacturation des honoraires à Swicorp)	671 479	525 579	145 900
	-257 260	-	-257 260
Publication	36 966	30 860	6 106
Transport	444 482	382 321	62 161
Déplacement, missions et réceptions	95 996	44 778	51 218
Frais postaux et de télécom	36 331	29 093	7 238
Frais bancaires	125 954	124 492	1 462
Subventions et dons	8 757	6 910	1 847
Jetons de présence	90 000	105 000	-15 000
Impôts et taxes	241 122	262 253	-21 131
Pertes ordinaires	94 409	33 375	61 034
<b>Total</b>	<b>2 856 661</b>	<b>2 843 875</b>	<b>12 786</b>

## 7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2016 à 2.092.139 DT contre 1.405.562DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
Intérêts sur escompte effets	751 274	697 571	53 703
Intérêts sur comptes courants	35 914	47 965	-12 051
Intérêts sur financement de stock	181 814	78 014	103 800
Intérêts bancaires (CMT)	294 912	136 417	158 495
Intérêts sur financement en devise	-	10 632	-10 632
<b>Charges fin sur opérations bancaires</b>	<b>1 263 914</b>	<b>970 599</b>	<b>293 315</b>
Pertes de change	854 934	611 002	243 932
Gains de change	-26 709	-176 039	149 330
<b>Total</b>	<b>2 092 139</b>	<b>1 405 562</b>	<b>686 577</b>

## 8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2016 à 81.355 DT contre 67.347 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
Produits des participations	67 713	63 902	3 811
Revenus des placements sicav	-	279	-279
Intérêts créditeurs sur comptes courants	13 642	3 166	10 476
<b>Total</b>	<b>81 355</b>	<b>67 347</b>	<b>14 008</b>

## 9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2016 à 5.733 DT contre 220.941 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
Résorption prime mise à niveau	-	70 609	-70 609
Gains ordinaires	5 733	23 785	-18 052
Remboursement assurance	-	8 899	-8 899
Résorption subvention d'investissement	-	96 136	-96 136
Subvention d'exploitation	-	2 512	-2 512
Produits nets sur cession d'immobilisation	-	19 000	-19 000
<b>Total</b>	<b>5 733</b>	<b>220 941</b>	<b>-215 208</b>

## 10. Eléments extraordinaires

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées. Il s'ensuit que la société SOTIPAPIER se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité. Cette contribution étant assise sur le sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue par SOTIPAPIER, s'élève à 651.671 DT, et a donc été constatée parmi les charges de l'exercice en tant qu'éléments extraordinaires.

## **VII. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie**

### **1. Flux liés à l'exploitation**

#### **• Amortissements et provisions**

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Amortissements immob. incorporelles	208 784	194 130	14 654
Amortissements immob. corporelles (après prise en compte de l'effet d'annulation suite aux cessions)	50 126 433	47 186 455	2 939 978
Provisions sur stocks	231 370	260 522	-29 152
Provisions clients et comptes rattachés	139 200	129 320	9 880
Provision pour risques et charges	168 110	116 818	51 292
Provision pour comptes fournisseurs	-	10 000	-10 000
<b>Total</b>	<b>50 873 897</b>	<b>47 897 245</b>	<b>2 976 652</b>

#### **• Variation des stocks**

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Stocks	30 881 382	27 834 608	3 046 774
<b>Total</b>	<b>30 881 382</b>	<b>27 834 608</b>	<b>3 046 774</b>

#### **• Variation des créances**

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Clients KRAFT	6 626 835	2 344 982	4 281 853
Clients DOUTEUX	139 200	129 320	9 880
Clients LINER	2 651 019	1 157 346	1 493 673
Clients ventes d'énergie	570 912	555 438	15 474
Effets à recevoir KRAFT	387 490	6 025 241	-5 637 751
Effets à recevoir LINER	20 117	1 181 296	-1 161 179
Chèques en portefeuille	750 508	1 212 396	-461 888
<b>Total</b>	<b>11 146 081</b>	<b>12 606 019</b>	<b>-1 459 938</b>

#### **• Variation des autres actifs**

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs locaux débiteurs	12 558	50 242	-37 684
Fournisseurs étrangers débiteurs	-	9 211	-9 211
Avances	62 381	58 940	3 441
Etat impôts et taxes (crédit TVA)	834 664	2 095 363	-1 260 699
Débiteurs divers	62 544	52 012	10 532
Débiteurs divers factures à établir	257 260	-	257 260
Charges constatées d'avance	190 867	99 511	91 356
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	313 667	361 773	-48 106
<b>Total</b>	<b>1 733 941</b>	<b>2 727 052</b>	<b>-993 111</b>

#### **• Variation des fournisseurs et autres dettes**

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs locaux	4 039 107	2 153 030	1 886 077
Fournisseurs étrangers	1 856 079	5 859 017	-4 002 938
Fournisseurs effets à payer	869 540	1 116 170	-246 630
Fournisseurs, factures non parvenues	43 273	710 999	-667 726
<b>Total</b>	<b>6 807 999</b>	<b>9 839 216</b>	<b>-3 031 217</b>

- **Autres passifs courants**

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Clients Kraft créditeurs	340	97	243
Clients Liner créditeurs	203	2 113	-1 910
Rémunérations dues au personnel	5 237	8 574	-3 337
I U R	138 832	117 270	21 562
Etat droits de douane	1 990	-	1 990
Retenues à la source	17 839	64 590	-46 751
Créditeurs divers	-	125 027	-125 027
CNSS	385 501	357 399	28 102
RET UGTT	3 069	2 405	664
Charges à payer	1 934 859	1 746 976	187 883
Charges à payer pour congés à payer	296 229	284 100	12 129
Produits constatés d'avance	479 970	-	479 970
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	651 671	-	651 671
<b>Total</b>	<b>3 915 740</b>	<b>2 708 551</b>	<b>1 207 189</b>

## **2. Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement**

Les décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations consistent principalement à :

- Acquisition du siège social à Megrine Saint Gobain pour 2.672.298 DT
- Acquisition de matériels et outillages industriels pour 1.979.049 DT.
- Révision générale de la Turbine pour 836.243 DT,
- Acquisition de matériels roulants pour 145.912 DT,
- Agencement, aménagement et installation pour 105.979 DT,

Les encaissements de la période correspondent aux produits sur cession d'un pont bascule pour 8.470 DT, produit sur liquidation de la société ECRT pour 190.500 DT et la caution sur loyer du Siège de Megrine Saint Gobain pour 25.000 DT.

## **3. Flux de trésorerie affectés aux activités de financement**

### Détail des encaissements liés aux activités de financement :

- Des encaissements provenant des emprunts dont 3 130.000 DT suite au déblocage de deux crédits MLT et 14 600.000 DT relatif à des financements de stock.

### Détail des décaissements liés aux activités de financement :

- Distribution des dividendes pour un montant de 4.790.000 DT suite à la décision de l'AGO réunie au 22 avril 2016.
- Tombée des échéances des emprunts long terme pour un montant de 1.315.048 DT et remboursement des emprunts relatifs aux financements de stock pour un montant de 13.200.000 DT

## **4. Rapprochement des montants en liquidité et équivalents de liquidités figurant dans le tableau de flux de trésorerie d'une part, et du bilan d'autre part**

<b>Libellé</b>	<b>Référence</b>	<b>Trésorerie à fin 2016</b>	<b>Trésorerie à fin 2015</b>	<b>Variation</b>
Liquidités et équivalent	cf. note V.8	164 319	111 588	52 731
Concours bancaires	cf. note V.13	83 589	359 864	-276 275
Placements et autres actifs financiers	cf. note V.7	17 682	37 986	-20 304
<b>Total</b>		<b>98 412</b>	<b>-210 290</b>	<b>308 702</b>

## ***VIII. Note relative aux événements postérieurs à l'arrêté des états financiers***

A notre connaissance, il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la de clôture de l'exercice :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et
- Ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

## ***IX. Note relative aux parties liées***

- La société CHIMICOULEUR METALIQUE, société du groupe de l'actionnaire M.Abdelkader Hamrouni a facturé à la société SOTIPAPIER un montant de 13.063 DT (HTVA) relatif à des achats de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 5.328 DT au 31 décembre 2016.
- La société TUCOLLECT (société dans laquelle SOTIPAPIER détient 80% du capital) a facturé un montant de 1.770.826 DT (HTVA) relatif à des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 369.630 DT au 31 décembre 2016.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société TUCOLLECT sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016 et ce pour un montant de 60.000 DT (HTVA). La créance liée à ces facturations s'élève au 31 décembre 2016 à 23.600 DT.
- La société SOTIPAPIER a cédé à la société TUCOLLECT un pont bascule pour un montant de 8.470 DT.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société CHIMICOULEUR, société du groupe de l'actionnaire M.Abdelkader Hamrouni, un montant de 23.520 DT (HTVA) relatif à des ventes de papiers dans le cadre de son exploitation courante.  
Par ailleurs, la société CHIMICOULEUR a facturé à la société SOTIPAPIER un montant global de 8.512 DT (HTVA) relatif à des achats liés à l'exploitation courante de cette dernière.
- La société COMPTOIRS SFAXIENS, société du groupe de l'actionnaire M.Abdelkader Hamrouni a facturé à la société SOTIPAPIER un montant de 22.034 DT relatif aux achats de divers matériaux de construction, matières consommables et pièces de rechange. La dette liée à ces facturations s'élève au 31 décembre 2016 à 3.166 DT.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société POLYMOUSSE, société du groupe de l'actionnaire M.Abdelkader Hamrouni un montant hors taxe de 43.512 DT (HTVA) à titre des ventes liés à l'exploitation courante.
- La société SOTIPAPIER a conclu des contrats de location avec M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, portant sur 4 terrains à vocation agricole. Les contrats ont été conclus le 1er mai 2012 pour une durée de 20 ans. Au titre de 2016, le loyer annuel global, hors taxes, s'élève à 26.597 DT.
- La société SOTIPAPIER a encaissé un montant de 190.500 en contrepartie de la liquidation de la société ECRT, société qui a été détenue à hauteur de 20% par SOTIPAPIER.
- Le directeur général a bénéficié au titre de l'exercice 2016 :
  - ✓ d'un salaire net de 146.764 DTservi par la société SOTIPAPIER. Le montant de la charge brute s'élève à 265.654 DT.
  - ✓ de la mise à disposition d'une voiture de tourisme
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2016, le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs et constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 90 000 DT.
- A la demande des actionnaires HAN LUX SARL, HAN TN et VALUE CONSULTING qui détiennent respectivement 14,05%, 16,77% et 16,77% du capital de SOTIPAPIER, un montant de 257.260 DT relatif à

des honoraires de due diligence fiscale et technique, conseil financier et étude commerciale a été pris en charge par SOTIPAPIER.

Au 31 décembre 2016 aucune refacturation n'a encore été faite. Le montant en question est comptabilisé en tant que « Facture à établir ».

Ci-dessous les transactions, conclues dans le cadre des opérations d'exploitation de la société SOTIPAPIER, avec les différentes sociétés du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, tels que traduites au niveau des livres comptables au 31 décembre 2016 :

**Transactions au cours de l'exercice 2016 :**

Société	Vente	Achat	Prestation de service	Nature
GNC	3 259 812	-	-	- Vente de produits finis à l'export
VNC	956 315	-	-	- Vente de produits finis à l'export
COSEMAT	-	-	175 771	Conseil et assistance
CTTM	-	-	529 849	Transport/Entretien & réparation
<b>Total</b>	<b>4 216 127</b>	<b>-</b>	<b>705 620</b>	

**Solde des comptes des sociétés du groupe au 31/12/2016 :**

Société	Solde fournisseurs	Solde clients
GNC	-	245 370
VNC	-	203 500
COSEMAT	75 716	-
CTTM	70 956	-
<b>Total</b>	<b>146 672</b>	<b>448 870</b>

**X. Note relative aux engagements hors bilan :**

**Garanties données**

- Effets escomptés non encore échus : 23.317.406 dinars.
- En garantie de remboursement des deux crédits bancaires d'un montant de 5.500.000 DT contractés auprès de la BT et de l'ATB, SOTIPAPIER a affecté un nantissement de premier rang en faveur de ces deux banques sur le matériel et outillage industriel « Presse à sabot » dont l'acquisition est financée via ledit emprunt ainsi que les autres objets et équipements professionnels qui seraient ultérieurement incorporés à ladite presse à sabot.
- En garantie de remboursement d'un crédit bancaire d'un montant de 1.260.000 DT contracté auprès de la BIAT, SOTIPAPIER a affecté un nantissement de premier rang en faveur de cette banque sur le matériel et outillage industriel « Matériel pour Krofta et rectifieuse » dont l'acquisition est financée via ledit emprunt ainsi que les autres objets et équipements professionnels qui seraient ultérieurement incorporés audit matériel.
- En garantie de remboursement d'un crédit bancaire d'un montant de 1.870.000 DT contracté auprès de la BIAT, SOTIPAPIER a affecté une hypothèque de premier rang en faveur de cette banque sur la totalité de la propriété sise à Megrine Ouest faisant l'objet du titre foncier N°11012 Ben Arous dont l'acquisition est financée via ledit emprunt.

**Garanties reçues**

- Néant

## **Annexe A : Tableau de variation des immobilisations et des amortissements**

Libellé	Valeur Brute 31/12/2015	Acquisitions / Reclassements 2016	Cessions/ Reclassements 2016	Valeur brute au 31/12/2016	Amortissement Ant. 2015	Dotation 2016	Réintégration/ Cession 2016	Amortissements cumulés 31/12/2016	VCN 31/12/2016
Concessions, brevets & procédés	176 294	-	-	176 294	176 294	-	-	176 294	-
Logiciels	34 491	35 928	-	70 419	17 836	14 654	-	32 490	37 929
Immobilisations Incorporelles en cours	116 049	120 512	-	236 561	-	-	-	-	236 561
<b>Total des Immobilisations incorporelles</b>	<b>326 834</b>	<b>156 440</b>	<b>-</b>	<b>483 274</b>	<b>194 130</b>	<b>14 654</b>	<b>-</b>	<b>208 784</b>	<b>274 490</b>
Terrains	204 964	-	-	204 964	-	-	-	-	204 964
Construction	2 137 286	-	-	2 137 286	1 977 575	15 643	-	1 993 218	144 068
Construction Siège Mégrine	-	2 672 298	-	2 672 298	-	13 873	-	13 873	2 658 425
Construction PM2	612 644	-	-	612 644	610 474	1 767	-	612 241	403
Construction PM3	802 893	-	-	802 893	654 073	40 144	-	694 217	108 676
Construction magasin stock PB+chaudière NOUV ADMINIS+ATELIER MECANI+AT ELECTRIC	508 512	-	-	508 512	402 169	25 425	-	427 594	80 918
Construction dépôt matières premières	610 316	-	-	610 316	267 009	30 516	-	297 525	312 791
Matériel et outillage	17 611 887	1 979 049	15 000	19 575 936	15 161 989	1 672 356	6 531	16 827 814	2 748 122
Matériel d'exploitation PM2	6 859 922	-	-	6 859 922	6 859 922	-	-	6 859 922	-
Machine papier blanc	8 682 295	-	-	8 682 295	8 682 295	-	-	8 682 295	-
Machine NCR	1 352 799	-	-	1 352 799	1 352 799	-	-	1 352 799	-
Turbine à gaz	5 948 849	28 000	-	5 976 849	5 947 725	3 452	-	5 951 177	25 672
Révision générale turbine	1 212 493	-	-	1 212 493	1 212 493	-	-	1 212 493	-
Presse à sabot	8 158 074	-	-	8 158 074	409 021	815 808	-	1 224 829	6 933 245
Révision générale turbine 2016	-	836 243	-	836 243	-	9 139	-	9 139	827 104
Economie d'énergie	241 106	-	-	241 106	241 106	-	-	241 106	-
A.A.I	1 611 317	105 979	-	1 717 296	1 406 667	69 362	-	1 476 029	241 267
Matériel roulant	1 497 399	145 912	-	1 643 311	1 156 021	140 832	-	1 296 853	346 458
M.M.B & Matériel Informatique	360 560	21 070	-	381 631	289 267	17 972	-	307 239	74 391
Immobilisations corporelles en cours	776 185	183 038	776 185	183 038	-	-	-	-	183 038
<b>Total des Immobilisations corporelles</b>	<b>60 026 393</b>	<b>5 971 589</b>	<b>791 185</b>	<b>65 206 797</b>	<b>47 186 455</b>	<b>2 939 978</b>	<b>6 531</b>	<b>50 119 902</b>	<b>15 086 895</b>
<b>Total</b>	<b>60 353 227</b>	<b>6 128 029</b>	<b>791 185</b>	<b>65 690 071</b>	<b>47 380 585</b>	<b>2 954 632</b>	<b>6 531</b>	<b>50 328 686</b>	<b>15 361 385</b>

# ***Rapport Général*** ***SUR LES ETATS FINANCIERS*** ***ARRETES AU 31/12/2016***

Messieurs les Actionnaires  
de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton  
«SOTIPAPIER»  
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,  
Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société SOTIPAPIER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

## ***Rapport sur les états financiers***

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton, joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 38.078.831DT, y compris le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 6.443.225DT.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOTIPAPIER au 31 décembre 2016, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Rapport sur les vérifications et informations spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société SOTIPAPIER eu égard à la réglementation en vigueur.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le système de contrôle interne.

Tunis, le 27 avril 2017

***Conseil Audit Formation***

***Abderrahmen Fendri***

# **Rapport Spécial**

## **SUR LES ETATS FINANCIERS**

### **ARRETES AU 31/12/2016**

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### ***1. Conventions et opérations réalisées au cours des exercices antérieurs et qui continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2016 (Autres que les rémunérations des dirigeants)***

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- La société SOTIPAPIER a cédé à la société TUCOLLECT un pont bascule pour un montant de 8.470 DT.
- La société SOTIPAPIER a encaissé un montant de 190.500 en contrepartie de la liquidation de la société ECRT, société qui a été détenue à hauteur de 20% par SOTIPAPIER.
- A la demande des actionnaires HAN LUX SARL, HAN TN et VALUE CONSULTING qui détiennent respectivement 14,05%, 16,77% et 16,77% du capital de SOTIPAPIER, un montant de 257.260 DT relatif à des honoraires de due diligence fiscale et technique, conseil financier et étude commerciale a été pris en charge par SOTIPAPIER.  
Au 31 décembre 2016 aucune refacturation n'a encore été faite. Le montant en question est comptabilisé en tant que « Facture à établir ».
- Votre société a contracté auprès de la BT et l'ATB un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à parfaire le prix d'acquisition d'une section de presse s'élevant à 5.500.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% et remboursable sur une période de 5 ans.
- Votre société a contracté auprès de la BIAT un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement de l'acquisition d'un ensemble d'équipement s'élevant à 1.260.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% et remboursable sur une période de 5 ans.
- Votre société a contracté auprès de la BIAT un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement de l'acquisition du terrain et la construction sis à Megrine Saint Gobain s'élevant à 1.870.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% et remboursable sur une période de 5 ans.

#### ***2. Conventions et opérations réalisées en 2016 relatives à des conventions antérieures (Autres que les rémunérations des dirigeants)***

Nous présentons ci-dessous les transactions, conclues dans le cadre des opérations d'exploitation de la société SOTIPAPIER, avec les différentes sociétés du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, tels que traduites au niveau des livres comptables au 31 décembre 2016 :

- La société CHIMICOULEUR METALIQUE, société du groupe de l'actionnaire M.Abdelkader Hamrouni a facturé à la société SOTIPAPIER un montant de 13.063 DT (HTVA) relatif à des achats de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 5.328 DT au 31 décembre 2016.
- La société TUCOLLECT (société dans laquelle SOTIPAPIER détient 80% du capital) a facturé un montant de 1.770.826 DT (HTVA) relatif à des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 369.630 DT au 31 décembre 2016.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société TUCOLLECT sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016 et ce pour un montant de 60.000 DT (HTVA). La créance liée à ces facturations s'élève au 31 décembre 2016 à 23.600 DT.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société CHIMICOULEUR, société du groupe de l'actionnaire M.Abdelkader Hamrouni, un montant de 23.520 DT (HTVA) relatif à des ventes de papiers dans le cadre de son exploitation courante.  
Par ailleurs, la société CHIMICOULEUR a facturé à la société SOTIPAPIER un montant global de 8.512 DT (HTVA) relatif à des achats liés à l'exploitation courante de cette dernière.
- La société COMPTOIRS SFAXIENS, société du groupe de l'actionnaire M.Abdelkader Hamrouni a facturé à la société SOTIPAPIER un montant de 22.034 DT relatif aux achats de divers matériaux de construction, matières consommables et pièces de rechange. La dette liée à ces facturations s'élève au 31 décembre 2016 à 3.166 DT.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société POLYMOUSSE, société du groupe de l'actionnaire M.Abdelkader Hamrouni un montant hors taxe de 43.512 DT (HTVA) à titre des ventes liés à l'exploitation courante.
- La société SOTIPAPIER a conclu des contrats de location avec M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, portant sur 4 terrains à vocation agricole. Les contrats ont été conclus le 1<sup>er</sup> mai 2012 pour une durée de 20 ans. Au titre de l'exercice 2016, le loyer annuel global, hors taxes, s'élève à 26.597 DT.

Par ailleurs, nous présentons ci-dessous les transactions, conclues dans le cadre des opérations d'exploitation de la société SOTIPAPIER, avec les différentes sociétés du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, tels que traduites au niveau des livres comptables au 31 décembre 2016 :

**Transactions au cours de l'exercice 2016 :**

Société	Vente	Achat	Prestation de service	Nature
GNC	3 259 812	-	-	- Vente de produits finis à l'export
VNC	956 315	-	-	- Vente de produits finis à l'export
COSEMAT	-	-	175 771	Conseil et assistance
CTTM	-	-	529 849	Transport/Entretien & réparation
<b>Total</b>	<b>4 216 127</b>	-	<b>705 620</b>	

**Solde des comptes des sociétés du groupe au 31/12/2016 :**

Société	Solde fournisseurs	Solde clients
GNC	-	245 370
VNC	-	203 500
COSEMAT	75 716	-
CTTM	70 956	-
<b>Total</b>	<b>146 672</b>	<b>448 870</b>

### **3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des sociétés commerciales sont définies comme suit :

- Le directeur général a bénéficié au titre de l'exercice 2016 :
  - ✓ d'un salaire net de 146.764 DTservi par la société SOTIPAPIER. Le montant de la charge brute s'élève à 265.654 DT.
  - ✓ de la mise à disposition d'une voiture de tourisme.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2016, le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs et constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 90 000 DT.

Par ailleurs, lors de nos investigations, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions qui entrent dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 27 avril 2017

**Conseil Audit Formation**

**Abderrahmen Fendri**

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT-**  
Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX -

Le Comptoir National Tunisien - CNT - publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 mai 2017. Ces états sont accompagnés du rapport général du commissaire aux comptes : Mme Chiraz DRIRA.

## BILAN CONSOLIDE au 31/12/2016

(Exprimé en dinars)

ACTIF	Note	2016	2015
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
Immobilisations Incorporelles	<u>1</u>	93 886,846	77 691,046
Moins: amortissements		-78 068,362	-68 474,180
<i>Total des Immobilisations Incorporelles</i>		<b>15 818,484</b>	<b>9 216,866</b>
Immobilisations Corporelles	<u>2</u>	14 564 622,909	13 939 175,052
Moins: amortissements		-6 994 676,216	-6 657 306,607
<i>Total des Immobilisations Corporelles</i>		<b>7 569 946,693</b>	<b>7 281 868,445</b>
Immobilisation Financières	<u>3</u>	4 036 000,816	4 044 594,365
Moins: provisions		-6 700,000	-6 700,000
<i>Total des Immobilisations Financières</i>		<b>4 029 300,816</b>	<b>4 037 894,365</b>
Autres actifs non courants		0,000	0,000
<i>Total des Actifs Non Courants</i>		<b>11 615 065,993</b>	<b>11 328 979,676</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks		17 822 532,694	20 280 690,898
Clients et Comptes rattachés		5 064 455,614	6 278 971,816
Moins: provisions		-3 879 471,402	-4 024 923,167
		<b>1 184 984,212</b>	<b>2 254 048,649</b>
Autres actifs courants	<u>4</u>	3 550 953,311	3 437 274,350
Moins: provisions		-8 582,158	
Placements et autres actifs financiers	<u>5</u>	3 650 000,000	3 579 167,050
Moins: provisions		0,000	0,000
		<b>3 650 000,000</b>	<b>3 579 167,050</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<u>6</u>	3 317 149,491	5 474 242,691
<i>Total des Actifs Courants</i>		<b>29 517 037,550</b>	<b>35 025 423,638</b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>		<b>41 132 103,543</b>	<b>46 354 403,314</b>

## BILAN CONSOLIDE au 31/12/2016

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROP. ET PASSIF	Note	2016	2015
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital Social		1 440 000,000	1 440 000,000
Réserves consolidées	<u>7</u>	22 133 987,352	21 415 353,206
Résultats consolidés	<u>8</u>	841 924,693	1 270 759,283
<i>Situation nette consolidée</i>		<b>24 415 912,045</b>	<b>24 126 112,489</b>
Réserves hors groupe	<u>7</u>	678 865,942	648 691,731
Résultats hors groupe	<u>8</u>	27 553,964	26 908,074
<i>Intérêts des minoritaires</i>		<b>706 419,906</b>	<b>675 599,805</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>Passifs Non Courants</u></b>			
Provisions		0,000	0,000
<i>Total des Passifs Non Courants</i>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b><u>Passifs Courants</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<u>9</u>	2 227 446,308	4 700 303,247
Autres passifs courants	<u>10</u>	1 827 635,714	1 753 330,082
Concours Bancaires et autres passifs Financiers	<u>11</u>	11 954 689,570	15 099 057,691
<i>Total des Passifs Courants</i>		<b>16 009 771,592</b>	<b>21 552 691,020</b>
<b><u>Total des Passifs</u></b>		<b>16 009 771,592</b>	<b>21 552 691,020</b>
<b><u>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>		<b>41 132 103,543</b>	<b>46 354 403,314</b>

## ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2016

(Exprimé en dinars)

LIBELLE	Note	2016	2015
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>	<b><u>12</u></b>		
Revenus		33 569 308,371	36 038 543,752
Autres Produits d'Exploitation		308 947,939	41 240,498
Production Immobilisée		98 046,997	15 608,429
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>33 976 303,307</b>	<b>36 095 392,679</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>			
Achat de marchandises consommées	<b><u>13</u></b>	-28 085 286,992	-30 004 070,341
Achat d'approvisionnements consommés	<b><u>14</u></b>	-450 917,784	-459 764,449
Charges de personnel	<b><u>15</u></b>	-2 039 829,585	-1 975 774,898
Dotations aux amortissements et aux provisions		-620 209,519	-560 369,111
Autres charges d'exploitation	<b><u>16</u></b>	-1 448 232,119	-1 310 829,849
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>-32 644 475,999</b>	<b>-34 310 808,648</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 331 827,308</b>	<b>1 784 584,031</b>
Charges financières nettes	<b><u>17</u></b>	-730 495,005	-696 147,935
Produits des placements	<b><u>18</u></b>	478 373,083	547 106,311
Autres gains ordinaires		-80 377,569	-2 116,715
Autres pertes ordinaires		178 901,544	11 929,665
<b><i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i></b>		<b>1 178 229,361</b>	<b>1 645 355,357</b>
Impôt sur les bénéfices		-237 500,500	-347 688,000
<b><i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i></b>		<b>940 728,861</b>	<b>1 297 667,357</b>
Eléments extraordinaires (gains/pertes)		-71 250,204	0,000
<b><i>Résultat net de l'ensemble consolidé</i></b>		<b>869 478,657</b>	<b>1 297 667,357</b>
Résultat revenant à l'entreprise consolidante		841 924,693	1 270 759,283
Résultat revenant aux intérêts minoritaires		27 553,964	26 908,074

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31/12/2016

(Exprimé en dinars)

LIBELLE	Note	2016	2015
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u></b>			
Résultat Net		869 478,657	1 297 667,357
Ajustements pour:			
* Amortissements et provisions		354 286,353	551 650,215
* Variation des:			
- Stocks		2 458 158,204	-3 918 079,879
- Créances		1 214 516,202	355 179,049
- Autres Actifs		-79 690,998	2 004 554,842
- Fournisseurs et autres dettes		-2 688 445,966	951 379,015
* Plus ou moins values de cession		-30 059,000	0,000
* TVA / Investissements		62 669,075	65 029,173
* Modification comptable		0,000	0,000
<b><u>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'EXPLOITATION</u></b>		<b>2 160 912,527</b>	<b>1 307 379,771</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	<u>19</u>	-733 208,629	-670 585,170
Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles et incorporelles		30 059,000	
Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations financières		0,000	-417 929,394
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières			
<b><u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>		<b>-703 149,629</b>	<b>-1 088 514,564</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Encaissement suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions		-554 983,050	-617 365,750
Encaissement provenant des placements courants	<u>20</u>	103 260,092	0,000
Décaissements provenant des placements courants	<u>21</u>	-255 356,508	-147 903,584
<b><u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>		<b>-707 079,466</b>	<b>-765 269,334</b>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
<b><u>VARIATION DE TRESORERIE</u></b>		<b>750 683,432</b>	<b>-546 404,127</b>
<b><u>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</u></b>		<b>1 060 452,744</b>	<b>1 606 856,871</b>
<b><u>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</u></b>		<b>1 811 136,176</b>	<b>1 060 452,744</b>

## Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés de l'Exercice clos LE 31/12/2016

### (I) Présentation du Groupe :

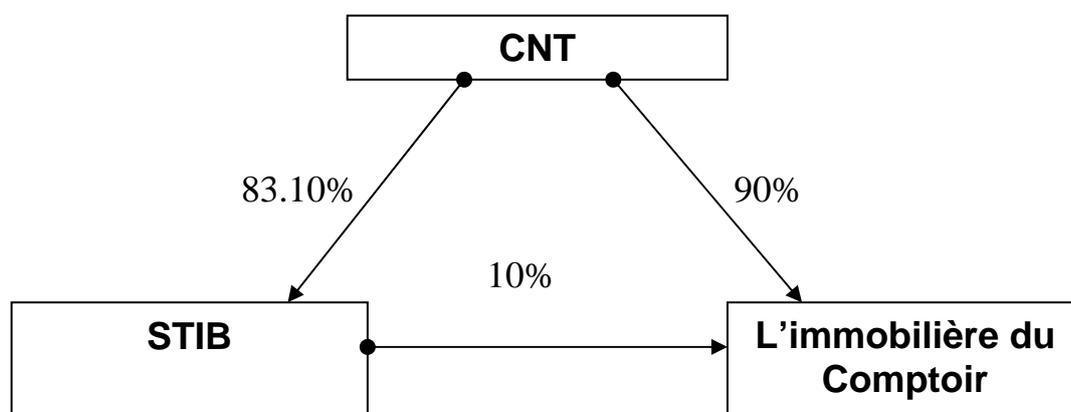
Le Groupe CNT «Comptoir National Tunisien» :

Groupe au capital de 1 440 000.000 dinars, composé par la société mère le Comptoir National Tunisien « CNT » et deux filiales, la Société Tunisienne de l'Industrie de Bois « STIB » et la société L'immobilière du Comptoir.

### ACTIVITE PRINCIPALE DE LA SOCIETE MERE LE COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN « CNT »

COMMERCE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION, BOIS ET DERIVES.

### (II) Périmètre de consolidation :



Société	Pourcentage			Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
	Direct	Indirect	Total		
CNT	100%		100%	Intégration globale	100%
STIB	83.10%		83.10%	Intégration globale	83.10%
L'immobilière du Comptoir	90.00%	10.00%	100%	Intégration globale	98.31%

### **(III) Faits Marquants de l'exercice :**

1) Le Groupe « CNT » a réalisé un résultat consolidé bénéficiaire en 2016 de 841 924 Dinars contre 1 270 759 Dinars en 2015.

Le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2016 fait ressortir un résultat bénéficiaire hors groupe de 27 553 Dinars contre 26 908 Dinars en 2015.

2) Le chiffre d'affaires du Groupe « CNT » est passé de 36 038 543 Dinars au cours de l'exercice 2015 à 33 569 308 Dinars au cours de l'exercice 2016 soit une variation négative de 2 469 235 Dinars.

### **(IV) Bases de mesure et principes comptables appliqués :**

#### **1- SOURCES D'INFORMATION**

Les informations utilisées pour élaborer les états financiers consolidés du groupe ont été puisées dans les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2016 et 2015 ainsi que dans les rapports de commissariat aux comptes. Quant aux transactions conclues entre les différentes sociétés du groupe, elles nous ont été communiquées par les services comptables des différentes sociétés du groupe.

#### **2- STANDARDS ET NORMES DE REFERENCE**

Les états financiers consolidés ont été arrêtés conformément aux dispositions des normes comptables admises en Tunisie, notamment les normes suivantes :

- Norme comptable n° 35 relative aux états financiers consolidés
- Norme comptable n° 38 relative aux regroupements d'entreprises

#### **3- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Les états financiers consolidés de la société CNT arrêtés au 31 décembre 2016 comprennent :

- le bilan consolidé
- l'état de résultat consolidé
- l'état des flux de trésorerie consolidé
- les notes aux états financiers consolidés

#### **4- DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

La démarche suivie pour arrêter les états financiers consolidés du groupe comprend deux étapes principales, à savoir :

- Les opérations de pré consolidation
- Les opérations de consolidation proprement dite

#### **4-1 OPERATIONS DE PRECONSOLIDATION**

Au cours de cette étape il a été procédé aux retraitements dits d'homogénéité. Ces derniers ont pour but d'appliquer des méthodes d'évaluation homogènes dans la consolidation (Frais préliminaires, méthodes d'amortissement, charges d'emprunt.....).

Les retraitements ont été effectués dans les comptes individuels des sociétés consolidées quand ils présentent une importance significative à l'échelle de l'ensemble consolidé.

#### **4-2 OPERATIONS DE CONSOLIDATION PROPREMENT DITE**

Elles comportent :

- le cumul des comptes individuels
- l'élimination des comptes et des opérations réciproques
- l'élimination des profits internes
- le retraitement de l'impôt sur les sociétés
- le traitement de l'écart de première consolidation
- le partage des capitaux propres et l'élimination des titres de participation.

## (V) Les Notes sur le bilan

### Notes (1) - Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût d'acquisition. Elles totalisent un montant de 93 886 Dinars.

### Notes (2) - Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition. Elles sont ventilées comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Terrain et Constructions & A.A.I./Construction	11 514 404,509	10 615 880,631
Matériel et outillage	78 979,414	82 280,537
Matériel de transport	2 366 536,533	2 301 286,033
Mobilier et Mat. de bureau	419 830,908	410 060,061
Matériel informatique	184 871,545	169 857,451
Construction en cours	0,000	359 810,339
<b>Total</b>	<b>14 564 622,909</b>	<b>13 939 175,052</b>

### Notes (3) - Immobilisations Financières

<i>Libellé</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Titres de participation non consolidés	4 012 750,211	4 012 750,211
Prêts au personnel	21 041,757	29 635,306
Dépôts et cautionnements	2 208,848	2 208,848
<b>Total</b>	<b>4 036 000,816</b>	<b>4 044 594,365</b>

#### Notes (4) - Autres Actifs Courants

<i>Libellé</i>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Personnel, comptes rattachés	56 645,071	48 439,634
Etat, taxes/ chiffre d'affaires	169 603,060	371 621,081
Charges constatées d'avance	897 305,570	1 036 648,496
Produits à recevoir	1 802,303	1 700,626
Fournisseurs débiteurs	10 350,000	10 350,000
Créances d'impôts différés	2 413 851,298	1 966 831,907
Société de Groupe	1 396,009	1 315,606
Débiteurs et Crédeurs divers	0,000	367,000
<b>Total</b>	<b>3 550 953,311</b>	<b>3 437 274,350</b>

#### Notes (5) - Placements et Autres Actifs Financiers

Les placements et autres actifs financiers se détaillent comme suit au 31 décembre 2016 :

<i>Libellé</i>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Billet de trésorerie	3 650 000,000	3 450 000,000
SICAV FIDELITY	0,000	19 841,634
SICAV TRESOR	0,000	23 402,650
Titre ALYSSA	0,000	85 922,766
<b>Total</b>	<b>3 650 000,000</b>	<b>3 579 167,050</b>

#### Notes (6) - Liquidités et Equivalents de Liquidités

<i>Libellé</i>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Valeurs à l'encaissement	2 626 401,576	2 782 568,741
Banques	650 417,926	2 688 236,235
C.C.P	2,800	2,800
Caisse	40 327,189	2 375,762
UBCI FINANCE	0,000	955,736
MAC SA	0,000	103,417
<b>Total</b>	<b>3 317 149,491</b>	<b>5 474 242,691</b>

## Notes (7) - Réserves

Le montant des réserves s'élève au 31 décembre 2016 à **22 812 853,294** Dinars.

Il se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Réserves consolidées	22 133 987,352	21 415 353,206
Réserves hors groupe	678 865,942	648 691,731
<b>Total</b>	<b>22 812 853,294</b>	<b>22 064 044,937</b>

## Notes (8) - Résultats

Le résultat de l'exercice 2016 s'élève à **869 478,657** Dinars. Il se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Résultats consolidés	841 924,693	1 270 759,283
Résultats hors Groupe	27 553,964	26 908,074
<b>Total</b>	<b>869 478,657</b>	<b>1 297 667,357</b>

## Notes (9) - Fournisseurs et Comptes Rattachés

<i>Libellé</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Fournisseurs et comptes rattachés	2 227 446 ,308	4 700 303 ,247
<b>Total</b>	<b>2 227 446,308</b>	<b>4 700 303,247</b>

## Notes (10) - Les Autres Passifs Courants :

<i>Libellé</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Clients créditeurs	794 023,461	785 610,925
Etat, retenue à la source	52 167,194	52 863,589
Produits constatés d'avance	31 705,530	36 504,087
Dividendes à payer	438 460,586	444 584,636
CNSS	134 511,655	135 241,238
Charges à payer	124 936,632	113 978,349
Société de Groupe	960,160	879,757
Personnel et comptes rattachés	137 208,142	160 927,370
Dettes d'impôts différés	4 069,687	3 859,537
Autres impôts, taxes et versements assimilés	109 592,667	18 880,594
<b>Total</b>	<b>1 827 635,714</b>	<b>1 753 330,082</b>

## Notes (11) - Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers

Les concours bancaires et les autres passifs financiers totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **11 954 689,570** Dinars qui se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Découvert bancaire	1 505 450,004	4 413 750,747
Crédit de refinancement de la trésorerie	10 416 670,000	10 680 000,000
UBCI Finance	522,011	0,000
BIAT CAPITAL	41,300	38,200
MAC SA	0,000	1,000
Intérêts courus	32 006,255	5 267,744
<b>Total</b>	<b>11 954 689,570</b>	<b>15 099 057,691</b>

## Notes (12) - Produits d'Exploitation :

Les produits d'exploitation totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **33 976 303,307** Dinars qui se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
* Revenus	33 569 308,371	36 038 543,752
* Autres produits d'exploitation	308 947,939	41 240,498
* Production immobilisée	98 046,997	15 608,429
<b>Total</b>	<b>33 976 303,307</b>	<b>36 095 392,679</b>

## Notes (13) - Achats de Marchandises Consommés :

Les achats de marchandises consommés totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **28 085 286,992** Dinars qui se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Stock initial	20 280 690,898	16 362 611,019
Achat de marchandises	25 627 128,788	33 922 150,220
Stock final	-17 822 532,694	-20 280 690,898
<b>Total</b>	<b>28 085 286,992</b>	<b>30 004 070,341</b>

## Notes (14) - Achats d'Approvisionnement Consommés :

Les achats d'approvisionnements consommés totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **450 917,784** Dinars qui se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Achat non stocké de matières et fournitures	450 917,784	459 764,449
<b>Total</b>	<b>450 917,784</b>	<b>459 764,449</b>

## Notes (15) - Charges de Personnel :

Les charges de personnel totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **2 039 829,585** Dinars qui se détaille comme suit :

Libellé	2016	2015
Salaires	1 680 876,767	1 624 616,325
Charges sociales légales	358 952,818	351 158,573
<b>Total</b>	<b>2 039 829,585</b>	<b>1 975 774,898</b>

## Notes (16) - Autres Charges D'exploitation :

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **1 448 232,119** Dinars qui se détaillent comme suit :

	2016	2015
Étude, recherche & divers services extérieurs	47 023,610	42 540,768
Entretiens & réparations	258 813,662	240 220,156
Charges locatives	183 518,657	179 639,978
Honoraires, commissions & courtages	142 291,832	170 759,547
Primes d'assurance	76 401,861	73 322,513
Voyages et déplacements	61 391,474	65 852,029
Publicité	89 687,265	59 895,590
Transport/ventes	63 114,550	26 055,150
Missions & Réceptions	20 948,794	26 439,701
Frais de P.T.T	49 783,637	59 405,294
Frais bancaires	173 024,157	138 641,474
Impôts et taxes	182 114,393	166 479,189
Dons et cotisations	11 940,000	15 578,460
Jetons de présence & frais de conseil et d'assemblée	37 000,000	46 000,000
Sous traitance générale	51 178,227	0,000
<b>Total</b>	<b>1 448 232,119</b>	<b>1 310 829,849</b>

## Notes (17) - Charges Financières Nettes :

Les charges financières nettes totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **730 495,005** Dinars qui se détaillent comme suit :

Libellé	2016	2015
Intérêts	715 759,868	678 451,022
Pertes de change	14 125,293	17 696,913
Charges nettes sur cession	609,844	0,000
<b>Total</b>	<b>730 495,005</b>	<b>696 147,935</b>

## Notes (18) - Produits Financiers :

Les produits financiers nets totalisent au 31 décembre 2016 un montant de **478 373,083** Dinars qui se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Revenus des titres de participation	279 926,043	266 524,160
Revenus des autres créances	191 613,218	190 308,549
Gains de change	3 533,378	89 711,882
Revenus des titres de placement	2 117,839	561,720
Produit net/cession valeur mobilière	1 182,605	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>478 373,083</b>	<b>547 106,311</b>

## Notes (19) - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelle :

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles totalisent au 31 décembre 2016 un montant de 733 208,629 Dinars provenant essentiellement de l'extension de la salle d'exposition Charguia et celle de la route de Gabes Sfax.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires du Groupe  
Le Comptoir National Tunisien « CNT »**

**I- Présentation :**

- 01** Conformément aux dispositions légales, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de notre mission relative à l'expression de notre opinion sur les Etats Financiers consolidés de votre Groupe arrêtés au 31 décembre 2016.
- 02** Nous avons audité le bilan du Groupe « Le Comptoir National Tunisien- CNT » arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.
- 03** Le bilan consolidé annexé au présent rapport totalise un montant de 41 132 103 Dinars et fait ressortir un résultat consolidé bénéficiaire de 841 924 Dinars et un résultat bénéficiaire hors groupe de 27 553 Dinars.
- 04** Le périmètre de consolidation est constitué par la société mère et ses filiales la Société Tunisienne de l'Industrie du Bois « S.T.I.B » et la société l'Immobilière du Comptoir.
- 05** Les Etats Financiers Consolidés relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration du Comptoir National Tunisien « CNT ».

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les Etats Financiers Consolidés sur la base de notre mission d'audit.

**II- Etendue de l'Audit :**

- 06** En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société mère du Groupe, nous avons effectué toutes les investigations que nous avons jugées nécessaires.
- 07** Notre mission a été planifiée et réalisée en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers Consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.
- 08** Nous avons procédé à l'examen par sondage des éléments justifiant les données contenues dans les Etats Financiers du Groupe et nous avons effectué les contrôles considérés comme utiles et nécessaires.

- 09 Nous avons procédé à l'appréciation des principes et méthodes de consolidation suivis, ainsi qu'à la présentation des Etats Financiers Consolidés pris dans leur ensemble.
- 10 Nous estimons que nos investigations constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion. En effet, nos contrôles ont été opérés conformément aux normes d'audit d'usage.

### **III- Expression d'Opinion:**

- 11 Compte tenu des vérifications auxquelles nous avons procédées, des diligences accomplies et des normes de révision généralement admises, à notre avis, les Etats Financiers Consolidés sont réguliers et sincères et présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe « Le Comptoir National Tunisien- CNT » au 31 Décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.
- 12 Les informations financières présentées dans le rapport de Gestion du Groupe sont sincères et conformes à celles contenues dans les Etats Financiers Consolidés annexés au présent rapport.

**Fait à Sfax le 20 Avril 2017**

**Chiraz DRIRA**



**AVIS DE SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)**  
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER) publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 mai 2017. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Abderrahmen FENDRI (Conseil d'Audit Formation).

**Bilan Consolidé**  
**Arrêté au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles		483 274	326 834
Moins Amortissements		-208 784	-194 130
	<b>V.1</b>	<b>274 490</b>	<b>132 704</b>
Immobilisations corporelles		65 316 314	60 035 513
Moins Amortissements		-50 130 546	-47 186 605
	<b>V.2</b>	<b>15 185 768</b>	<b>12 848 908</b>
Immobilisations financières		1 455 502	1 680 002
Moins provisions		-210 000	-210 000
	<b>V.3</b>	<b>1 245 502</b>	<b>1 470 002</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>16 705 760</b>	<b>14 451 614</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>16 705 760</b>	<b>14 451 614</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		30 881 382	27 834 608
Moins provisions		-231 370	-260 522
	<b>V.4</b>	<b>30 650 012</b>	<b>27 574 086</b>
Clients et comptes rattachés		11 149 609	12 606 019
Moins provisions		-139 200	-129 320
	<b>V.5</b>	<b>11 010 409</b>	<b>12 476 699</b>
Autres actifs courants		1 737 631	2 727 565
Moins provisions		-	-10 000
	<b>V.6</b>	<b>1 737 631</b>	<b>2 717 565</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>V.7</b>	18 400	185 276
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>V.8</b>	304 028	147 055
<b>Total des actifs courants</b>		<b>43 720 480</b>	<b>43 100 681</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>60 426 240</b>	<b>57 552 295</b>

**Bilan Consolidé**  
**Arrêté au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>Capitaux propres et passifs</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		26 105 500	26 105 500
Réserves légales		2 610 550	2 610 550
Résultats reportés		3 005 603	642 039
Résultat de l'exercice (part du groupe)		6 587 580	7 136 354
<b>Total capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>V.9</b>	<b>38 309 233</b>	<b>36 494 443</b>
Part des minoritaires dans les capitaux propres		60 000	60 000
Part des minoritaires dans le résultat		36 089	17 210
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>96 089</b>	<b>77 210</b>
<b>Total capitaux propres consolidés</b>		<b>38 405 322</b>	<b>36 571 653</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Provision pour risques		168 110	116 818
Emprunt long terme		5 056 762	3 850 000
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>V.10</b>	<b>5 224 872</b>	<b>3 966 818</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>V.11</b>	6 450 829	9 574 872
Autres passifs courants	<b>V.12</b>	3 953 437	2 718 008
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>V.13</b>	6 391 780	4 720 944
<b>Total des passifs courants</b>		<b>16 796 046</b>	<b>17 013 824</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>22 020 918</b>	<b>20 980 642</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>60 426 240</b>	<b>57 552 295</b>

**Etat de Résultat consolidé  
Pour l'exercice clos le 31 décembre  
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus		73 578 714	67 617 872
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>VI.1</b>	<b>73 578 714</b>	<b>67 617 872</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks de produits finis		1 636 055	-6 639 450
Achats de marchandises consommées	<b>VI.2</b>	33 333 252	38 394 445
Achats d'approvisionnements consommés	<b>VI.3</b>	16 892 662	15 845 584
Charge de personnel	<b>VI.4</b>	4 947 615	4 722 164
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>VI.5</b>	2 987 146	2 632 625
Autres charges d'exploitation	<b>VI.6</b>	2 977 761	2 884 007
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>62 774 491</b>	<b>57 839 375</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>10 804 223</b>	<b>9 778 497</b>
Charges financières nettes	<b>VI.7</b>	-2 092 919	-1 405 733
Produits des placements	<b>VI.8</b>	87 610	69 175
Autres gains ordinaires	<b>VI.9</b>	5 743	220 942
Autres pertes ordinaires		-1 728	-
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>8 802 929</b>	<b>8 662 881</b>
Impôt sur les bénéfices		-1 511 384	-1 509 317
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>7 291 545</b>	<b>7 153 564</b>
Eléments extraordinaires		-667 876	-
<b>Résultat net</b>		<b>6 623 669</b>	<b>7 153 564</b>
<b>Résultat du groupe</b>		<b>6 587 580</b>	<b>7 136 354</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>		<b>36 089</b>	<b>17 210</b>

**Etat des Flux de Trésorerie  
Pour l'exercice clos le 31 décembre  
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Résultat net	6 623 669	7 153 564
Ajustements pour :		
- Amortissements et provisions	2 980 615	2 632 625
- Résorption de la prime de mise à niveau	-	-70 609
- Résorption des subventions d'investissement	-	-96 136
- Variation des :		
* Stocks	-3 046 774	-6 937 628
* Créances	1 456 410	786 030
* Autres actifs	989 934	-937 378
* Fournisseurs et autres dettes	-3 124 043	848 610
* Autres passifs	1 235 429	392 497
* Dividendes provenant des participations	67 713	140 924
* Moins-value / (Plus-value) sur cession d'immobilisations	9 500	-19 000
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>7 192 453</b>	<b>3 893 499</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements liés à l'acquisition des immobilisations corporelles & incorporelles	-5 505 453	-8 256 944
Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles & incorporelles	-	19 000
Encaissements liés à la cession d'immobilisations financières	215 500	-
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations. Financières	-	-71 282
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-5 289 953</b>	<b>-8 309 226</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements provenant des emprunts	17 730 000	8 700 000
Remboursement d'emprunts	-14 515 048	-550 000
Distributions de dividendes	-4 790 000	-3 592 500
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>-1 575 048</b>	<b>4 557 500</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>327 452</b>	<b>141 773</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>-88 613</b>	<b>-230 386</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>238 839</b>	<b>-88 613</b>

## **Notes aux Etats Financiers Consolidés au 31/12/2016**

### **I. Présentation du groupe :**

«Sotipapier» est un Groupe composé par deux sociétés dont la société mère est la «Société Tunisienne Industrielle du papier et du Carton» opérant en Tunisie dans le domaine de production du papier d'emballages de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier dit Test liner et du papier Fluting.

### **II. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés :**

Les états financiers consolidés du Groupe « Sotipapier » sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n 01;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

### **III. Date de clôture :**

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2016.

### **IV. Bases de mesure**

Les états financiers du Groupe « Sotipapier » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

### **V. Périmètre et méthodes de consolidation**

Le périmètre de consolidation du Groupe « Sotipapier » comprend :

- ✓ La société mère : Société Tunisienne Industrielle du papier et du carton
- ✓ La filiale : la société « Tucollect » sur laquelle la « Sotipapier » exerce un contrôle exclusif.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est l'intégration globale :

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe « Sotipapier » :

<b>Sociétés</b>	<b>Secteur</b>	<b>Pourcentage de contrôle</b>	<b>Qualification</b>	<b>Méthode de consolidation</b>	<b>Pourcentage d'intérêt</b>
Sotipapier	Industrielle	100%	Mère	Intégration globale	100%
Tucollect	Industrielle	80%	Filiale	Intégration globale	80%

## **Le Groupe « Sotipapier » est constitué par :**

### **SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON**

Au capital de 26.105.500 DT, société mère.

### **SOCIETE LA TUNISIENNE DE COLLECTE ET TRI**

Au capital de 300.000 DT détenu à 80% par « Sotipapier » depuis le 04 septembre 2015, et a pour objet principal, la collecte, le transport, le traitement, le tri, le recyclage et la valorisation de tous types de déchets.

## **VI. Principes comptables de présentation et d'évaluation :**

### **1- Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition hors taxes déductibles et sont amorties suivant la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Constructions	5%
Matériels et Outillages	10%
Matériels de transport	20%
A.A.I	20%
Mobiliers de bureau	20%
Matériel informatique	20%

### **2- Stocks**

Les stocks du groupe « Sotipapier » sont constitués des rubriques suivantes :

- stock de matières premières,
- stock de matières consommables et pièces de rechange,
- stock de produits finis (calculé à partir du prix de vente),
- stock de produits finis importés.

La valorisation des stocks de matières premières est effectuée selon la méthode FIFO (*First In First Out*).

La valorisation des stocks de pièces de rechange et de matières consommables est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré (*CMP*).

La valorisation des stocks de produits finis est effectuée à partir du prix de vente.

La valorisation des stocks de produits finis importés est effectuée au coût d'achat.

### **3- Revenus**

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

1. La livraison a été effectuée,
2. Le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
3. Les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
4. Les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxe).

#### 4- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère

Les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours de change à la date de clôture des comptes.

#### 5- Provision pour indemnité de départ à la retraite

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 24 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 24 ans.

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, il a été décidé de constituer une provision pour IDR, et ce, afin de tenir compte de cet engagement futur de la société.

Cette provision a été estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestation définie telle que définie par la norme IAS 19 «Avantages du personnel».

### VII. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés :

#### 1. Homogénéisation des méthodes comptables :

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

#### 2. Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les opérations de ventes/achats intra-groupe
- Les soldes clients/fournisseurs intra-groupe.
- Les soldes des autres actifs/autres passifs liés à des transactions intra-groupe

### VIII. Notes relatives au Bilan :

#### 1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2016 à 483.274 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
Concession brevet et procédés	176 294	176 294	-
Logiciel	70 418	34 491	35 927
Immobilisations incorporelles en cours	236 562	116 049	120 513
<b>Total brut</b>	<b>483 274</b>	<b>326 834</b>	<b>156 440</b>
Moins Amortissements	-208 784	-194 130	-14 654
<b>Total net</b>	<b>274 490</b>	<b>132 704</b>	<b>141 786</b>

#### 2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2016 à 65.316.314 DT contre 60.035.513 DT au 31 décembre 2015. Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Terrain	204 964	204 964	-
Constructions	8 180 841	5 508 543	2 672 298
A.A.I	1 717 296	1 611 318	105 978
Outillage industriel	52 922 233	50 076 545	2 845 688
Matériel de transport	1 726 311	1 497 400	228 911
M.M.B et matériel informatique	381 631	360 560	21 071
Immobilisations en cours	183 038	776 183	-593 145
<b>Valeur brute</b>	<b>65 316 314</b>	<b>60 035 513</b>	<b>5 280 801</b>
Moins Amortissements	-50 130 546	-47 186 605	-2 943 941
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>15 185 768</b>	<b>12 848 908</b>	<b>2 336 860</b>

### **3. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont composées par des participations et par des dépôts et cautionnements.

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Participations	443 000	643 000	-200 000
Dépôts et cautionnements	1 012 502	1 037 002	-24 500
<b>Total brut</b>	<b>1 455 502</b>	<b>1 680 002</b>	<b>-224 500</b>
Moins provisions	-210 000	-210 000	-
<b>Total net</b>	<b>1 245 502</b>	<b>1 470 002</b>	<b>-224 500</b>

Les participations se présentent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>
Marina Hôtel	350 000	350 000
ECRT	-	200 000
BTS	40 000	40 000
Sté expansion tourisme	25 000	25 000
SOFIJA	15 000	15 000
SODEK	10 000	10 000
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000
<b>Total brut</b>	<b>443 000</b>	<b>643 000</b>
Moins provisions	-210 000	-210 000
<b>Total net</b>	<b>233 000</b>	<b>433 000</b>

La provision constatée est relative à la dépréciation des titres Marina Hôtel.

Les dépôts et cautionnements se rapportent essentiellement aux avances sur la consommation de gaz et d'électricité.

#### **4. Stocks**

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2016 à 30.881.382 DT contre 27.834.608 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Matières premières	13 475 545	11 244 976	2 230 569
Fournitures consommables	7 231 153	4 778 894	2 452 259
Produits finis	9 466 596	11 098 533	-1 631 937
Produits finis importés	708 088	712 205	-4 117
<b>Total brut</b>	<b>30 881 382</b>	<b>27 834 608</b>	<b>3 046 774</b>
Moins provisions	-231 370	-260 522	29 152
<b>Total net</b>	<b>30 650 012</b>	<b>27 574 086</b>	<b>3 075 926</b>

La provision sur stock s'élevant au 31 décembre 2016 à 231.370 DT est relative à un ancien stock de pièces de rechanges et matières consommables.

#### **5. Clients et comptes rattachés**

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2016 à 11.149.609 DT contre 12.606.019 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Clients KRAFT	6 626 835	2 344 982	4 281 853
Clients DOUTEUX	139 200	129 320	9 880
Clients LINER	2 651 019	1 157 346	1 493 673
Clients ventes d'énergie	570 912	555 438	15 474
Effets à recevoir KRAFT	387 490	6 025 241	-5 637 751
Effets à recevoir LINER	20 117	1 181 296	-1 161 179
Chèques en portefeuille	750 508	1 212 396	-461 888
Clients Divers	3 528	-	3 528
<b>Total brut</b>	<b>11 149 609</b>	<b>12 606 019</b>	<b>-1 456 410</b>
Provision sur client	-139 200	-129 320	-9 880
<b>Total net</b>	<b>11 010 409</b>	<b>12 476 699</b>	<b>-1 466 290</b>

#### **6. Autres actifs courants**

Le solde brut des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2016 à 1.737.631 DT contre 2.727.565 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs locaux débiteurs	12 558	50 242	-37 684
Fournisseurs étrangers débiteurs	-	9 211	-9 211
Avances au personnel	62 381	58 940	3 441
Etat impôts et taxes (Crédit de TVA)	838 354	2 095 363	-1 257 009
Débiteurs divers	62 544	52 412	10 132
Débiteurs divers factures à établir	257 260	-	257 260
Charges constatées d'avance	190 867	99 511	91 356
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	313 667	361 886	-48 219
<b>Total brut</b>	<b>1 737 631</b>	<b>2 727 565</b>	<b>-989 934</b>
Provision/débiteurs divers	-	-10 000	<b>10 000</b>
<b>Total net</b>	<b>1 737 631</b>	<b>2 717 565</b>	<b>-979 934</b>

### 7. Placements et autres actifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille, au 31 décembre 2016, comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Prêts au personnel	17 682	37 128	-19 446
Prêts CNSS	-	858	-858
Placement SICAV BT	718	147 290	-146 572
<b>Total</b>	<b>18 400</b>	<b>185 276</b>	<b>-166 876</b>

### 8. Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2016 à 304.028 DT contre 147.055 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
ATBMEGRINE	956	1 059	-103
BTMEGRINE	103 826	-	103 826
BT	125 420	-	125 420
BIAT	-	63 319	-63 319
STBMEGRINE	-	8 080	-8 080
BNA TUNIS	-	1 453	-1 453
AMEN BANK	-	3 386	-3 386
UBCI	-	350	-350
BH	32 132	-	32 132
Effets remis à l'escompte	1767	-	1 767
Caisse	39 927	69 408	-29 481
<b>Total</b>	<b>304 028</b>	<b>147 055</b>	<b>156 973</b>

## 9. Capitaux propres

La part du groupe dans les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2016 à 38.309.233 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2015</b>	<b>26 105 500</b>	<b>2 610 550</b>	<b>642 039</b>	<b>7 136 354</b>	<b>36 494 443</b>
Résultats reportés	-	-	2 346 354	-2 346 354	-
Part des minoritaires	-	-	17 210	-	<b>17 210</b>
Dividendes	-	-	-	-4 790 000	<b>-4 790 000</b>
Résultat de l'exercice 2016 après audit	-	-	-	6 587 580	<b>6 587 580</b>
<b>Total avant résultat de 2016</b>	<b>26 105 500</b>	<b>2 610 550</b>	<b>3 005 603</b>	<b>6 587 580</b>	<b>38 309 233</b>

Par ailleurs, les intérêts des minoritaires s'élèvent au 31 décembre 2016 à 96.089 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variations
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres au début de période (*)	60 000	60 000	-
Dividendes versés	-	-	-
Distributions reçues	-	-	-
Intérêts minoritaires dans le résultat	36 089	17 210	18 879
Autres variations	-	-	-
<b>Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice</b>	<b>96 089</b>	<b>77 210</b>	<b>18 879</b>

(\*) La société Tucollect a été créée le 04 septembre 2015 et entrée dans le périmètre de consolidation à partir de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

## 10. Passifs non courants :

- La provision concerne l'indemnité de départ à la retraite qui s'élève à 168.110 DT au 31 décembre 2016 contre 116.818 DT au 31 décembre 2015.
- Le groupe «Sotipapier» a obtenu des emprunts à moyen et long terme de l'ordre de 8.630.000 DT dont la partie non courante s'élève à 5.056.762 DT au 31 décembre 2016.

## 11. Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à 6.450.829 DT contre 9.574.872 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs locaux	3 680 584	1 887 629	1 792 955
Fournisseurs étrangers	1 856 079	5 859 017	-4 002 938
Fournisseurs effets à payer	870 893	1 117 227	-246 334
Fournisseurs, factures non parvenues	43 273	710 999	-667 726
<b>Total</b>	<b>6 450 829</b>	<b>9 574 872</b>	<b>-3 124 043</b>

## 12. Autres passifs courants

La valeur des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2016 à 3.953.437 DT contre 2.718.008 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Clients Kraft créditeurs	340	97	243
Clients Liner créditeurs	203	2 113	-1 910
Rémunérations dues au personnel	5 237	8 574	-3 337
I U R	138 832	117 270	21 562
Etat droit de douane	1990	-	1 990
Retenues à la source	28 380	64 590	-36 210
Créditeurs divers	7 394	130 927	-123 533
CNSS	385 501	357 399	28 102
RETUGTT	3 069	2 405	664
Charges à payer	1 938 416	1 750 533	187 883
Charges à payer pour congés à payer	296 229	284 100	12 129
Produits constatés d'avance	479 970	-	479 970
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	667 876	-	667 876
<b>Total</b>	<b>3 953 437</b>	<b>2 718 008</b>	<b>1 235 429</b>

### 13. Concours bancaires

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2016 à 6.391.780 DT contre 4.720.944 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
A T B MEGRINE	55	166 133	-166 078
BTMegrine	-	61 080	-61 080
BT	-	189 023	-189 023
BH	-	4 708	-4 708
BIAT	12170	-	12 170
BNA	71364	-	71 364
<b>Total Banques créditrices</b>	<b>83 589</b>	<b>420 944</b>	<b>-337 355</b>
Échéance à moins d'un an sur emprunt bancaire	1 708 191	1 100 000	608 191
Encours crédit court terme (Fin Stock)	4 600 000	3 200 000	1 400 000
<b>Total passifs financiers</b>	<b>6 308 191</b>	<b>4 300 000</b>	<b>2 008 191</b>
<b>Total</b>	<b>6 391 780</b>	<b>4 720 944</b>	<b>1 670 836</b>

## **IX. Notes relatives à l'Etat de Résultat**

### **1. Revenus**

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2016 à 73.578.714 DT contre 67.617.872 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Vente Kraft	51 021 522	48 046 722	2 974 800
Vente Liner	20 931 832	17 459 613	3 472 219
Vente Energie	1 560 387	1 878 591	-318 204
Autres	453 934	422 469	31 465
Ristourne	-391 950	-189 523	-202 427
Divers VP	2 989	-	2 989
<b>Total</b>	<b>73 578 714</b>	<b>67 617 872</b>	<b>5 960 842</b>

### **2. Achats de marchandises consommées**

Les achats de marchandises consommées s'élèvent au 31 décembre 2016 à 33.333.252 DT contre 38.394.445 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Variation stock de MP	-2 230 569	675 452	-2 906 021
Achats vieux papier	9 842 781	6 242 918	3 599 863
Achat pâte à papier	25 721 040	23 721 230	1 999 810
Achats étrangers papier Kraft	-	7 754 845	-7 754 845
<b>Total</b>	<b>33 333 252</b>	<b>38 394 445</b>	<b>-5 061 193</b>

### **3. Achats approvisionnements consommés**

Les achats et approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2016 à 16.892.662 DT contre 15.845.584 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Consommation GAZ	8 601 182	9 265 339	-664 157
Achats électricité	1 037 287	619 564	417 723
Achats eau	58 236	63 451	-5 215
Variation stock autres approvisionnement	-2 452 260	-973 630	-1 478 630
Achats emballages	302 336	184 862	117 474
Achats pièces de rechange	2 193 083	2 325 889	-132 806
Fourniture de bureau	54 380	56 231	-1 851
Achats matières consommables	6 806 152	4 214 823	2 591 329
Achats pièces de rechange en transit	84 135	70 107	14 028
Achats consommables en transit	208 131	18 948	189 183
<b>Total</b>	<b>16 892 662</b>	<b>15 845 584</b>	<b>1 047 078</b>

#### 4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2016 à 4.947.615 DT contre 4.722.164 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Salaires de base	2 592 128	2 357 851	234 277
Primes	934 975	944 211	-9 236
Provision augmentation salariale	69 015	75 091	-6 076
Congés payés	238 016	246 267	-8 251
Indemnités de stage	16 131	19 841	-3 710
Charges sociales légales	590 571	555 679	34 892
Accidents de travail	70 485	67 162	3 323
Autres charges de personnel	95 470	91 792	3 678
Rémunération des dirigeants	340 824	364 270	-23 446
<b>Total</b>	<b>4 947 615</b>	<b>4 722 164</b>	<b>225 451</b>

#### 5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2016 à 2.987.146 DT contre 2.632.625 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Au 31/12/2016</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Variation</b>
Dotations aux amortissements	2 965 126	2 516 188	448 938
Provision pour départ à la retraite	51 292	54 067	-2 775
Provision pour dépréciation des comptes clients	69 600	69 600	-
Provision pour dépréciation de stocks	231 370	-	231 370
Reprise sur provision pour dépréciation des autres actifs courants	-10 000	-	-10 000
Reprise sur provision pour dépréciation de stock	-260 522	-	-260 522
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes clients	-59 720	-7 230	-52 490
<b>Total</b>	<b>2 987 146</b>	<b>2 632 625</b>	<b>354 521</b>

## 6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2016 à 2.977.761 DT contre 2.884.007 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
Location	148 182	105 233	42 949
Entretien	1 107 181	1 150 851	-43 670
Assurance	73 061	60 630	12 431
Honoraires	724 023	545 320	178 703
(Refacturation des honoraires à Swicorp)	-257 260	-	-257 260
Publication	36 966	30 981	5 985
Transport	444 482	382 321	62 161
Déplacement, missions et réceptions	95 996	44 778	51 218
Frais postaux et de télécom	36 331	29 093	7 238
Frais bancaires	128 645	124 533	4 112
Subventions et dons	8 757	6 910	1 847
Jetons de présence	90 000	105 000	-15 000
Impôts et taxes	246 988	264 982	-17 994
Pertes ordinaires	94 409	33 375	61 034
<b>Total</b>	<b>2 977 761</b>	<b>2 884 007</b>	<b>93 754</b>

## 7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2016 à 2.092.919 DT contre 1.405.733 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
Intérêts sur escompte effets	751 274	697 571	53 703
Intérêts sur comptes courants	36 694	48 136	-11 442
Intérêts sur financement de stock	181 814	78 014	103 800
Intérêts bancaires (CMT)	294 912	136 417	158 495
Intérêts sur financement en devise	-	10 632	-10 632
<b>Charges fin sur op.bancaires</b>	<b>1 264 694</b>	<b>970 770</b>	<b>293 924</b>
Pertes de change	854 934	611 002	243 932
Gains de change	-26 709	-176 039	149 330
<b>Total</b>	<b>2 092 919</b>	<b>1 405 733</b>	<b>687 186</b>

## 8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2016 à 87.610 DT contre 69.175 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
Produits des participations	67 713	63 902	3 811
Revenus des placements sicav	5 954	2 107	3 847
Intérêts sur comptes courants	13 943	3 166	10 777
<b>Total</b>	<b>87 610</b>	<b>69 175</b>	<b>18 435</b>

## 9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2016 à 5.743 DT contre 220.942 DT au 31 décembre 2015, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
Résorption prime mise à niveau	-	70 609	-70 609
Gains ordinaires	5 743	23 786	-18 043
Remboursement assurance	-	8 899	-8 899
Résorption subvention d'investissement	-	96 136	-96 136
Subvention d'exploitation	-	2 512	-2 512
Produits nets sur cession d'immobilisation	-	19 000	-19 000
<b>Total</b>	<b>5 743</b>	<b>220 942</b>	<b>-215 199</b>

## 10. Eléments extraordinaires

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées. Il s'ensuit que les sociétés SOTIPAPIER et TUCOLLECT se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité. Cette contribution étant assise sur le sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue par le groupe « Sotipapier », s'élève à 667.876 DT, et a donc été constatée parmi les charges de l'exercice en tant qu'éléments extraordinaires.

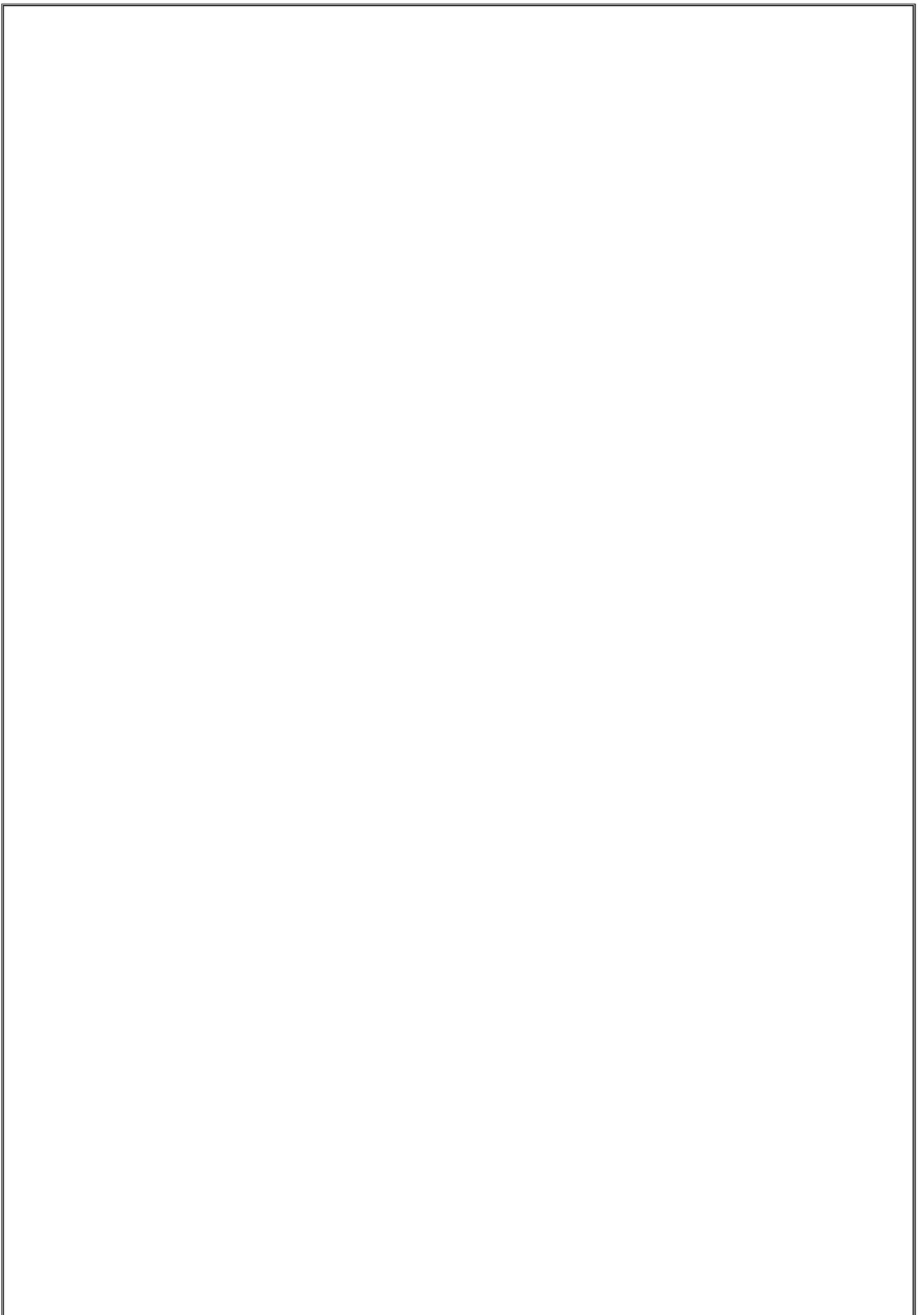
## X. Note relative aux engagements hors bilan:

### Garanties données

- Effets escomptés non encore échus : 23.317.406 dinars.
- En garantie de remboursement des deux crédits bancaires d'un montant de 5.500.000 DT contractés auprès de la BT et de l'ATB, SOTIPAPIER a affecté un nantissement de premier rang en faveur de ces deux banques sur le matériel et outillage industriel « Presse à sabot » dont l'acquisition est financée via ledit emprunt ainsi que les autres objets et équipements professionnels qui seraient ultérieurement incorporés à ladite presse à sabot.
- En garantie de remboursement d'un crédit bancaire d'un montant de 1.260.000 DT contracté auprès de la BIAT, SOTIPAPIER a affecté un nantissement de premier rang en faveur de cette banque sur le matériel et outillage industriel « Matériel pour Krofta et rectifieuse » dont l'acquisition est financée via ledit emprunt ainsi que les autres objets et équipements professionnels qui seraient ultérieurement incorporés audit matériel.
- En garantie de remboursement d'un crédit bancaire d'un montant de 1.870.000 DT contracté auprès de la BIAT, SOTIPAPIER a affecté une hypothèque de premier rang en faveur de cette banque sur la totalité de la propriété sise à Megrine Ouest faisant l'objet du titre foncier N°11012 Ben Arous dont l'acquisition est financée via ledit emprunt.

### Garanties reçues

- Néant.



# ***Rapport Général***

Messieurs les Actionnaires  
de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton  
«SOTIPAPIER»  
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,  
Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

## ***Rapport sur les états financiers consolidés***

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « SOTIPAPIER » joints au présent rapport et comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2016, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 38.405.322 dinars tunisiens (la part du groupe s'élève à 38.309.233 dinars tunisiens) y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 6.623.669 dinars tunisiens (la part du groupe s'élève à 6.587.580 dinars tunisiens).

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière du Groupe «**SOTIPAPIER**» au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### ***Rapport sur les vérifications et informations spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels consolidés des informations comptables historiques données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels consolidés.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations significatives sur le système de contrôle interne.

**Tunis, le 27 avril 2017**

***Conseil Audit Formation***

***Abderrahmen Fendri***

## Etats financiers annuels de SICAV

### AMEN TRESOR SICAV

AMEN TRESOR SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **30 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes GSA Audit & Advisory représenté par M. Ghazi HANTOUS.

#### BILAN AU 31/12/2016 (Exprimé en Dinars)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b><u>NOTE</u></b>	<b><u>Au</u> <u>31/12/2016</u></b>	<b><u>Au 31/12/2015</u> <u>(*)</u></b>
<b>AC1-PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>46 029 548</b>	<b>50 489 659</b>
a-Actions et valeurs assimilées	3-1	2 378 873	3 174 533
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	43 650 675	44 314 134
c-Titres donnés en pension		0	3 000 992
d-Autres valeurs		0	0
<b>AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>		<b>15 383 574</b>	<b>16 002 728</b>
a-Placements monétaires	3-2	849 011	1 987 449
b-Disponibilités	3-3	14 534 563	14 015 279
<b>AC3-CREANCE D'EXPLOITATION</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AC4-AUTRES ACTIFS</b>	3-4	<b>12 033</b>	<b>10 348</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>61 425 155</b>	<b>66 502 735</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1- Dettes sur opérations de pensions livrée (**)</b>	3-5	0	3 000 957
<b>PA2-OPERATEURS CREDITEURS</b>	3-6	36 335	39 448
<b>PA3-AUTRS CREDITEURS DIVERS (**)</b>	3-7	12 258	8 313
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>48 593</b>	<b>3 048 718</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1-CAPITAL</b>	3-8	<b>58 776 527</b>	<b>60 874 520</b>
<b>CP2-SOMMES DISTRIBUABLES</b>	3-9	<b>2 600 035</b>	<b>2 579 497</b>
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		14	388
b-Sommes distribuables de l'exercice		2 600 021	2 579 109
<b>ACTIF NET</b>		<b>61 376 562</b>	<b>63 454 017</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>61 425 155</b>	<b>66 502 735</b>

(\*) Retraité pour les besoins de comparaison.

(\*\*) La dette sur pension livrée présentée initialement au niveau de la rubrique « Autres créditeurs divers » a été reclassée dans une rubrique spécifique

## ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2016

(Exprimé en Dinars)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2016 Du 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015 (*)
<b>PR 1-Revenus de portefeuille-titres</b>	3-1	<b>2 429 553</b>	<b>2 528 459</b>
a-Dividendes		133 636	128 452
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 295 917	2 400 007
c-Revenus des autres valeurs		0	0
<b>PR 2-Revenus des placements monétaires</b>	3-2	<b>773 533</b>	<b>828 590</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>3 203 086</b>	<b>3 357 049</b>
<b>CH 1- Intérêts des mises en pension (**)</b>	3-10	-10 744	-767
<b>CH 2-Charges de gestion des placements</b>	3-11	-443 337	-476 200
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 749 005</b>	<b>2 880 082</b>
<b>PR 3-Autres produits</b>		0	0
<b>CH 3-Autres charges (**)</b>	3-12	-84 982	-89 879
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 664 023</b>	<b>2 790 203</b>
<b>PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation</b>		-64 002	-211 094
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>2 600 021</b>	<b>2 579 109</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		64 002	211 094
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		302 579	-253 483
_Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-528 075	88 347
_Frais de négociation de titres		-13	-524
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2 438 514</b>	<b>2 624 543</b>

(\*) Retraité pour les besoins de comparaison.

(\*\*) Les intérêts courus sur pensions livrées ont été reclassés de la rubrique « Autres charges » à la rubrique « Intérêts des mises en pension ».

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**AU 31/12/2016**

(Exprimé en Dinars)

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>Au 31/12/2015</u>
<b><u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b><u>2 438 514</u></b>	<b><u>2 624 543</u></b>
a-Résultat d'exploitation	2 664 023	2 790 203
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	302 579	-253 483
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-528 075	88 347
d-Frais de négociation de titres	-13	-524
<b><u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b><u>-2 499 965</u></b>	<b><u>-2 594 950</u></b>
<b><u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>-2 016 003</u></b>	<b><u>2 125 637</u></b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>106 121 292</b>	<b>110 481 757</b>
_Capital	102 693 873	107 281 003
_Régularisation des sommes non distribuables	-154 674	-99 445
_Régularisation des sommes distribuables	3 582 093	3 300 199
_Droits d'entrée	0	0
<b>b-Rachats</b>	<b>-108 137 295</b>	<b>-108 356 120</b>
_Capital	-104 559 147	-105 121 441
_Régularisation des sommes non distribuables	147 464	114 928
_Régularisation des sommes distribuables	-3 725 612	-3 349 607
_Droit de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>-2 077 454</u></b>	<b><u>2 155 230</u></b>
<b><u>AN 4-ACTIF NET</u></b>		
a-En début de l'exercice	63 454 017	61 298 787
b-En fin de l'exercice	61 376 563	63 454 017
<b><u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONNS</u></b>		
a-En début de l'exercice	599 322	578 113
b-En fin de l'exercice	580 958	599 322
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,647</b>	<b>105,876</b>
<b>DIVIDENDES PAR ACTION</b>	<b>4,304</b>	<b>4,209</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,85%</b>	<b>3,82%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU  
31/12/2016**

## **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **2.2- Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **2.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêt, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêt à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêt, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

## 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2016 d'actions SICAV OBLIGATAIRE, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Actions et valeurs assimilées	1	2 378 873
Obligations	2	33 605 897
Bons de trésor assimilables	3	10 044 778
<b>Total</b>		<b>46 029 548</b>

#### (1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
AMEN PREMIERE SICAV	3 372	348 610	349 305	0,57%
SICAV BH Obligataire	16 309	1 650 893	1 676 516	2,73%
UGFS BONDS FUND	33 576	351 080	353 052	0,58%
<b>TOTAL</b>	<b>53 257</b>	<b>2 350 583</b>	<b>2 378 873</b>	<b>3,88%</b>

#### (2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	31/12/2016	En % de l'actif net
AB 2006 BIS	11 000	109 999	114 734	0,19%
AB 2008 TA	5 000	233 333	240 813	0,39%
AB 2008 TAA	3 995	186 434	192 411	0,31%
AB 2008 TB	15 000	900 000	931 068	1,52%
AB 2009 CA	5 000	266 667	269 631	0,44%
AB 2010	17 800	1 068 000	1 084 034	1,77%
AB 2012B	5 000	300 000	304 340	0,50%
AB 2012BB	11 000	659 934	669 482	1,09%
AB 2014A	5 000	400 000	419 856	0,68%

AB 2014A1	5 000	400 000	419 856	0,68%
ABSUB 2016-1	5 000	500 000	503 324	0,82%
ABSUB0922T+	1 784	107 040	108 589	0,18%
ABSUB2016-11	7 000	700 000	704 654	1,15%
AIL 2013	10 000	400 000	413 192	0,67%
AIL 2014-1	10 000	600 000	614 784	1,00%
AIL 2015-1	4 000	400 000	410 186	0,67%
ATILESG152A1	5 000	400 000	400 472	0,65%
ATL 2008	5 000	200 000	204 052	0,33%
ATL 2011	5 000	300 000	313 236	0,51%
ATL 2011-1	5 000	300 000	313 236	0,51%
ATL 2012-1	20 000	400 000	411 600	0,67%
ATL 2013-1TF	8 000	640 000	664 230	1,08%
ATL 2013-2TF	1 500	120 000	120 890	0,20%
ATL 2014-1TF	2 500	150 000	156 960	0,26%
ATL 2014-3C	2 000	200 000	210 864	0,34%
ATL 2016-1 C	5 000	500 000	515 968	0,84%
ATLESING12-1	15 000	300 000	308 832	0,50%
ATTIJ 2015	7 000	560 000	565 723	0,92%
ATTILEAS2011	5 000	100 000	104 644	0,17%
ATTILES20142	5 000	500 000	500 508	0,82%
ATTILES2015A	3 000	240 000	250 154	0,41%
ATTILES2016C	5 000	500 000	513 672	0,84%
ATTISING141B	5 000	300 000	309 940	0,50%
ATTISING141C	5 000	500 000	516 916	0,84%
ATTLEA2012/2	15 000	300 000	300 576	0,49%
BH 2009	10 000	615 385	615 465	1,00%
BH 2013-1	2 500	142 857	146 839	0,24%
BTE 2011C	5 939	356 340	371 952	0,61%
BTE 2016A	17 000	1 700 000	1 700 830	2,77%
BTK 2014-1A	5 000	300 000	300 820	0,49%
BTK2012/1B	10 000	428 571	431 355	0,70%
BTK2012/1BB	10 000	428 571	431 355	0,70%
CIL 2008	10 000	600 000	633 472	1,03%
CIL 2012/1	12 500	250 000	259 110	0,42%
CIL 2012/1AA	7 500	150 000	155 466	0,25%
CIL 2014/1	5 000	300 000	308 048	0,50%
CIL 2014/11	2 000	120 000	123 219	0,20%
CIL 2015/1	8 000	640 000	661 459	1,08%
CIL 2016/1	5 000	500 000	518 904	0,85%
CIL 2016/11	10 000	1 000 000	1 047 504	1,71%
CIL 20162	5 000	500 000	501 396	0,82%
EN 2014/A	2 000	14 769	15 150	0,02%
EN 2014/A67	404	2 848	2 925	0,00%
EN 2014/A68	553	3 899	4 004	0,01%
EN 2014/A69	425	2 996	3 077	0,01%
EN 2014/A70	351	2 475	2 541	0,00%
EN 2014/A71	149	1 050	1 079	0,00%
EN 2014/A72	30	212	217	0,00%
EN 2014/A73	66	465	478	0,00%
EN 2014/A74	37	261	268	0,00%

EN 2014/A75	5	35	36	0,00%
EN 2014/A76	159	1 121	1 151	0,00%
EN 2014/A77	218	1 537	1 578	0,00%
EN 2014/A78	41	289	297	0,00%
EN 2014/A79	227	1 600	1 644	0,00%
EN 2014/A80	45	317	326	0,00%
EN 2014/A81	190	1 340	1 376	0,00%
EN 2014/A82	584	4 117	4 228	0,01%
EN 2014/A83	128	902	927	0,00%
EN 2014/B	2 490	249 000	255 546	0,42%
HL 2012/1	15 000	300 000	304 212	0,50%
HL 2013/1	5 000	200 000	206 928	0,34%
HL 2013/11	4 000	160 000	165 421	0,27%
HL 2013/2B	6 000	600 000	629 688	1,03%
HL 2014-1A	5 000	300 000	303 168	0,49%
HL 2015-01A	8 000	640 000	666 573	1,09%
HL 2015-B	5 000	500 000	503 212	0,82%
HL 2016-02	6 000	600 000	603 509	0,98%
HL 2016-1	5 000	500 000	515 676	0,84%
MODSING2012	5 000	400 000	418 072	0,68%
MX 2010 TB	10 000	200 000	205 920	0,34%
SERVICOM16	1 000	100 000	102 480	0,17%
TL SUB 2016	2 500	250 000	250 516	0,41%
TLG 2012-1	10 000	200 000	205 848	0,34%
TLG 2014-1	5 000	500 000	519 976	0,85%
TLG 2015-1B	10 000	1 000 000	1 032 208	1,68%
TLG 2016-1 B	2 000	200 000	209 206	0,34%
UBCI 2013	2 500	200 000	206 408	0,34%
UIB 2011-2	5 000	214 287	223 598	0,36%
UIB 2012-1A	20 000	1 142 858	1 199 033	1,95%
UIB 2015	10 000	1 000 000	1 032 384	1,68%
UIB 2015B	3 000	300 000	309 715	0,50%
UIB SUB2016	12 000	1 200 000	1 204 677	1,96%
<b>TOTAL</b>		<b>32 769 509</b>	<b>33 605 897</b>	<b>54,75%</b>

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2016	En % de l'actif net
BTA09052022	2 000	2 060 000	2 117 824	3,45%
BTA10042024	500	482 000	499 490	0,81%
BTA10042024A	500	481 500	498 990	0,81%
BTA10042024B	500	482 000	499 490	0,81%
BTA10042024C	1 500	1 448 850	1 501 321	2,45%
BTA10042024D	500	481 750	499 240	0,81%
BTA10042024E	1 000	960 500	995 485	1,62%
BTA10082022	1 000	956 200	973 875	1,59%
BTA12022020	1 000	970 000	1 008 951	1,64%
BTA13042028	1 000	915 000	960 303	1,56%
BTA13042028B	500	466 000	489 809	0,80%
<b>TOTAL</b>		<b>9 703 800</b>	<b>10 044 778</b>	<b>16,37%</b>

➤ Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Obligations	8 783 953
BTA	1 882 020
Titres SICAV	20 170 399
<b>TOTAL</b>	<b>30 836 372</b>

➤ Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values
Titres SICAV	20 943 764	20 937 315	-6 449
BTA	3 939 112	3 838 766	-100 346
<b>TOTAL</b>	<b>24 882 876</b>	<b>24 776 081</b>	<b>-106 795</b>

➤ Les remboursements des obligations au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

Désignation	Remboursement en capital
Obligations	7 213 213
BTA	1 982 906
<b>TOTAL</b>	<b>9 196 119</b>

➤ La société Amen TRESOR Sicav a réalisé des plus ou moins-values sur remboursement d'Emprunts Obligataires et de BTA détaillées comme suit :

Titre	Plus ou moins-values
OBLIGATIONS	732
BTA	-422 011
<b>Total</b>	<b>-421 279</b>

➤ Restitution des titres donnés en pension au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2015
BTA10042024	2	1 928	1 998
BTA10042024C	1 500	1 448 850	1 501 178
BTA10042024D	500	481 750	499 275
BTA10042024E	1 000	960 500	998 541
<b>TOTAL</b>	<b>3002</b>	<b>2 893 028</b>	<b>3 000 992</b>

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Dividendes	133 636	128 452
Revenus des obligations	1 666 680	1 747 117
Revenus des BTA	629 237	652 890
<b>TOTAL</b>	<b>2 429 533</b>	<b>2 528 459</b>

### 3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 849 011 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Avaliseur	Montant	Date Échéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
BT Certificat de dépôt	17/11/2016	UADH AMEN BANK	-	350 000	16/01/2017	3 911	346 089	349 011	0,57%
	22/11/2016	BANK	-	500 000	01/01/2017	455	499 545	500 000	0,81%
<b>TOTAL</b>				<b>850 000</b>		<b>4 366</b>	<b>845 634</b>	<b>849 011</b>	<b>1,38%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus de Placement en compte courant à terme	655 952	560 026
Revenus des Billets de trésorerie	51 476	188 848
Revenus des pensions livrées	24 891	0
Revenus des Certificat de dépôt	33 598	51 137
Revenus des Comptes Rémunérés	7 616	28 579
<b>TOTAL</b>	<b>773 533</b>	<b>828 590</b>

### 3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 14 534 563 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	13 930 000	14 190 923	23,12%
Avoirs en banque		343 640	0,56%
<b>TOTAL</b>	<b>13 930 000</b>	<b>14 534 563</b>	<b>23,68%</b>

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Montant	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	01/02/2017	102 163	6,21
PLACT	AMEN BANK	01/02/2017	357 575	6,21
PLACT	AMEN BANK	04/04/2017	581 998	5,82
PLACT	AMEN BANK	04/04/2017	200 689	5,82
PLACT	AMEN BANK	06/03/2017	391 320	5,72
PLACT	AMEN BANK	06/04/2017	130 415	5,82
PLACT	AMEN BANK	06/05/2017	282 049	6,07
PLACT	AMEN BANK	10/01/2017	161 633	5,75
PLACT	AMEN BANK	10/04/2017	606 391	6,00
PLACT	AMEN BANK	11/02/2017	152 888	6,32
PLACT	AMEN BANK	12/02/2017	643 919	5,82
PLACT	AMEN BANK	12/04/2017	120 291	5,82
PLACT	AMEN BANK	12/04/2017	190 461	5,82
PLACT	AMEN BANK	12/04/2017	190 461	5,82
PLACT	AMEN BANK	15/05/2017	261 591	6,07
PLACT	AMEN BANK	17/05/2017	905 268	6,07

PLACT	AMEN BANK	19/01/2017	90 816	5,75
PLACT	AMEN BANK	19/02/2017	502 615	5,82
PLACT	AMEN BANK	19/06/2017	310 487	5,97
PLACT	AMEN BANK	19/06/2017	250 393	5,97
PLACT	AMEN BANK	19/06/2017	100 157	5,97
PLACT	AMEN BANK	21/02/2017	211 045	5,82
PLACT	AMEN BANK	21/05/2017	271 437	6,07
PLACT	AMEN BANK	22/03/2017	1 401 755	5,72
PLACT	AMEN BANK	23/01/2017	353 044	5,75
PLACT	AMEN BANK	24/01/2017	463 043	6,80
PLACT	AMEN BANK	24/01/2017	161 527	6,80
PLACT	AMEN BANK	25/04/2017	120 092	5,82
PLACT	AMEN BANK	26/01/2017	236 840	6,80
PLACT	AMEN BANK	24/04/2017	40 342	6,00
PLACT	AMEN BANK	27/01/2017	893 410	6,80
PLACT	AMEN BANK	29/05/2017	150 678	6,07
PLACT	AMEN BANK	29/05/2017	261 176	6,07
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	545 174	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	503 962	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	226 178	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	514 110	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	154 151	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	267 158	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	308 014	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	389 995	6,25
PLACT	AMEN BANK	31/01/2017	184 212	6,21
<b>TOTAL</b>			<b>14 190 923</b>	

### 3.4 Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2016 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Intérêts courus/compte rémunéré	12 033	10 348
<b>Total</b>	<b>12 033</b>	<b>10 348</b>

### 3.5 Dettes sur opérations de pensions livrées

Cette rubrique se détaille au 31/12/2016 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Pension livrée	0	3 000 957
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>3 000 957</b>

### 3.6 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2016 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Gestionnaire	36 335	39 448
<b>Total</b>	<b>36 335</b>	<b>39 448</b>

### 3.7 Autres créiteurs divers

Cette rubrique se détaille au 31/12/2016 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Retenue à la source	7 068	2 678
CMF	5 190	5 635
<b>Total</b>	<b>12 258</b>	<b>8 313</b>

### 3.8 Capital

<b>Capital au 31/12/2015</b>	<b>60 874 520</b>
Souscriptions	102 693 873
Rachats	-104 559 147
Frais de négociation de titres	-13
VDE/titres. Etat	-13 860
VDE / titres OPCVM	28 290
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	732
Plus ou moins-value réalisée sur titres. Etat	-522 357
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	-6 449
Plus ou moins-value reportée sur titres Etat	338 734
Plus ou moins-value reportée sur titres OPCVM	-50 586
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-154 674
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	147 464
<b>Variation du Capital</b>	<b>-2 097 993</b>
<b>Capital au 31/12/2016</b>	<b>58 776 527</b>

La variation du capital de la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 s'élève à – 2 097 993 DT.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 s'élève à - 2 077 455DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2016 est de 580 958 contre 599 322 au 31/12/2015.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2015</b>	<b>1 145</b>
Nombre d'actionnaires entrants	1 085
Nombre d'actionnaires sortants	-953
<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2016</b>	<b>1 277</b>

### 3.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2016 s'élèvent à 2 600 035 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Sommes distribuables exercices antérieurs	14	388
Résultat d'exploitation	2 664 023	2 790 203
Régularisation du résultat d'exploitation	-64 002	-211 094
<b>Total</b>	<b>2 600 035</b>	<b>2 579 497</b>

### 3.10 Intérêts des mises en pension

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Intérêts/pension livrée	10 744	767
<b>TOTAL</b>	<b>10 744</b>	<b>767</b>

### 3.11 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	443 337	476 200
<b>TOTAL</b>	<b>443 337</b>	<b>476 200</b>

### 3.12 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Redevance du CMF	63 333	68 029
Services bancaires et assimilés	5 840	3 367
TCL	6 874	7 218
Jetons de présence	8 935	11 265
<b>TOTAL</b>	<b>84 982</b>	<b>89 879</b>

#### 4- DONNEES PAR ACTIONS & RATIOS PERTINENTS

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus du portefeuille-titres	4,182	4,219	3,909	4,033	3,369
Revenus des placements monétaires	1,331	1,383	1,420	1,365	0,985
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>5,513</b>	<b>5,602</b>	<b>5,329</b>	<b>5,398</b>	<b>4,354</b>
Intérêts des mises en pension	-0,018	-0,001	0	0	0
Charges de gestion des placements	-0,763	-0,794	-0,772	-0,839	-0,757
<b>Revenus Nets des placements</b>	<b>4,732</b>	<b>4,807</b>	<b>4,557</b>	<b>4,559</b>	<b>3,597</b>
Autres charges	-0,146	-0,151	-0,154	-0,139	-0,119
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4,586</b>	<b>4,656</b>	<b>4,403</b>	<b>4,420</b>	<b>3,478</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,110	-0,352	-0,194	-0,562	-0,079
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>4,475</b>	<b>4,304</b>	<b>4,209</b>	<b>3,858</b>	<b>3,398</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,110	0,352	0,194	0,562	0,079
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,521	-0,423	-0,125	0,009	0,048
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-0,909	0,147	0,007	0,048	0,449
Frais de négociation de titres	0,000	-0,001	-0,001	-0,002	-0,009
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,388</b>	<b>-0,276</b>	<b>-0,119</b>	<b>0,055</b>	<b>0,488</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4,197</b>	<b>4,379</b>	<b>4,284</b>	<b>4,475</b>	<b>3,966</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,388	-0,276	-0,119	0,055	0,488
Régularisation du résultat non distribuable	-0,012	0,025	0,000	-0,002	-0,036
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,400</b>	<b>-0,251</b>	<b>-0,119</b>	<b>0,053</b>	<b>0,452</b>
Distribution de dividendes	4,304	4,209	3,865	3,398	3,916
valeur liquidative	105,647	105,876	106,032	105,807	105,286
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%
Autres charges/Actif net moyen	0,13%	0,13%	0,14%	0,12%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/ Actif net moyen	4,22%	4,10%	3,99%	3,69%	3,23%
Nombre d'actions	580 958	599 322	578 113	583 616	668 288
Actif net moyen	63 159 387	68 025 590	63 741 643	69 979 186	72 035 215

## **5- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

### **Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **AMEN TRESOR SICAV** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 199 802 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2016**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joint de la société «**AMEN TRESOR SICAV** » comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

**Etendue de l'audit**

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

## **Observation post opinion**

Nous attirons l'attention sur la Note n°5 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « **AMEN TRESOR SICAV** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 199 802 DT , a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

## **Vérifications spécifiques**

1. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.
3. Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux "conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières", nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons relevé que la tenue des comptes des valeurs mobilières a été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.
4. Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2016 la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents . Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 20% de leurs actifs nets en liquidités et quasi liquidités.

Tunis, le 05 avril 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**GS Audit& Advisory  
Ghazi HANTOUS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Exercice clos le 31 décembre 2016**

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés des conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

**B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 dont voici les principaux volumes réalisés :

- « **AMEN TRESOR.SICAV** » a conclu avec « **AMEN BANK** » une convention de dépôt, aux termes de laquelle « **AMEN BANK** » assure la mission du dépositaire exclusif de ses titres et ses fonds.

En contrepartie des services de dépositaire, « **AMEN BANK** » perçoit mensuellement une commission de dépositaire calculée quotidiennement en appliquant des pourcentages en fonction du volume de l'actif d' « **AMEN TRESOR.SICAV** », et ce avec un minimum de 7 080DT et un maximum de 29 500 DT.

La rémunération du dépositaire « **AMEN BANK** » est supportée par le gestionnaire « **AMEN INVEST** » conformément aux dispositions de l'article IV.10 du prospectus d'émission.

- « **AMEN TRESOR.SICAV** » a conclu avec « **AMEN INVEST** » une convention de gestion, aux termes de laquelle « **AMEN INVEST** » assure l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative.

- En contrepartie des services de gestion, « **AMEN INVEST** » perçoit annuellement une commission de gestion au taux de 0,7% TTC de l'actif net de « **AMEN TRESOR.SICAV** » calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

- La charge de gestion supportée au cours de l'exercice 2016 par **AMEN TRESOR.SICAV** s'élève à **443 337 DT**. Le compte gestionnaire présente au 31 décembre 2016 un solde créditeur de **36 335 DT**.

**C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements de « **AMEN TRESOR.SICAV** » envers ses dirigeants, conclus au cours de l'exercice 2016, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200.

Tunis, le 05 avril 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**GS Audit& Advisory**

**Ghazi HANTOUS**